


# 2023

## Rapport annuel

---

UNE PRÉSENCE ESSENTIELLE  
POUR LE QUÉBEC





**ISSN 1919-1014**

**ISBN 978-2-555-00281-4 (version imprimée)**

**ISBN 978-2-555-00282-1 (version PDF)**

**Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025**

**Mention de source :**

**Louis Jalbert, photographe**

**Christian Leduc, photographe**

**Mathieu Dupuis, photographe**

# Table des matières

Le message du président du conseil d'administration.....	4
Le message du président-directeur général.....	5
Les faits saillants de l'exercice 2023 .....	6
Les retombées économiques importantes dans la région.....	7
Rétrospective financière.....	10
La Société de développement de la Baie-James.....	11
Le conseil d'administration.....	14
L'organigramme .....	16
Les résultats sectoriels .....	17
Le Plan de développement 2021-2023 - Tableau synoptique.....	36
Le bilan des résultats de la 3 <sup>e</sup> année du Plan de développement 2021-2023.....	40
La section financière.....	45
Les résultats du Plan d'action de développement durable 2023-2028.....	87
La gouvernance.....	92
Les autres exigences.....	96
Le code d'éthique et de déontologie.....	101
La carte du territoire de la Baie-James .....	107

## Liste des acronymes

- |             |  |            |  |
|-------------|--|------------|--|
| • ARBJ :    | Administration régionale Baie-James  | • MTMD :   | Ministère des Transports et de la Mobilité durable   |
| • GNC :     | Gouvernement de la nation crie   | • NQIM :   | NQ Investissement minier                             |
| • GREIBJ :  | Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James   | • PAIA :   | Programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires  |
| • HQ :      | Hydro-Québec   | • PGP :    | Plan de gestion de projet                            |
| • ITAR :    | Initiative de transport aérien régional  | • SOPFEU : | Société de protection des forêts contre le feu       |
| • MELCCFP : | Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs | • SODAB :  | Société de développement autochtone de la Baie-James |
| • MRNF :    | Ministère des Ressources naturelles et des Forêts  | • SPN :    | Société du Plan Nord                                 |

# Le message du président du conseil d'administration



## Une présence essentielle pour le Québec

L'année 2023 a été marquée par des défis majeurs et des événements exceptionnels, dont les feux de forêt qui ont ravagé plusieurs régions. La Société de développement de la Baie-James (Société) a su non seulement surmonter ces obstacles, mais aussi dépasser plusieurs de ses objectifs, prouvant ainsi sa pertinence et son efficacité.

Ces événements ont aussi permis de démontrer l'importance d'une présence continue et proactive de la Société sur le territoire.

Cette présence nous permet d'adopter une gestion agile des situations de crise, assurant la continuité de nos opérations, même en période de perturbations majeures.

Nos infrastructures modernes et notre approche anticipative ont joué un rôle décisif dans le maintien des activités essentielles. Sur le plan des résultats, nous avons réalisé près de 110,3 M\$ de revenus et dégagé un excédent annuel lié aux activités de 28,6 M\$. La solidité financière de la Société lui permet de consolider sa position en tant qu'actrice centrale du développement économique et durable de la région. Toutefois, au-delà des chiffres, ce sont les impacts concrets sur les populations qui sont au cœur de notre mission.

Ces résultats découlent de décisions stratégiques et d'investissements ciblés. Par exemple, une part importante de nos revenus sont réinvestis dans la région, sous forme de salaires, de contrats et d'investissements. Nous avons ainsi non seulement renforcé l'économie locale, mais aussi créé des emplois et soutenu des initiatives locales essentielles. La réfection de la route Billy-Diamond en est un exemple frappant : ce projet d'infrastructure clé ouvre de nouvelles perspectives pour les populations régionales, maximisant les retombées économiques et sociales pour les communautés de la Baie-James.

Notre mission ne se limite pas à l'optimisation économique. Elle vise à offrir un avenir prospère et durable à toutes les villes et communautés de notre région. Chaque projet, chaque investissement de la Société contribue activement à cet objectif. Ainsi, notre succès financier et opérationnel prend toute sa dimension lorsqu'il se traduit par des bénéfices tangibles pour nos communautés.

Ce travail n'aurait pas été possible sans la contribution précieuse des membres de notre conseil d'administration. Leur expertise et leur engagement ont constitué des piliers essentiels pour la réalisation de nos objectifs cette année, et leur soutien continu permet à la Société de jouer un rôle stratégique dans la transformation positive de la province.

En se tournant vers l'avenir, la Société est plus déterminée que jamais à relever les prochains défis.

Notre intégrité, notre compétence et notre agilité, ainsi que nos valeurs de collaboration et de respect, nous permettront de continuer à bâtir une Baie-James plus forte, plus résiliente et surtout, plus prospère pour ses populations et pour le Québec en entier.

**Gaston Bédard**  
Président du conseil d'administration

# Le message du président-directeur général



## L'engagement inébranlable de la Société pour le développement du Québec

L'année 2023, dernière année de notre plan de développement triennal, a été marquée par de nombreux événements qui resteront gravés dans notre histoire. Parmi ceux-ci, les feux de forêt ont causé d'énormes pertes matérielles et des dommages pour nos communautés et nos entreprises du territoire, en plus de perturber nos opérations durant les mois de juillet et d'août.

Dans ce contexte difficile, l'engagement exceptionnel de nos employés mérite d'être souligné. Grâce à leur dévouement, la Société a pu assumer pleinement les responsabilités qui lui incombent dans la gestion de cette crise.

Nous ne pouvons passer sous silence les actes héroïques d'employés qui ont porté secours à deux pompiers de la SOPFEU en détresse sur la route Transtaïga, durant les feux de forêt.

Notre organisation devra réaliser un bilan de ces événements et voir comment elle devra s'assurer de pouvoir y faire face, s'ils venaient à se reproduire dans les années à venir.

Dans un autre registre, notons l'adoption d'un décret du gouvernement du Québec confirmant le passage en réalisation de la phase 2 du programme de réfection de la route Billy-Diamond qui, rappelons-le, permettra, en outre, de réhabiliter 326 kilomètres de chaussée et de remplacer au-delà de 300 ponceaux. Il s'agit d'un projet dont le coût est de l'ordre de 358,6 M\$, financé respectivement par les gouvernements du Canada (131,7 M\$) et du Québec (226,9 M\$). Malgré ces investissements majeurs, des enjeux fondamentaux demeurent à régler en ce qui concerne la route Billy-Diamond, tels ceux de l'insuffisance des budgets d'entretien courant et de maintien d'actifs.

Au chapitre des activités de développement économique, nous avons participé au financement du projet d'usine de sciage Bois d'œuvre cri, propriété d'un partenariat entre la communauté de Waswanipi et Les Chantiers Chibougamau ltée, par le biais d'un prêt de 1 M\$.

Nous avons également autorisé un prêt de 3 M\$ à une entreprise crie de Waswanipi, pour la construction et l'exploitation d'une ligne de transport d'énergie pour alimenter le projet minier Windfall. Notons également la conclusion de partenariats avec la Société de développement crie pour la mise en place d'une société de gestion ayant pour mission l'exploitation et le développement de services aéroportuaires sur le territoire.

Il est aussi important de rappeler la création du fonds NQ Investissement minier en partenariat avec l'Administration régionale Baie-James. Ce nouveau fonds, qui permettra à la région de participer activement aux projets miniers sur son territoire, représente un levier important pour la croissance économique et la création de richesse sur notre territoire.

Ces réalisations illustrent la pertinence de notre présence pour le développement de notre territoire d'intervention. Avec un sentiment de devoir accompli, nous clôturons cette dernière année de notre Plan de développement 2021-2023.

Je tiens à exprimer ma gratitude sincère envers toutes les équipes dont le travail a rendu ces succès possibles, ainsi qu'au conseil d'administration pour son soutien indéfectible.

**Alain Coulombe**  
Président directeur général



## Les faits saillants de l'exercice 2023

---

- **Confirmation du financement pour la phase 2 du projet de réfection de la route Billy-Diamond et du chemin de Chisasibi**

Le 14 juin 2023, le Québec a approuvé la phase 2 de la réfection de la route Billy-Diamond, couvrant la réhabilitation de la chaussée entre le km 380 et le km 620, ainsi qu'entre le km 3 et le km 90 du chemin de Chisasibi. Le coût total du projet est de 358,6 M\$, dont 131,7 M\$ du Canada et 226,9 M\$ du Québec.

- **Financement de 1 M\$ dans Bois d'œuvre cri**

La Société a investi 1 M\$ pour soutenir le redémarrage de la scierie Nabakatuk à Waswanipi, au cours de l'année 2023. Ce projet, mené par Bois d'œuvre cri S.E.C., vise à relancer l'usine fermée depuis près de dix ans et à renforcer l'intégration verticale des activités forestières dans la région.

- **Création de NQ Investissement minier**

Le 1<sup>er</sup> novembre 2023, la ministre des Ressources naturelles et des Forêts Maité Blanchette-Vézina a lancé le fonds NQIM lors du congrès Xplor. Ce fonds, issu d'un partenariat entre la Société (10 M\$) et l'ARBJ (7 M\$), soutient les sociétés minières respectant le développement durable dans le Nord-du-Québec et favorise les retombées économiques.

- **Portefeuille de placements miniers**

Dans le cadre de la création de NQIM, la Société a réalisé ses derniers financements directs pour des travaux d'exploration sur le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James.

- **Aéroport de La Grande-Rivière**

L'aéroport a acquis de nouveaux équipements de déneigement grâce aux programmes fédéraux ITAR et PAIA et a joué un rôle crucial durant les feux de forêt, facilitant l'évacuation des résidents de Radisson en juillet.

- **Gestion de quatre aérodromes d'Hydro-Québec**

La Société a pris en charge les opérations d'entretien des pistes et de services au sol pour les aérodromes d'HQ à la Baie-James, soit ceux de LG-3, de LG-4, de Fontanges et de Nemiscau.

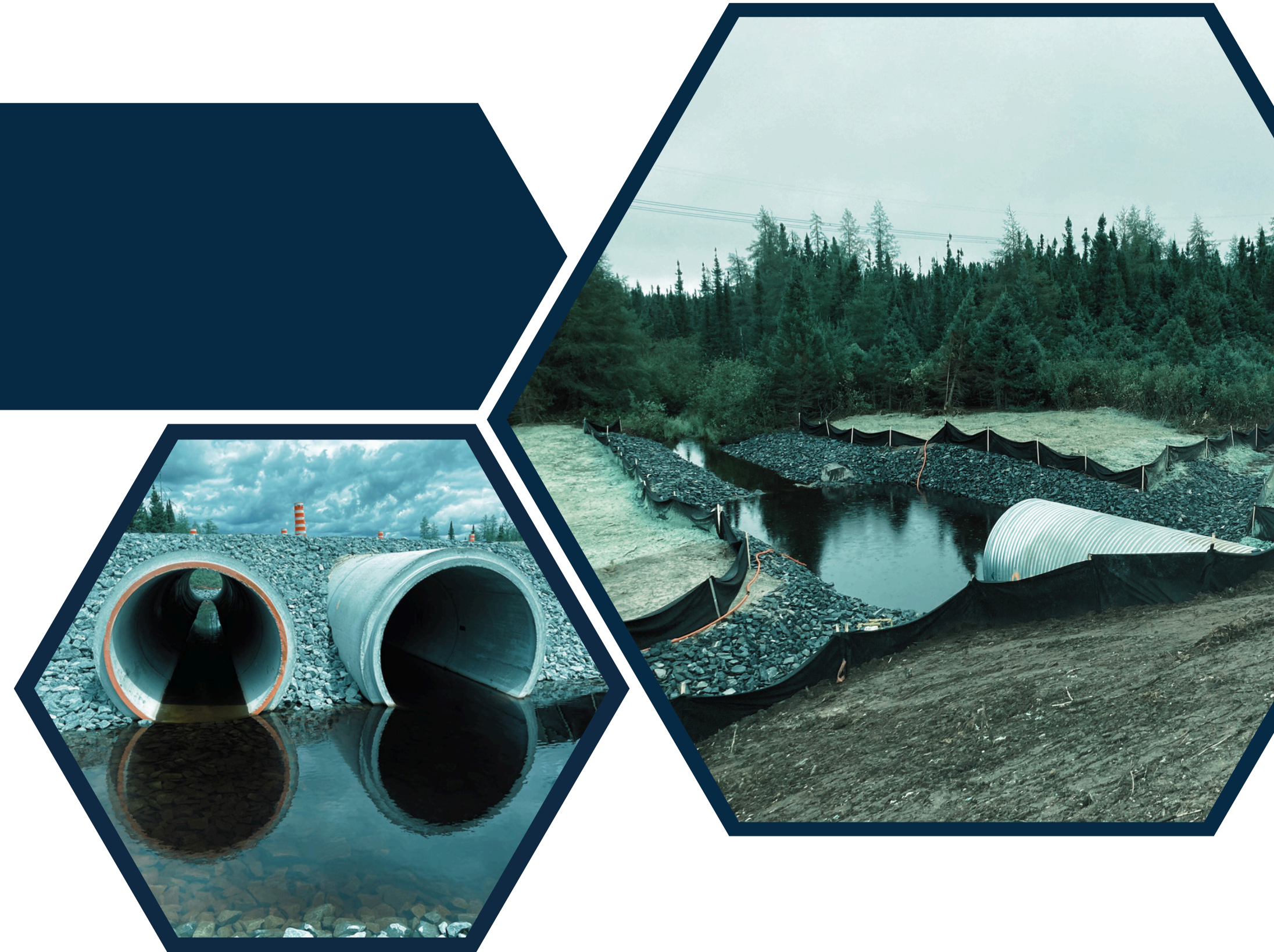
- **Développement de l'aérodrome de Matagami**

Le projet de navettage entre Matagami et la mine Éléonore a connu un grand succès en 2023, avec 240 vols, trois opérations de dégivrage et près de 500 passagers. Le trafic a augmenté de 81 %, passant de 771 à près de 1400 mouvements, notamment en raison des activités de la SOPFEU pendant les feux de forêt.

L'aérodrome de Matagami a joué un rôle clé dans la gestion des feux de forêt, comme base pour la SOPFEU et point d'évacuation des communautés d'Eastmain et de Wemindji.

# Les retombées économiques importantes dans la région

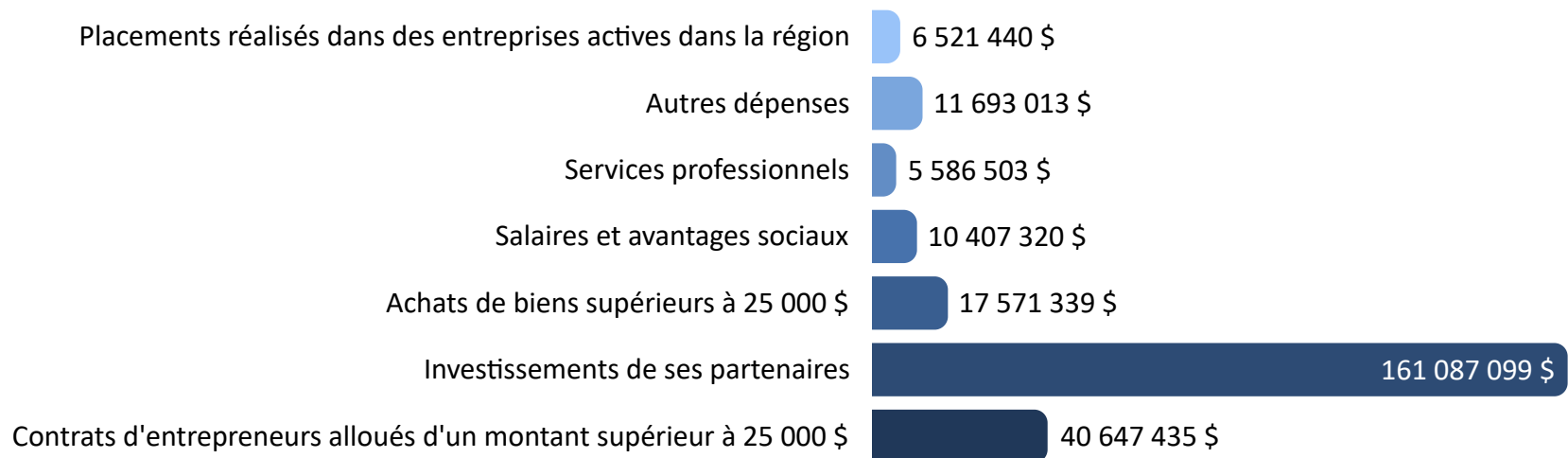
---



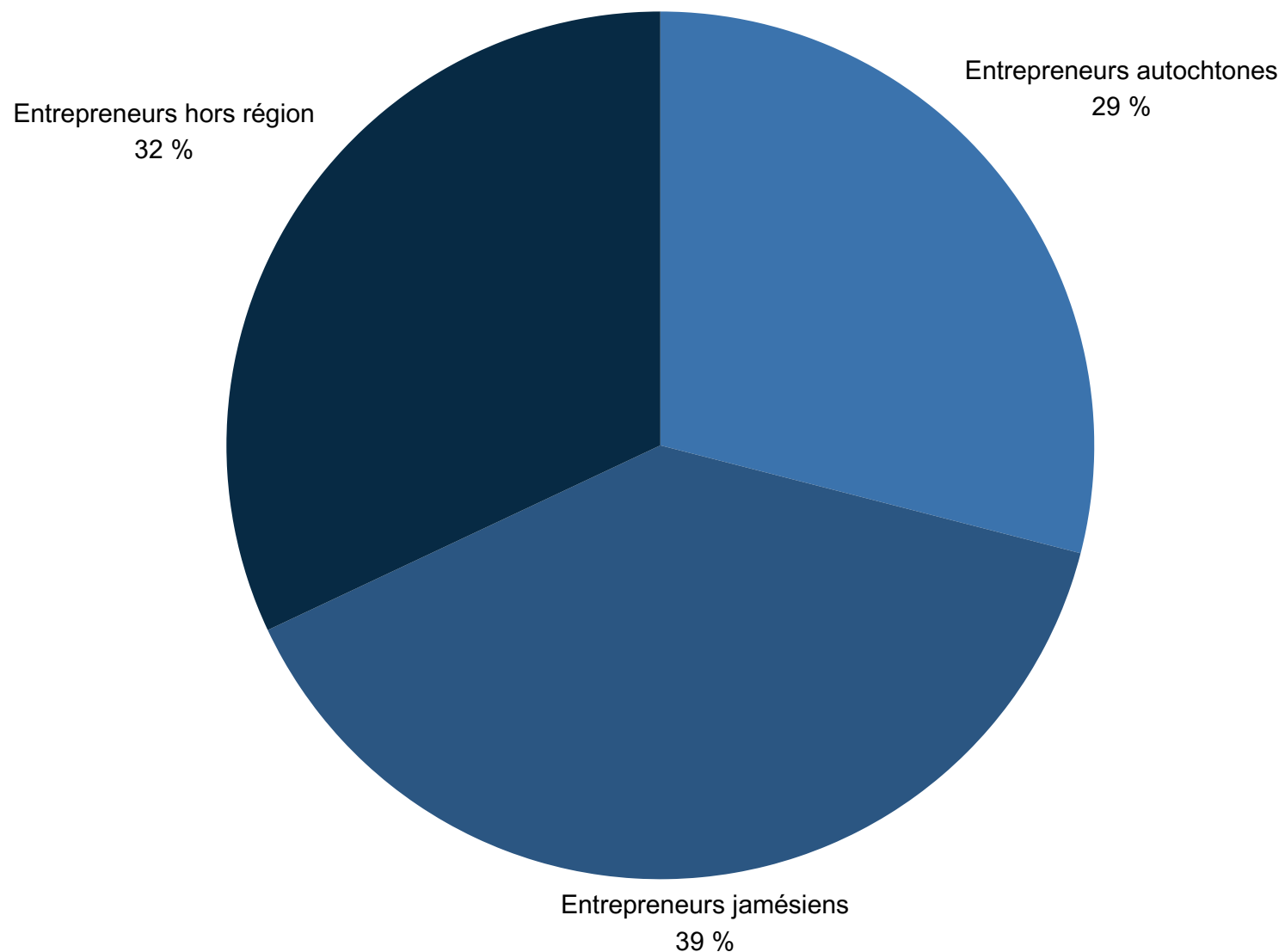


En 2023, les activités de la Société ont engendré des retombées économiques totales de 253 514 149 \$ dans l'économie du Québec. Ces résultats montrent l'impact économique majeur favorisant la croissance, l'innovation et la diversification de l'économie locale.

## Détail des retombées économiques engendrées par les activités



## Répartition des contrats de plus de 25 000 \$ alloués aux entrepreneurs



*N.B. Contrats de plus de 25 000 \$.*



Depuis plus d'une décennie, la Société contribue en tant que donatrice des bourses de la Fondation de l'Université du Québec en Abitibi-Temiscamingue.

Ces bourses, d'une valeur totale de 5000 \$, sont pour encourager les études supérieures dans le Nord-du-Québec et surtout, motiver les étudiants à rester dans la région.

Pour 2023, les heureuses bénéficiaires ont été :

- **Catherine Brisson**, Bac. en sciences infirmières (DEC-BAC), originaire de Lebel-sur-Quevillon;
- **Maryse Labrecque** Baccalauréat en sciences comptables, originaire de Matagami;
- **Paula Napash**, Bach. of Preschool and Elementary Education, originaire de Chisasibi.

*« I want to take this time to thank the sponsors for the Bourse d'excellence for the Fonds Nord-du-Québec at UQAT for their generosity and uplifting donation. This bourse will help motivate me to continue to achieve my dream of finishing my bachelor's degree in education. I have one more semester of summer courses and I will continue with my stage next fall. My goal is to finish by December 2023! Thank you very much for your donation. It is greatly appreciated. »*

**Paula Napash, Bachelor of Preschool and Elementary Education**

*« Je tiens à vous remercier pour l'octroi de cette bourse d'excellence généreusement offerte grâce au Fonds Nord-du-Québec. Cette bourse me permettra d'alléger le fardeau financier qu'imposent les études universitaires à temps plein et me permettra de me concentrer davantage sur la réussite de mon objectif de vie : devenir comptable professionnelle agréée. Merci du fond du cœur. »*

**Maryse Labrecque, baccalauréat en sciences comptables**



**Catherine Brisson - Lauréate du prix persévérance de la Fondation UQAT 2023 en compagnie de Tabitha Déry, spécialiste en acquisition de talents à la Société**



**Maryse Labrecque - Lauréate de la bourse d'excellence et implication 2023 de la Fondation UQAT**

# Rétrospective financière 2021-2023

(En dollars)	2023	2022	2021
Revenus	110 290 018	108 147 671	64 166 412
Charges	(80 152 791)	(63 238 400)	(53 860 553)
Excédent d'exploitation	30 137 227	44 909 271	10 305 859
Moins-value durable sur prêts et placements	(1 505 035)	(123 250)	(1 716 565)
Excédent annuel lié aux activités	28 632 192	44 786 021	8 589 294
Actif total	397 501 780	397 937 069	385 532 320
Avoir de l'actionnaire	168 546 838	144 438 086	99 652 065

# La Société de développement de la Baie-James

---



## Bref historique

La *Loi sur le développement de la région de la Baie James* (chapitre D-8.01) créant la Société a été adoptée par l'Assemblée nationale du Québec le 14 juillet 1971. Cette loi constitutive de la Société a fait l'objet de plusieurs modifications au cours des dernières années. Une des plus importantes faisait suite à la décision numéro 98-131 du Conseil des ministres : la révision du mandat de la Société regroupé notamment sous deux volets, soit le développement économique et la gestion des infrastructures de transport. Finalement, la loi constitutive a été de nouveau modifiée au début de 2014, afin que les engagements du gouvernement du Québec liés à l'Entente sur la gouvernance dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James qu'il avait conclue avec les Cris soient respectés.

## Sa mission

La Société a pour mission de favoriser, dans une perspective de développement durable, le développement économique, la mise en valeur et l'exploitation des ressources naturelles, autres que les ressources hydroélectriques relevant du mandat d'HQ, du territoire de la Baie-James. Elle peut notamment susciter et soutenir la réalisation de projets visant ces fins ou y participer. Elle a également pour mission d'aménager le territoire sous réserve de la compétence municipale en matière d'aménagement et d'urbanisme.

Mandataire du gouvernement, la Société est un organisme autre que budgétaire. Elle peut donc exécuter tout mandat que lui confie le gouvernement, un de ses ministères, organismes ou sociétés, dans tout domaine connexe à ses objets et dont les frais sont assumés, en tout ou en partie, par le mandant. De surcroît, le GNC et le GREIBJ peuvent proposer au gouvernement des mandats à confier à la Société dans tout domaine connexe à ses objets. Dans de tels cas, les frais peuvent être assumés en tout ou en partie par ces deux entités.

## Son territoire d'intervention

Le territoire de la Baie-James couvre 42 % de la région Nord-du-Québec et 23 % de la superficie de la province de Québec. D'une superficie totale de 350 000 km<sup>2</sup>, ce territoire fait partie du territoire d'application du Plan Nord. Deux groupes de citoyens l'habitent, soit les Cris et les Jamésiens.

## Ses champs d'activité

La Société réalise sa mission à travers deux grands secteurs d'activité, soit le développement économique et l'exécution de mandats de gestion d'infrastructures routières et aéroportuaires.

Au niveau du développement économique, elle a pour mandat de susciter, soutenir et participer à la réalisation de projets d'affaires visant le développement économique de la région. Elle s'est constitué un fonds d'investissement consacré au développement économique. Ce fonds permet d'alimenter un portefeuille de placements privés dédié aux projets de diversification économique et un portefeuille de placements miniers. Ces portefeuilles permettent de financer et d'accompagner des projets qui ont un impact économique sur le territoire. Ces activités, ainsi que la gestion administrative de la Société, sont sous la responsabilité de la Vice-présidence à l'exploitation qui comprend la Direction du développement économique, la Direction du portefeuille minier, la Direction des finances et de l'administration, la Direction des ressources humaines et des communications et la Direction des technologies de l'information.

En ce qui concerne les mandats d'infrastructures routières et aéroportuaires, la Société détient des actifs importants tels que la route Billy-Diamond (anciennement la route de la Baie-James) et le chemin de Chisasibi. De plus, elle est propriétaire de l'aéroport de La Grande-Rivière. Elle exécute des mandats d'entretien, d'exploitation et de réfection qui proviennent de partenaires importants comme Hydro-Québec, le ministère des Transports et le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Ces différentes activités liées aux infrastructures ont des impacts importants sur l'accès au territoire, ce qui est un enjeu important pour le développement de la région. Ces activités sont sous la responsabilité de la Vice-présidence aux infrastructures qui comprend la Direction des services d'entretien routier, la Direction de projet et la Direction des services aéroportuaires.

## Une vision mobilisatrice et inspirante

L'expérience acquise au fil des années a permis à la Société de développer une expertise reconnue et les compétences permettant de susciter davantage de projets ayant des retombées économiques pour la région. Son savoir-faire et les moyens à sa disposition lui permettent de se donner une vision pour guider ses choix stratégiques, soit :

**Être une organisation entreprenante et reconnue, dont les réalisations génèrent d'importantes retombées économiques pour le territoire.**

## Une organisation bien présente dans sa région

L'effectif de la Société est réparti dans les villes de Matagami et de Chibougamau ainsi que dans la localité de Radisson. Les mandats de gestion et de réfection d'infrastructures de transport qu'elle réalise ainsi que ses activités de développement économique lui donnent aussi l'occasion d'entretenir des relations d'affaires dans toutes les villes, communautés et localités de la région. Ses différents modes de gestion, qui favorisent les retombées économiques régionales, soutiennent également le développement local.

Sa présence dans ces différents milieux lui permet de bien saisir les particularités et les caractéristiques qui leur sont propres, ce qui est primordial pour intervenir de façon efficace en matière de développement et de diversification économiques.



## Ses valeurs

Des valeurs bien ancrées dans ses pratiques de gestion et dans les relations avec ses clients et ses partenaires.

- **Compétence**

La Société entend promouvoir le développement continu de ses expertises et de ses méthodes de travail dans chacun de ses secteurs d'activité. Pour ce faire, les membres du personnel doivent être compétents et mobilisés afin qu'ils puissent adhérer à la mission, à la vision, aux valeurs, aux orientations et aux objectifs de la Société.

- **Agilité**

Au fil des années, la Société a toujours su adapter ses actions au contexte sociopolitique de la région, ainsi qu'à son environnement d'affaires, ce qui lui permet de relever les défis qu'elle se fixe. Elle entend promouvoir la créativité et l'innovation dans le développement de ses stratégies organisationnelles.

- **Collaboration**

Dans ses relations d'affaires, la Société encourage le dialogue ainsi qu'une très grande adaptation de son offre de service aux besoins de ses clients et de ses partenaires. Elle favorise également une culture managériale axée sur l'écoute et la recherche de solution concertée.

- **Respect**

La Société prend ses décisions d'affaires en tenant compte de ses objectifs et de son statut de société d'État dans le respect de ses partenaires et des membres de son personnel. La Société est particulièrement à l'écoute des attentes des personnes et des parties prenantes avec lesquelles elle collabore, ainsi qu'avec son personnel.

Ses relations sont basées sur un rapport de confiance mutuelle.

- **Intégrité**

La Société et les membres de son personnel s'engagent à avoir des comportements honnêtes, en tout respect d'une haute éthique professionnelle.

## Le conseil d'administration

---



### **Monsieur Gaston Bédard** **Président du conseil d'administration**

---

Titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires et d'une maîtrise en économie et gestion des systèmes organisationnels de l'Université du Québec à Trois-Rivières, monsieur Bédard est également formé comme administrateur de sociétés certifié à l'Université Laval. Membre des Ordres des comptables professionnels agréés du Québec (FCPA, FCGA) et des administrateurs agréés du Québec (ADM.A), il a occupé plusieurs postes de direction, notamment à la Fédération des caisses Desjardins et au Mouvement Desjardins, avant de devenir président-directeur général du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (2012-2020).

Il est président du conseil d'administration de la Société depuis 2015.



### **Monsieur Martin Breault** **Vice-président du conseil d'administration**

---

Monsieur Breault détient un baccalauréat en administration des affaires, un certificat en études politiques et une maîtrise en relations internationales. Depuis novembre 2022, il est sous-ministre associé au ministère des Ressources naturelles et des Forêts. De 2018 à 2023, il a occupé divers postes au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Avant cela, il a travaillé au ministère de la Défense nationale et dans la fonction publique québécoise, notamment au ministère des Transports.

Le 1<sup>er</sup> février 2023, il a été nommé vice-président du conseil d'administration de la Société.



### **Monsieur Alain Coulombe** **Président-directeur général et administrateur**

---

Monsieur Coulombe détient un baccalauréat en administration des affaires de l'Université Athabasca et une maîtrise en administration des affaires de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue. Il débute sa carrière à la Société en 1988, où il se distingue dans le domaine du développement économique. Après avoir occupé divers postes dont agent de développement corporatif et agent de développement économique, il est promu au poste de directeur du développement économique en 2002, puis comme directeur général adjoint au développement économique en 2010 avant d'être désigné vice-président exploitation par intérim en 2018.

Nommé président-directeur général le 2 mai 2019, il a été reconduit dans ses fonctions le 6 décembre 2023.



## **Monsieur Angus Michaud**

### **Administrateur**

Monsieur Michaud est un ingénieur en génie mécanique diplômé de l'Université Laval et membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec. Il possède également des certificats en capital humain et en gestion des ressources humaines.

Depuis 2022, il occupe le poste de conseiller technique chez Solutions techniques AM. Auparavant, de 2012 à 2022, il a été directeur technique chez Soudure et Usinage GAM inc., après avoir occupé des postes de direction chez Barrette-Chapais Itée entre 1989 et 2012.

Le 25 octobre 2023, il a été nommé membre et administrateur du conseil d'administration de la Société par le Conseil des ministres.



## **Monsieur Davey Bobbish**

### **Administrateur**

Monsieur Bobbish détient un diplôme en administration, spécialisé en finances, du Cégep de Saint-Laurent. Il commence sa carrière en 1997 comme chef comptable à Chee-Bee Inc., avant de devenir directeur général et trésorier de la Nation crie de Chisasibi jusqu'en 2011. Il est ensuite chef du conseil de bande de Chisasibi de 2012 à 2020 et directeur exécutif du GNC depuis 2022. Il a aussi acquis une expérience précieuse en tant que membre du conseil d'administration de divers comités.

En 2018, il est nommé membre du conseil d'administration de la Société.



## **Monsieur Gaston Cooper**

### **Administrateur**

Monsieur Cooper détient un diplôme d'études secondaires de la Commission scolaire crie. Élu chef de la Nation crie d'Oujé-Bougoumou en août 2023, il a occupé plusieurs postes, notamment directeur général et agent de communication à l'Association crie d'art et d'artisanat autochtones de 2018 à 2023, ainsi qu'agent de communication pour Air Creebec et l'Institut culturel cri Aanischaaukamikw. De 2008 à 2010, il a été agent sectoriel en foresterie et tourisme au GNC.

Il siège actuellement au conseil d'administration de plusieurs entités, dont la Société dont il est administrateur depuis octobre 2023.



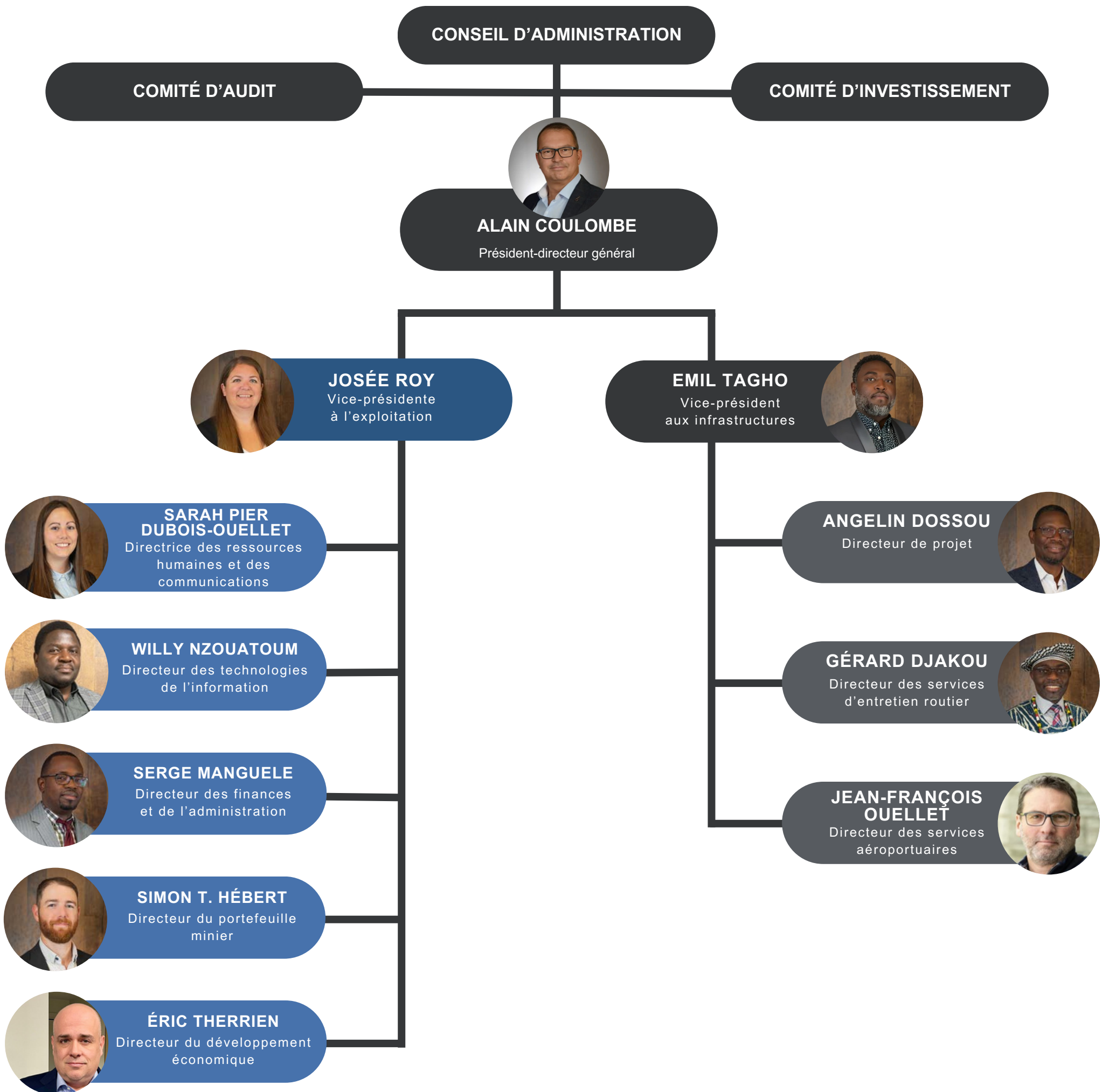
## **Monsieur Daniel Mark-Stewart**

### **Administrateur**

Monsieur Mark-Stewart détient un diplôme d'études secondaires de la Commission scolaire crie. Présent à la Nation crie d'Eastmain depuis 1998, il occupe le poste de chef adjoint depuis avril 2023. Avant cela, il a été coordonnateur santé et environnement de 2002 à 2011 et agent de communication de 2011 à 2023. Il a également été coordonnateur de la stratégie de développement de la jeunesse pour la commission de l'indemnisation de l'Administration régionale crie entre 2000 et 2002. Parallèlement, il représente la Nation crie d'Eastmain pour la Société Eeyou de la Baie James et le GNC.

Le 25 octobre 2023, il a été nommé membre et administrateur du conseil d'administration de la Société par le Conseil des ministres.

# L'organigramme



# Les résultats sectoriels

---





**Vice-présidence aux infrastructures**

# Direction des services d'entretien routier



## Activités et objectifs

La Direction des services d'entretien routier est chargée de l'entretien des routes inscrites dans le mandat de l'organisation. Elle s'assure que les budgets alloués soient utilisés à bon escient et que les routes soient bien entretenues pour la sécurité des usagers, suivant la limite budgétaire qui lui est accordée, tout en maximisant les retombées sur le territoire.

Pour l'atteinte des objectifs qui lui sont assignés, la Direction des services d'entretien routier pilote six principaux mandats, dont deux mandats opérationnels que sont :

- la surveillance des travaux d'entretien, la patrouille du réseau et des inspections diverses;
- la réalisation de certains travaux en régie.

Elle assure en plus :

- le suivi administratif des différents cahiers des charges auprès de chaque prestataire de service;
- le suivi de la facturation des différents contrats;
- la gestion des carrières et bancs d'emprunts (en collaboration avec la Direction de projet);
- la gestion des maisons d'habitation de l'organisation (logements à Radisson uniquement).

## Réalisations 2023

### • Nouveau mandat de gestion estivale de la route 113 entre Rapide-des-Cèdres (km 116) et Miquelon (km 191) pour le ministère des Transports et de la Mobilité durable

À partir de mars 2023, la Société, en collaboration avec le MTMD, a pris en charge l'entretien estival de 75 kilomètres de la route 113, entre les km 116 et 191. Ce mandat, défini par une entente entre les deux parties, prévoyait une exécution partagée entre les équipes saisonnières et des contrats issus d'un appel d'offres. Toutefois, en raison des feux de forêt qui ont nécessité la mobilisation prioritaire des équipes saisonnières, l'avancement des travaux a été retardé.

### • Entretien régulier de la route Billy-Diamond et du chemin de Chisasibi

Le budget alloué en 2023 pour l'entretien de la route Billy-Diamond et du chemin de Chisasibi s'élève à 8,3 M\$ (dont 5,3 M\$ du MTMD et 3 M\$ d'HQ), mais présente un déficit anticipé de 1,4 M\$. Ce déficit, principalement dû à l'inflation sur les contrats d'entretien, a restreint l'exécution de certains travaux, tels que la mise en forme des accotements, l'achat et le transport de 7 100 tonnes de chlorure de sodium (contre 7 500 tonnes prévues), ainsi que le marquage des lignes de la chaussée.

Les travaux réalisés comprennent principalement :

- le déneigement;
- des ajustements de la signalisation;
- le scellement des fissures;
- la réparation de cheminées;
- l'achat, la livraison et le transport de 7 100 tonnes de chlorure de sodium;
- la gestion des castors.

## • **Entretien des infrastructures de transport sous mandat du ministère des Transports et de la Mobilité durable et d'Hydro-Québec**

L'entretien des routes menant aux communautés crie, ainsi que de la route 19900, a continué conformément aux appels d'offres de mars 2022. Trois contrats ont été renouvelés et un nouvel appel d'offres a été lancé pour la route 19900. Des travaux, incluant le débroussaillage et le rapiéçage des chaussées, ont été réalisés pour un montant de 317 818 \$, soit en deçà du budget prévu de 450 000 \$.

En collaboration avec HQ, cinq contrats d'entretien ont été mis en place. Par ailleurs, une stratégie commune avec le MTMD pour la section sud de la route du Nord a permis de planifier la construction d'un garage à Nemiscau. HQ a également réalisé des travaux supplémentaires, tels que le rapiéçage, la réparation de cheminées sur les ponceaux, le nettoyage des fossés et le démantèlement de barrages de castors.

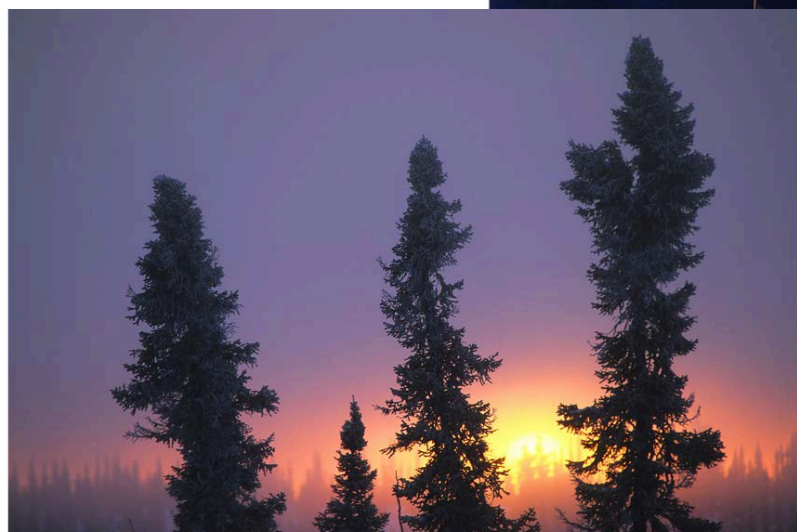
Certains projets initialement prévus pour 2023 ont été reportés en 2024 en raison des feux de forêt.

## • **Route Villebois-Selbaie-Joutel**

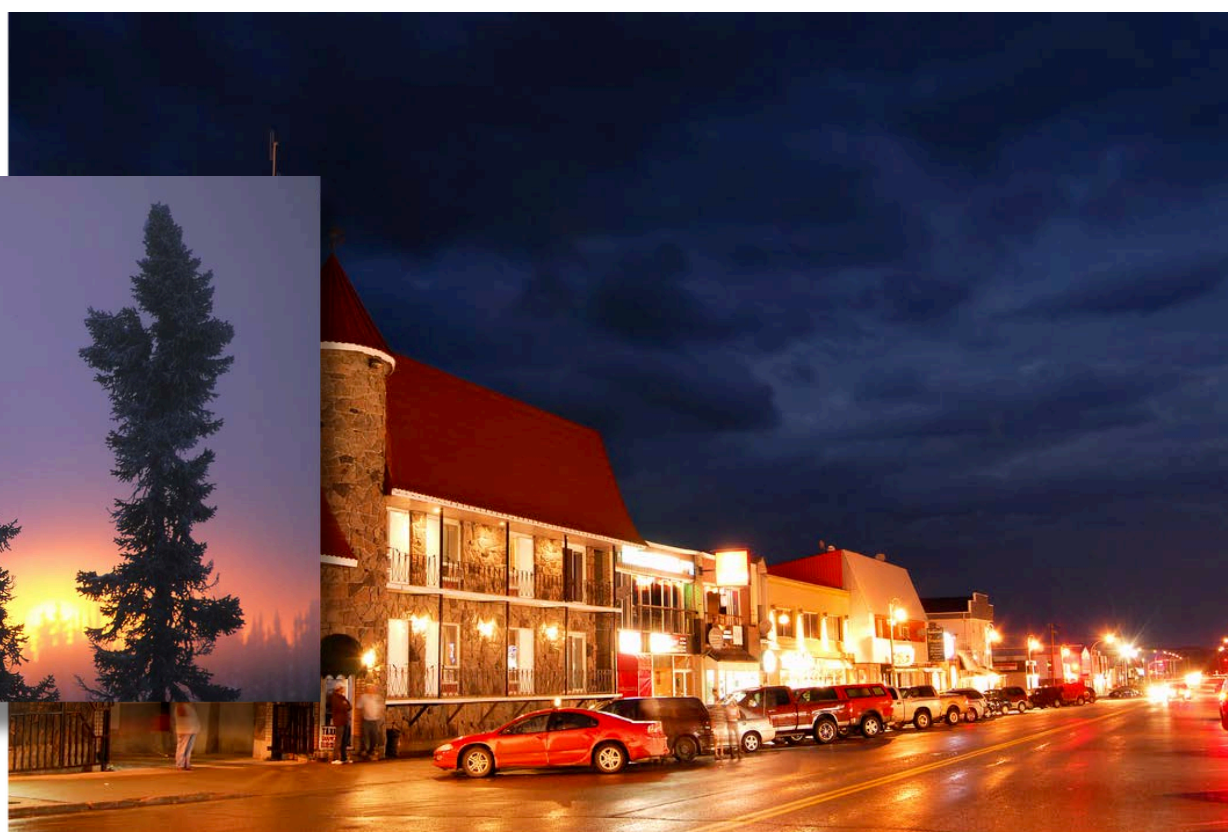
L'appel d'offres pour l'entretien de cette route a été lancé en mars 2023 pour une durée de trois ans.

Les travaux de déboisement ont été réalisés. En plus des entretiens réguliers, plusieurs autres travaux ont été effectués cet été, notamment :

- le débroussaillage mécanique des abords de la route;
- le rapiéçage des surfaces de roulement en matériaux granulaires;
- le rapiéçage manuel des chaussées avec un enrobé bitumineux posé à froid;
- la réparation des cheminées de ponceaux;
- la gestion des castors.



*Infrastructures et paysages de la Baie-James*



# Direction de projet



## Activités et objectifs

La Direction de projet est responsable de la réalisation des projets d'infrastructures routières, de bâtiments et d'équipements, pour la Société et ses partenaires, tels que le MTMD, le MRNF, HQ et d'autres partenaires.

Pour atteindre ses objectifs, la Direction de projet se concentre sur cinq fonctions principales :

- la réalisation de projets d'infrastructures routières, aéroportuaires, de bâtiments et d'équipements;
- l'inspection de ponceaux, ponts et ouvrages hydrauliques;
- la gestion de carrières et sablières;
- l'élaboration et le suivi des plans d'actions en développement durable;
- le suivi environnemental des installations et équipements.

## Réalisations 2023

- **Confirmation du financement pour la phase 2 du projet de réfection de la route Billy-Diamond et du chemin de Chisasibi**

Le 14 juin 2023, le gouvernement du Québec a approuvé le dossier d'affaires et autorisé la phase 2 du projet de réfection de la route Billy-Diamond. Ce projet vise la réhabilitation de la chaussée de la route Billy-Diamond entre le km 380 et le km 620, ainsi que du chemin de Chisasibi entre le km 3 et le km 90.


Le coût total du projet est de 358,6 M\$, dont 131,7 M\$ proviennent du gouvernement du Canada et 226,9 M\$ du gouvernement du Québec.

- **Soutien du PAIA pour prolonger d'une année le financement des travaux à l'aéroport de La Grande-Rivière**

Suite à un processus d'appels d'offres s'étant soldé par l'obtention de soumissions substantiellement plus élevées que les budgets disponibles, certains travaux prévus entre 2021 et 2023 ont dû être reportés à 2024.

Cette révision a été précédée par une nouvelle phase de conception et de préparation des plans et devis. Un troisième appel d'offres sera lancé, avec un début des travaux envisagé pour le printemps 2024.

Le financement du PAIA a été prolongé jusqu'au 31 mars 2025 pour garantir l'achèvement des travaux nécessaires et des demandes de financement sont également en cours pour la réhabilitation des voies de circulation.



- **Finalisation des travaux prévus au plan de gestion de projet de la phase 1 du programme de réfection de la route Billy-Diamond et poursuite des travaux de remplacement des ponceaux complexes**

Tous les travaux prévus dans le PGP de la phase 1 du programme de réfection de la route Billy-Diamond et l'Entente Canada - Québec ont été terminés à 100 % le 1<sup>er</sup> octobre 2022. Une modification de l'Entente en juin 2023 a permis d'étendre la période d'exécution des travaux de 2017 à 2022. Cela a également permis d'élargir les dépenses admissibles sur certaines portions de la route Billy-Diamond qui étaient initialement exclues, facilitant ainsi la conclusion d'un avenant n° 1 à la convention de subvention entre le MRNF et la Société.

Concernant le remplacement des ponceaux complexes, les travaux sont répartis en deux lots :

- Le lot 1, comprenant des travaux de remplacement aux km 512, 594 et 605 de la route Billy-Diamond, a été attribué à Blais & Langlois inc., mais des retards dus aux feux de forêt ont impacté le calendrier. Les travaux de pavage sur les sites de ponceaux sont reportés à 2024.
- Le lot 2, qui inclut la construction de trois ponts et le remplacement de ponceaux, a vu ses appels d'offres infructueux, entraînant l'annulation du dernier et la préparation d'un nouvel appel d'offres pour la construction d'un des trois ponts en 2024.

- **Réfection de la route des ressources à l'ouest de Matagami**

Le projet de réfection de la route Est-Ouest de Matagami, reliant le km 171 de la route 109, au km 122 de la route N-810, améliore l'accès à la faille géologique Sunday Lake depuis Matagami. Il est financé par la SPN (3 M\$), la Société (2 M\$) et Wallbridge (1,5 M\$).

Les travaux, confiés à des entreprises locales, ont débuté en 2022 avec un débroussaillage par la Coopérative de solidarité de Pikogan, puis la construction a été reportée à 2023 et attribuée à Eanou Eeyou Construction inc. suite à un appel d'offres.

Malgré les impacts des feux de forêt, l'entrepreneur prévoit finaliser les travaux en 2023, avec la réception des travaux prévue pour le printemps 2024. Les dépenses prévisionnelles entre juin 2021 et décembre 2023 sont estimées à 3,96 M\$.

- **Programme d'intervention sur certaines routes au nord du 49<sup>e</sup> parallèle**

Dans le cadre du programme d'intervention sur les routes au nord du 49<sup>e</sup> parallèle, la Société achève la quatrième saison de travaux en 2023. Depuis sa prise en charge en 2020, elle a remplacé 34 ponceaux, une structure et installé des glissières de sécurité sur quatre sites. Elle a aussi procédé au rechargement granulaire de la chaussée de la route 19900.

En plus des réalisations matérielles, diverses études ont été menées pour concevoir les plans et guides des travaux à venir. Cela comprend une étude géotechnique pour 18 sites de ponceaux et un pont à reconstruire entre 2025 et 2026, une étude hydraulique pour deux structures, des études préliminaires pour trois ponts, ainsi que des analyses environnementales pour le pont à reconstruire et les carrières potentielles le long de la route 19900. Actuellement, les travaux de conception se poursuivent pour de nouveaux contrats prévus en 2024 sur la route 19900 et le chemin de Wemindji. Les dépenses estimées pour l'année 2023 s'élèvent à 9,84 M\$.

- **Rapiéçage mécanisé et manuel sur la route 113**

En novembre 2022, le MTMD a confié à la Société des travaux de rapiéçage sur une portion de la route 113. L'entreprise Lamothe, Division de Sintra inc. a été retenue pour ces travaux. En raison des conditions météorologiques et climatiques défavorables, la finalisation complète des travaux cette année ne sera pas possible. Néanmoins, les réparations des sections critiques ont été effectuées pour assurer la sécurité des usagers.

- **Mandats du ministère des Transports et de la Mobilité durable de reconstruction de 16 structures sur la route du Nord**

En 2022, le MTMD a exprimé son souhait de confier à la Société la gestion de nouveaux projets de reconstruction de 16 structures sur la route du Nord. Les démarches pour le premier mandat impliquant des études et la préparation des plans, ont débuté en septembre. La Société a officiellement accepté ce mandat en décembre 2022 et les ententes finales ont été conclues avec le MTMD. Des appels d'offres ont été lancés pour le recrutement de firmes professionnelles, afin de réaliser ces études et travaux.

Les travaux de conception ont débuté en septembre 2023 avec des activités sur le terrain et la construction des nouvelles structures est prévue pour 2024, faisant l'objet d'une entente distincte entre le MTMD et la Société.

- **Actions environnementales**

En 2023, la Société a poursuivi ses actions en matière de gestion environnementale afin de se conformer aux lois et règlements en vigueur. Ces initiatives ont inclus un suivi rigoureux des eaux usées et de l'eau potable au relais routier du km 381 de la route Billy-Diamond. Pour répondre aux exigences réglementaires, des demandes de permis ont été préparées et soumises aux autorités compétentes. Par ailleurs, des suivis environnementaux ont été nécessaires, en lien avec la *Loi sur les pêches* pour les ponceaux à remplacer dans le cadre du projet de réfection de la route Billy-Diamond.

Les activités sur le terrain ont consisté en une caractérisation environnementale des projets et le conseiller en environnement a validé les aspects environnementaux des contrats routiers, tout en supervisant les plans d'action pour la protection de l'environnement.

Simultanément, la Société a géré ses sources de matériaux granulaires avec une grande rigueur, disposant de 40 baux actifs pour des carrières et des sablières. Ces démarches ont été menées dans le respect des exigences légales et des obligations environnementales. Conformément à la *Loi sur le développement durable*, la Société a désigné un officier en développement durable pour superviser la mise en œuvre de son plan d'action en développement durable. Une nouvelle génération de ces plans, couvrant la période de 2023 à 2028, a été élaborée avec un budget initial d'environ 13 100 \$ pour la première année. Afin de répondre aux exigences de la politique RS-70, la Société prévoit également l'élaboration et la mise en œuvre d'un système de gestion environnementale, avec un budget estimé à 25 000 \$ pour des études de caractérisation externes.



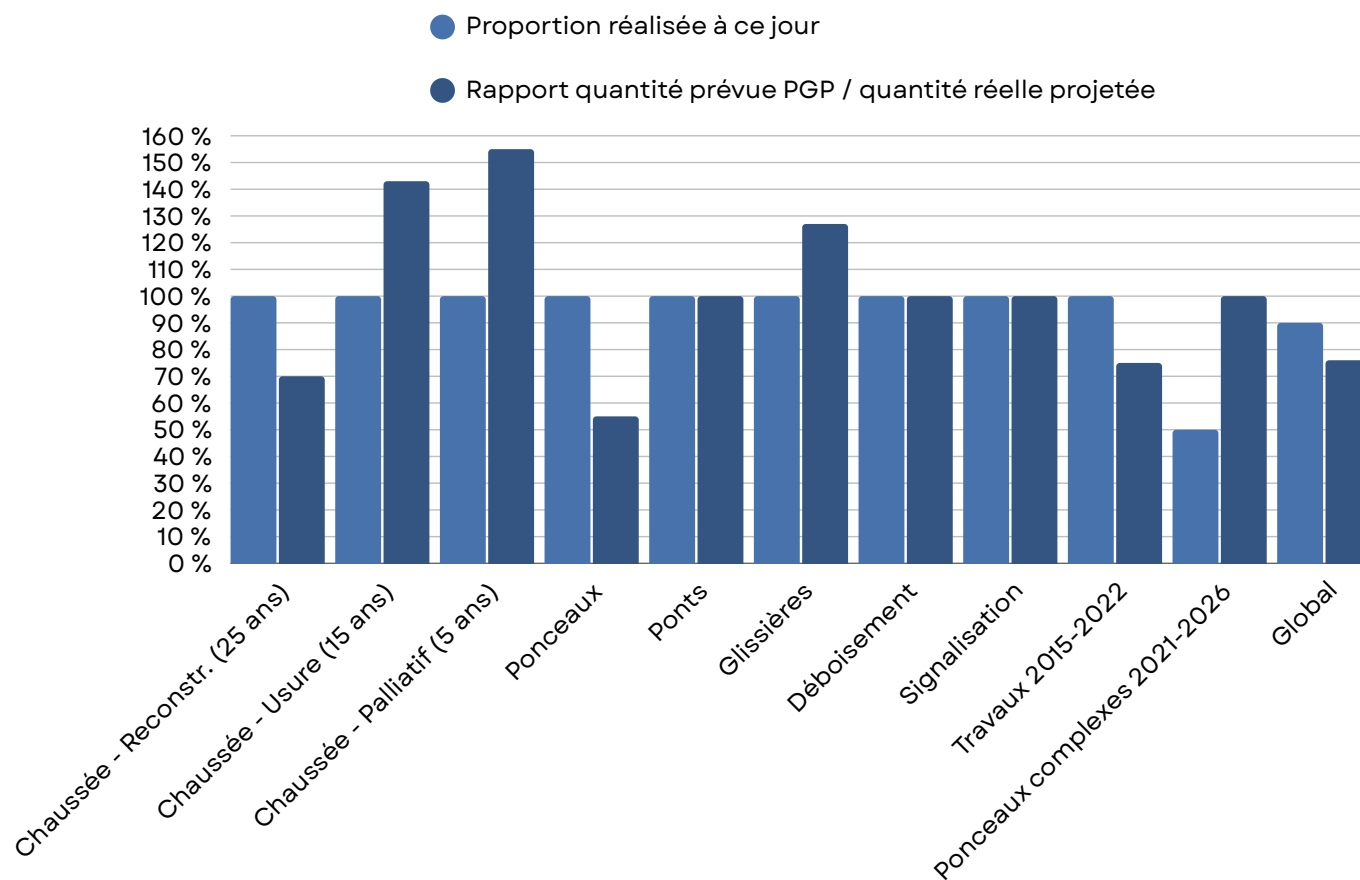
Réalisation de ponceaux complexes au km 512 sur la route Billy-Diamond



• **Récapitulatif des travaux réalisés au 31 décembre 2023**

- Remplacement de 8 ponceaux complexes sur trois sites aux km 512, 594 et 605 de la route Billy-Diamond
- Installation des glissières de sécurité sur les sites de ponceaux remplacés aux km 512, 594 et 605 de la route Billy-Diamond
- Pavage de deux sites de ponceaux complexes aux km 419 et 452 de la route Billy-Diamond
- Correction de déficiences sur trois sites de ponceaux complexes aux km 466, 473 et 502 de la route Billy-Diamond

• **État de la situation sur l'avancement des travaux, en termes de proportions**



• **État des travaux de remplacement des ponceaux au 31 décembre 2023**

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Ponceaux au PGP	226								<b>226</b>
Correction sur ponceaux au PGP	-7								<b>-7</b>
Ponceaux additionnels (*)	0	8	57	30	72	22			<b>189</b>
Sous-total ponceaux	219	8	57	30	72	22			<b>408</b>
Ponceaux complexes (**)						13	11	8	<b>32</b>
<b>Total global</b>	<b>219</b>	<b>8</b>	<b>57</b>	<b>30</b>	<b>72</b>	<b>35</b>	<b>11</b>	<b>8</b>	<b>440</b>

(\*) Cette répartition est faite suivant l'année d'octroi des contrats et non suivant l'année exacte de remplacement.

(\*\*) Les travaux de remplacement des ponceaux complexes ont débuté en 2021 et sont prévus s'achever en 2026.

L'année 2023 a également été marquée par la finalisation des travaux des contrats commencés en 2022, incluant le pavage des deux sites de ponceaux aux km 419 et 452 de la route Billy-Diamond, ainsi que la correction des déficiences sur les trois sites de ponceaux remplacés aux km 466, 473 et 502.



# Direction des services aéroportuaires

## Activités et objectifs

La Direction des services aéroportuaires s'occupe de la gestion et l'exploitation de l'aéroport de La Grande-Rivière à Radisson, la gestion par mandat des quatre aérodromes qui lui sont confiés par HQ et la gestion par contrat de l'aérodrome de Matagami confiée par le MTMD. Elle s'occupe également de tous autres mandats de gestion aéroportuaires qui lui sont confiés par les partenaires régionaux.

Pour l'atteinte des objectifs qui lui sont assignés, la Direction des services aéroportuaires pilote trois principales fonctions que sont :

- la gestion et l'exploitation de son aéroport de La Grande-Rivière à Radisson;
- la gestion des quatre aérodromes sous contrat avec HQ, soit LG-3, LG-4, Fontanges et Nemiscau;
- la gestion de l'aérodrome de Matagami sous contrat avec le MTMD.

## Réalisations 2023

### • Gestion de quatre aérodromes d'Hydro-Québec

La Société a poursuivi en 2023 son plan de transition pour la gestion des aérodromes d'HQ, prenant en charge l'entretien des pistes et des services au sol des avions. Le 31 mai, les nouveaux employés de la Société ont débuté ces nouvelles responsabilités à l'aérodrome de LG-3. Le 30 août 2023, soit trois mois après, face aux défis initiaux de cette transition et aux impacts des feux de forêt, la Société a assumé l'entretien et les services au sol de l'aérodrome de LG-4.

Par ailleurs, le contrat avec Nemaska Eenou J.V. pour l'entretien de la piste et des services au sol à l'aérodrome de Nemiscau a pris fin, repris par la Société en partenariat avec la Nemeska Development Corporation le 1<sup>er</sup> octobre 2023. Cette transition a été ponctuée de défis, notamment des retards dans la livraison de nouveaux équipements, des difficultés de recrutement nécessitant des formations approfondies et des difficultés initiales dans les opérations hivernales. Cependant, la situation s'est stabilisée début décembre.

### • Développement de l'aérodrome de Matagami

Lancé en juillet 2022, le projet de navettage entre Matagami et la mine Éléonore opérée par Newmont, a connu un succès significatif en 2023. Les 240 vols effectués par Air Creebec et les trois opérations de dégivrage ont facilité le transit de près de 500 passagers via l'aérodrome de Matagami. Ce projet reste une réalisation majeure pour la communauté locale et pour l'aérodrome lui-même.

Le niveau de trafic a également enregistré une croissance considérable de 81 %, passant de 771 mouvements en 2022, à près de 1400 mouvements en 2023. Cette augmentation est principalement attribuable au nombre élevé de mouvements réalisés par la SOPFEU dans sa lutte contre les feux de forêt de l'été 2023.

L'aérodrome de Matagami a joué un rôle central dans la gestion des feux de forêt au cours de cette période. Il a servi de base opérationnelle pour la SOPFEU et a été un point d'évacuation essentiel pour les populations des communautés de Wemindji et d'Eastmain.

L'équipe de l'aérodrome de Matagami a déployé d'importants efforts, travaillant de longues heures pour accueillir les vols de la SOPFEU et soutenir les opérations anti-incendie. En 2022, la Société avait vendu 109 985 litres de carburant d'aviation; cette année, ce volume a atteint près de 340 000 litres, marquant une augmentation remarquable de plus de 300 %.



- **Aéroport de La Grande-Rivière**

Dans la perspective de stimuler l'essor économique de l'aéroport de La Grande-Rivière, la Société a initié un appel d'offres cet automne pour l'élaboration d'un plan directeur.

Au cours de cette année, l'aéroport a bénéficié de nouveaux équipements de déneigement, notamment une épandeuse mixte et une souffleuse à haute vitesse financées par les programmes ITAR et PAIA du gouvernement du Canada. De plus, une nouvelle chargeuse sur roue, également soutenue par le PAIA, devrait être livrée prochainement. Ces acquisitions contribueront à optimiser les opérations de déneigement.

Durant la période des feux de forêt, l'aéroport a joué un rôle crucial en assurant à plusieurs reprises l'avitaillement en carburant d'aviation aux opérations de lutte contre les feux et aux missions humanitaires. Les fermetures récurrentes de la route Billy-Diamond ont entraîné des défis logistiques pour le réapprovisionnement des communautés du Grand Nord et du Nunavik en denrées essentielles. La Société a activement participé à des rencontres quotidiennes avec ses partenaires et les autorités gouvernementales pour maintenir ces chaînes d'approvisionnement vitales.

De plus, l'aéroport a facilité l'évacuation des résidents et des animaux de compagnie de Radisson le 14 juillet, en mobilisant des vols d'Air Inuit. Trois employés de la Société se sont portés volontaires pour maintenir les opérations essentielles pendant cette période d'évacuation. En tant que base opérationnelle pour la SOPFEU, l'aéroport a été un pivot majeur dans la lutte contre les incendies, grâce à l'expertise de nos employés sur place.

Un financement du PAIA a permis l'acquisition d'une nouvelle chargeuse sur roues. Cet équipement, d'une valeur de 442 277 \$, améliorera la performance de nos opérations de déneigement, profitant ainsi à nos partenaires commerciaux et à tous les usagers de l'aéroport de La Grande-Rivière.

- **Conclusion de partenariats**

Dans le cadre de notre engagement envers la prise en charge des aérodromes d'HQ, nous avons amorcé la mise en place de deux partenariats avec les Cris. Nous avons concrétisé la création de Société de portefeuille Aakutaah inc., détenue à parts égales par la Société et la SODAB, dédiée à la gestion des aérodromes d'HQ, ainsi que d'autres initiatives porteuses d'intérêt pour nos deux organisations. Plus spécifiquement, pour la gestion de l'aérodrome de Nemiscau, nous avons forgé un partenariat entre la Société, la SODAB et le conseil de bande de Nemaska pour établir une nouvelle entité, Société Nikaanch inc., afin de superviser ses opérations. Ces initiatives collaboratives représentent des leviers essentiels pour atteindre notre objectif de catalyser la croissance économique durable dans la région de la Baie-James.



## **Vice-présidence à l'exploitation**

# Relais routier du km 381

## Activités et objectifs

Le relais routier du km 381, au cœur du développement économique du territoire, offre des services essentiels disponibles 24 h/24 et 365 jours par an à l'ensemble de la population environnante. Il sert notamment les usagers de la route Billy-Diamond, le personnel des industries minières et les touristes.

Les services essentiels fournis par le relais routier du km 381 sont regroupés en cinq principales catégories :

- la vente de carburant;
- le dépanneur et les services de restauration;
- l'hébergement;
- les premiers secours;
- la mécanique légère.

## Réalisations 2023

L'année 2023 a bien commencé pour le relais routier du km 381, avec un afflux important de visiteurs, notamment en raison de la présence d'HQ et de son sous-traitant GLR, impliqués dans la construction de la ligne électrique destinée à alimenter le projet de lithium de la mine Allkem.

Cependant, l'été 2023 a été marqué par des incendies de forêt majeurs dans la région, qui ont considérablement réduit les travaux dans le secteur du relais routier, ainsi que les déplacements des touristes, des travailleurs et des membres des différentes communautés, entraînant une baisse significative de l'achalandage du site. En réponse à la situation, la SOPFEU a installé son poste de commandement au relais routier, en raison de sa position stratégique et des services offerts (repas, hébergement et vente de carburant). Cette installation a généré un fort taux d'occupation du relais routier, particulièrement entre la mi-juillet et la mi-août.

En fin d'année, le relais routier du km 381 a entrepris des travaux visant à doubler la capacité de son système de traitement des eaux usées et à réaliser des tests sur la capacité de ses puits d'eau potable, en prévision des besoins d'hébergement liés au projet de lithium d'Allkem, situé à proximité.

Les projections financières du relais routier pour l'année 2023 indiquent un bénéfice net de 1 082 967 \$, dépassant ainsi la cible budgétaire de 818 457 \$, soit une augmentation de 32 %.

### • La performance financière

(En dollars)	2022	2023
Revenus	9 400 815	11 122 611
Charges	(8 563 227)	(9 807 320)
Excédent lié aux activités	837 588	1 315 291

# Direction des finances et de l'administration

## Activités et objectifs

La Direction des finances et de l'administration s'occupe de la gestion administrative et financière de l'organisation. Le directeur des finances et de l'administration, en tant que trésorier, assure la veille financière de l'organisation.

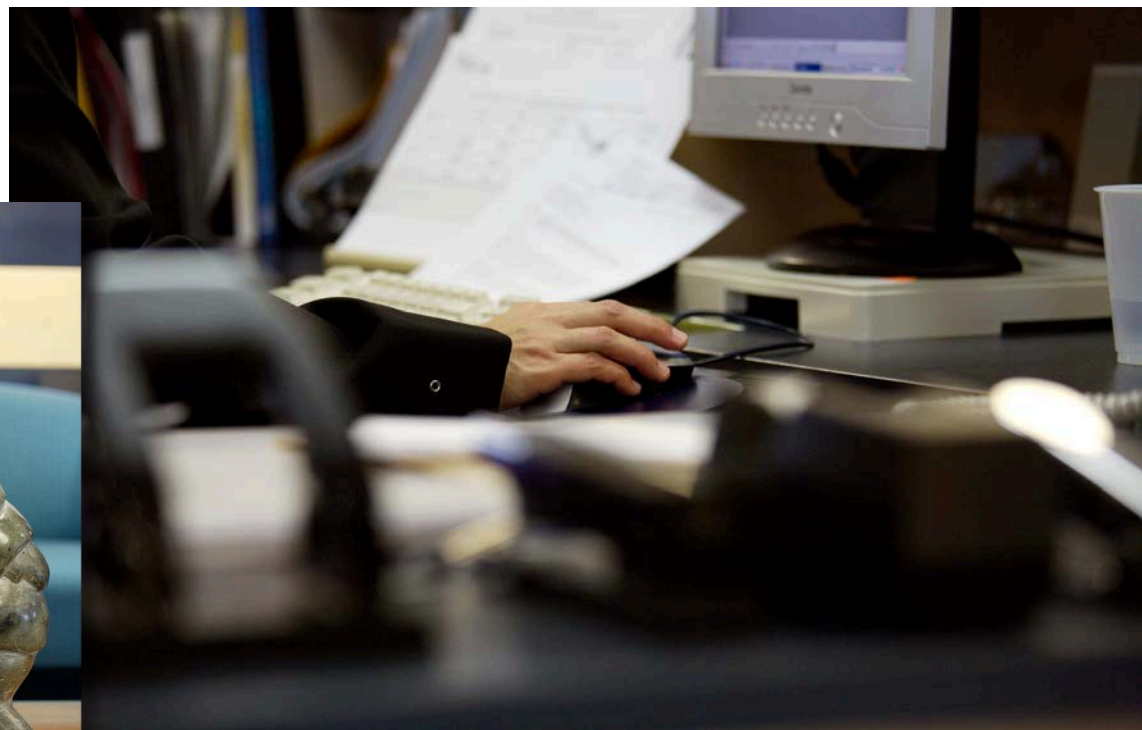
Pour atteindre les objectifs qui lui sont assignés, la Direction des finances et de l'administration pilote deux principales fonctions que sont :

- la gestion de l'administration et des finances;
- la gestion des systèmes d'information.

## Réalisations 2023

Les revenus de 2023 totalisent 110 290 018 \$ alors que les charges d'exploitation ont été de 80 152 791 \$. L'excédent d'exploitation totalise 30 137 227 \$, duquel nous devons déduire les moins-value durables sur prêts et placements de 1 505 035 \$, ce qui porte l'excédent annuel lié aux activités à 28 632 192 \$.

Cette amélioration des résultats financiers comparativement au budget s'explique principalement par des revenus de subventions liés au projet de réfection de la route Billy-Diamond plus importants ainsi que d'importants revenus de placements suite à la vente d'une redevance minière.



*Bureau de la Société à Matagami*

# Direction des ressources humaines et des communications



## Activités et objectifs

La Direction des ressources humaines et des communications est chargée d'assurer la gestion des ressources humaines et des communications au sein de la Société. À ce titre, elle est chargée de mettre à la disposition de l'organisation, des ressources humaines de qualité à travers l'attraction, l'embauche et la rétention du personnel pour l'atteinte des objectifs et d'assurer la gestion des communications internes et externes.

Pour atteindre les objectifs qui lui sont assignés, la Direction des ressources humaines et des communications pilote cinq principales fonctions que sont :

- la planification stratégique des ressources humaines;
- la dotation à travers le recrutement et la sélection;
- la gestion des ressources humaines;
- la santé et la sécurité du travail;
- la gestion des communications.

## Réalisations 2023

### • Conclusion d'une nouvelle convention collective avec les employés affectés à l'entretien du réseau routier

La nouvelle convention collective conclue avec le Syndicat des Métallos, section locale 9291 (anciennement 6131) a été ratifiée le 9 mai 2023, la dernière convention collective ayant pris fin le 29 février 2020. Ce sont 100 % des travailleurs qui ont voté en faveur de la nouvelle convention d'une durée de 5 ans. Ce nouveau contrat collectif de travail a permis d'améliorer de façon significative les conditions de travail des employés affectés à l'entretien du réseau routier de la Société.

### • Niveau de satisfaction des employés de la Société

Dans le cadre de son Plan de développement 2021-2023, la Société visait à maintenir ou accroître le niveau de satisfaction de ses employés chaque année. En 2022, une enquête a révélé un taux de satisfaction de 82,5 %, une légère diminution de 2 % par rapport à l'année précédente. Parmi les facteurs possibles de cette baisse, on mentionne la pénurie de main-d'œuvre, la concurrence accrue des conditions d'emploi dans le secteur privé et l'adaptation des nouveaux collaborateurs à l'organisation. Un nouvel exercice de mesure de la satisfaction sera réalisé en 2024 pour évaluer les résultats de 2023.



# Direction du développement économique

## Activités et objectifs

La Direction du développement économique contribue au soutien des initiatives économiques de la région de la Baie-James en accompagnant les entreprises dans leurs initiatives de croissance et en les aidant dans la réalisation de leurs projets d'affaires. La Direction du développement économique intervient en financement de projets pour les populations jamésienne et crie, dans tous les secteurs économiques sauf le secteur minier. Elle soutient également les démarrages d'entreprises et initie des projets de développement.

Pour atteindre les objectifs qui lui sont assignés, la Direction du développement économique pilote quatre principales fonctions que sont :

- l'accompagnement des entreprises à réaliser les projets de développement;
- le financement des projets;
- le développement d'un réseau de partenariat;
- le soutien aux start-ups et l'initiation de projets de développement.

## Réalisations 2023

### • **Financement de 1 M\$ dans Bois d'œuvre cri S.E.C.**

Au cours de cette année 2023, la Société a déboursé son investissement de 1 M\$ pour soutenir le projet de relance des opérations de production de bois d'œuvre résineux de l'ancienne scierie Nabakatuk à Waswanipi. Cette usine, fermée depuis près d'une décennie, est maintenant la propriété de l'entreprise Bois d'œuvre cri S.E.C. qui est le résultat d'un partenariat entre la corporation Mishtuk de Waswanipi et Chantiers Chibougamau ltée. Ce projet permet de structurer et renforcer davantage l'intégration verticale des activités forestières dans la région.

### • **Approbation d'un financement de 5 M\$ pour le projet de la ligne électrique alimentant le projet minier Windfall**

Le 27 novembre dernier, le conseil d'administration a autorisé un prêt de 5 M\$ (dont 2 M\$ requiert une autorisation gouvernementale) pour le projet consistant à financer, construire et exploiter une ligne de transmission d'une capacité de 69 kilovolts (kV) et des installations auxiliaires, sur une distance de 85 kilomètres reliant le réseau d'HQ au site minier Windfall.

Le raccordement du site minier au réseau électrique aura un effet notable sur les gaz à effet de serre générés au cours de la vie de la mine. Si des groupes électrogènes étaient utilisés, ceux-ci auraient consommé l'équivalent de près de 65 millions de litres de diesel. La participation de la Société engendrera des retombées socioéconomiques pour la région pendant et après la réalisation. En plus de développer un modèle novateur d'exploitation des ressources naturelles en collaboration avec la Première Nation Crie de Waswanipi, le projet favorisera le développement de compétences nouvelles ainsi que des emplois durables et bien rémunérés. La substitution des énergies fossiles par l'hydroélectricité, quant à elle, renforce notre volonté à favoriser l'émergence de projets ayant un impact positif pour l'environnement en agissant dans une optique de développement durable.

## • Conclusion de partenariats

Dans le cadre de notre engagement envers la prise en charge des aérodromes d'HQ, nous avons amorcé la mise en place de deux partenariats essentiels avec les Cris. Nous avons concrétisé la création d'une entreprise commune, Société de portefeuille Aakutaah inc., détenue à parts égales par la Société et la SODAB, dédiée à la gestion globale des aérodromes d'HQ ainsi que d'autres initiatives porteuses d'intérêt pour nos deux organisations. Plus spécifiquement, pour la gestion de l'aérodrome de Nemiscau, nous avons forgé un partenariat entre la Société, la SODAB et le conseil de bande de Nemaska pour établir une nouvelle entité, Société Nikaanch inc., afin de superviser ses opérations. Ces initiatives collaboratives représentent des leviers essentiels pour atteindre notre objectif de catalyser la croissance économique durable dans la région de la Baie-James.

## • Portefeuille de placements privés

Au cours de cette année 2023, la Société a approuvé un placement progressif de 1,3 M\$, dont un déboursé de 1 M\$ dès la signature de la convention de prêt, afin de permettre la mise à niveau des équipements et le redémarrage des opérations de production de bois d'œuvre résineux de l'ancienne scierie Nabakatuk, à Waswanipi. Cette usine, fermée depuis près d'une décennie, est relancée par l'entreprise Bois d'œuvre cri S.E.C. qui est le résultat d'un partenariat entre la corporation Mishtuk de Waswanipi et les Chantiers Chibougamau ltée. Ce projet permet de structurer et renforcer davantage l'intégration verticale des activités forestières dans la région.

*Éric Therrien, directeur du développement économique, Mandy Gull-Masty, Grande Cheffe de la Nation crie, et Josée Roy, vice-présidente à l'exploitation, lors du SAENCAT en novembre 2023.*





# Direction du portefeuille minier

## Activités et objectifs

La Direction du portefeuille minier joue un rôle clé dans le secteur minier en apportant des investissements et en nouant des partenariats stratégiques avec les acteurs de l'industrie. Par le biais du fonds d'investissement minier, la Société contribue activement au renouvellement des ressources minières et à la durabilité de l'industrie sur le territoire de la Baie-James, en mettant en valeur le potentiel minier de la région et en attirant des investissements.

En tant qu'acteur économique majeur, la Société réalise des investissements dans le secteur minier en développant et en maintenant un portefeuille minier diversifié. La Direction du portefeuille minier entretient des partenariats solides avec plusieurs acteurs clés, tels que les fonds d'investissement (SODEMEX, SIDEX, Fonds de solidarité FTQ, Fonds de solidarité régional FTQ Abitibi-Nord-du-Québec, Desjardins Capital de risque Abitibi-Nord-du-Québec), le Conseil cri sur l'exploration minérale (Cree Mineral Exploration Board) et la Table jamésienne de concertation minière.

Pour atteindre ses objectifs, la Direction du portefeuille minier pilote cinq fonctions principales :

- gestion du portefeuille;
- investissement minier;
- relations d'affaires et promotion;
- intelligence d'affaires : suivi des courbes boursières, des tendances économiques et des bonnes pratiques locales et internationales;
- développement d'un réseau de partenariats.

## Réalisations 2023

### • Création de NQ Investissement minier

Le lancement officiel de NQIM par la ministre Maïté Blanchette-Vézina a eu lieu le 1<sup>er</sup> novembre dernier lors du congrès Xplor. NQIM est un fonds d'investissement spécialisé dans le financement de sociétés minières respectant les principes du développement durable dans la région administrative du Nord-du-Québec.

Cette initiative est le résultat d'un partenariat avec l'ARBJ, dans lequel un montant de 17 M\$ sera injecté, soit 10 M\$ par la Société et 7 M\$ par l'ARBJ. Les objectifs de NQIM sont :

- participer au développement responsable des ressources minérales du Nord-du-Québec;
- accompagner les entreprises à intégrer les enjeux socioéconomiques et la réglementation québécoise dans le développement de leurs projets;
- supporter le développement minier et favoriser les retombées économiques locales avec un fonds d'investissement minier capitalisé favorablement;
- permettre des investissements plus importants dans des sociétés en développement ou en mise en valeur, et diminuer les risques du portefeuille;
- permettre aux partenaires de participer au financement de sociétés minières et au développement de l'industrie;
- partager les coûts et diminuer les risques liés à l'investissement minier et à la gestion d'un portefeuille;
- supporter le développement des minéraux critiques et stratégiques (MCS) du Nord-du-Québec.

### • Portefeuille de placements miniers

L'année 2023 sera la dernière année où la Société participera directement au financement de travaux d'exploration sur le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James suite à la mise en place de NQIM. Lors des neuf premiers mois de 2023, le portefeuille de placements miniers a effectué huit investissements sur le marché primaire totalisant 2 521 441 \$. Soulignons que deux sociétés étaient accréditées par la norme ECOLOGO UL, soit Québec Precious Metals et Ressources Radisson.

Il faut également souligner la vente de la redevance sur le projet James Bay Lithium à Allkem.

# Direction des technologies de l'information

## Activités et objectifs

La création de la Direction des technologies de l'information a permis de centraliser les responsabilités liées aux technologies, d'améliorer la gestion stratégique et de soutenir les objectifs organisationnels.

L'année 2023 a été marquée par des initiatives stratégiques visant à moderniser et à renforcer l'infrastructure technologique, tout en répondant aux besoins croissants en matière de sécurité, de gestion des actifs et d'efficacité opérationnelle. Dans un contexte où les technologies jouent un rôle central dans la performance organisationnelle, plusieurs projets ont été réalisés pour assurer la pérennité, la résilience et la conformité des systèmes informatiques.

Ces activités ont couvert un large éventail d'interventions, allant de la modernisation des équipements réseau et de la mise à jour des actifs informationnels, à la création d'une structure dédiée à la gestion des technologies de l'information. De plus, des actions ont été entreprises pour améliorer la sécurité informatique et la mise en œuvre d'une gestion formelle des incidents.

Parallèlement, des projets spécifiques ont permis d'optimiser les performances réseau dans des sites stratégiques et d'installer des systèmes de surveillance modernes. Ces réalisations témoignent d'un engagement clair à doter l'organisation d'outils robustes et à répondre efficacement aux défis technologiques actuels.

## Réalisations 2023

### • Modernisation des équipements réseaux

Remplacement des équipements obsolètes, tels que pare-feux, routeurs et commutateurs pour renforcer la performance et la sécurité du réseau.

### • Gestion des actifs informationnels

Mise à jour complète de l'inventaire des actifs informationnels, afin de garantir une meilleure traçabilité et une gestion efficace des ressources technologiques.

### • Sécurité informatique

Initier l'élaboration d'un plan de reprise informatique pour assurer la continuité des opérations en cas d'incident majeur et réalisation de tests d'intrusion et d'évaluation de vulnérabilité pour identifier et corriger les failles de sécurité.

### • Gestion des incidents

Implémentation d'une solution de gestion des incidents et mise en place d'un processus formel pour une réponse rapide et structurée aux problèmes techniques.

### • Projets de rehaussement et d'installation réseau

- Rehaussement des commutateurs pour améliorer les performances réseau.
- Installation d'un nouveau réseau au 34, rue Nottaway, intégrant un système de vidéosurveillance moderne.
- Préparation du projet de mise à niveau des commutateurs et pare-feux pour le réseau de Matagami.

### • Renforcement de l'infrastructure réseau

Développement et mise en œuvre de solutions réseau robustes pour répondre aux besoins opérationnels croissants et garantir la résilience des systèmes.

# Le Plan de développement 2021-2023

---



## Tableau synoptique

### Enjeu stratégique 1 : maintien, amélioration, prolongement et développement du réseau de transport facilitant l'accès à la région

Orientations	Objectifs	Indicateurs de performance	Cible 2021	Cible 2022	Cible 2023
<b>Orientation 1 : Contribuer au maintien et au développement des infrastructures d'accès terrestre et aérien de la région</b>	1.1.1 Poursuivre le mandat de gestion du programme de réfection de la route Billy-Diamond	1 - Taux d'avancement du projet (en termes de quantité de travaux terminés) par rapport aux objectifs attendus (mesure de départ : 62,5 % en 2020)	82 %	86 %	91 %
		2 - Niveau de satisfaction des parties prenantes par rapport à la réfection de la route Billy-Diamond	75 %	80 %	85 %
		3 - Confirmation du financement de la phase 2 du programme de réfection de la route Billy-Diamond	-	-	Oui
	1.1.2 Poursuivre de manière efficiente les mandats de gestion de l'entretien des routes sur le territoire.	4 - Augmentation de la proportion linéaire de routes sous contrat de gestion par rapport à 2020 (mesure de départ : 2 246 km en 2020)	0 %	1 %	3 %
	1.1.3 Maintenir et améliorer l'état des infrastructures faisant partie intégrante du réseau de transport de la région.	5 - Augmentation de la proportion linéaire de routes sous contrat d'entretien avec la SDBJ en bon état sur le territoire par rapport à 2020	Établir la mesure étalon	10 %	15 %
	1.1.4 Poursuivre le programme optimal d'entretien et de mise aux normes des bâtiments et équipements de la SDBJ ainsi que la construction de nouvelles installations	6 - Proportion des travaux complétés dans le cadre du programme optimal d'entretien et de mise aux normes des bâtiments et équipements de la SDBJ (mesure de départ : 22 % en 2020)	36 %	51 %	66 %
	1.1.5 Développer le plein potentiel de l'aéroport de La Grande-Rivière	7 - Volume de fret qui passe par l'aéroport de La Grande-Rivière (mesure de départ : 9 401 642 tonnes en 2020)	9 495,6 tonnes	9 590,6 tonnes	9 686,5 tonnes
		8 - Pourcentage d'autofinancement (mesure de départ : 43 % en 2020)	46 %	51 %	56 %
<b>Orientation 2 : Maintenir la qualité et l'agilité organisationnelles dans un contexte de croissance du volume des activités</b>	1.2.1 Maintenir une haute qualité des services dans un contexte de croissance du volume des activités	9 - Indice composite de qualité	75 %	80 %	85 %
	1.2.2 Exécuter des mandats de gestion additionnels	10 - Valeur des mandats d'infrastructure additionnels réalisés	1,5 M\$	2,0 M\$	2,5 M\$

## Tableau synoptique

### Enjeu stratégique 2 : Maximisation des retombées économiques régionales

Orientations	Objectifs	Indicateurs de performance	Cible 2021	Cible 2022	Cible 2023
<b>Orientation 1 : Repositionner les actions du développement économique pour susciter la réalisation de projets structurants sur le territoire</b>	2.1.1 Concrétiser des projets d'affaires structurants pour le territoire	11 - Nombre de nouveaux projets structurants concrétisés	0	1	1
	2.1.2 Accroître le soutien aux entreprises de la région	12 - Nombre de projets (mesure de départ : 1 à 2 projets par année entre 2015 et 2020)	2 projets (Volet 1) 2 projets (Volet 2)	2 projets (Volet 1) 2 projets (Volet 2)	3 projets (Volet 1) 3 projets (Volet 2)
		13 - Montants investis (mesure de départ : près de 850 k\$ investis par année entre 2015 et 2020)	125 k\$ (Volet 1) 1,5 M\$ (Volet 2)	175 k\$ (Volet 1) 2 M\$ (Volet 2)	200 k\$ (Volet 1) 2,5 M\$ (Volet 2)
		14 - Effet de levier	Au moins 1 pour 3 (Volet 1) Au moins 1 pour 10 (Volet 2)	Au moins 1 pour 3 (Volet 1) Au moins 1 pour 10 (Volet 2)	Au moins 1 pour 3 (Volet 1) Au moins 1 pour 10 (Volet 2)
<b>Orientation 2 : Favoriser la diversification et augmenter les ressources minérales de la région</b>	2.2.1 Accroître et diversifier les investissements du portefeuille de placements miniers	15 - Montant total des investissements réalisés par le portefeuille de placements miniers (mesure de départ : moyenne annuelle des investissements des 5 dernières années, 1,4 M\$)	1,6 M\$	2,0 M\$	2,5 M\$
		16 - Atteinte des objectifs du plan de diversification du portefeuille de placements miniers	Élaboration du Plan	À déterminer	À déterminer
	2.2.2 Promouvoir le développement durable des ressources minérales	17 - Proportion des investissements à des sociétés accréditées par la norme ECOLOGO dans le portefeuille de placements miniers	10 %	15 %	20 %
<b>Orientation 3 : Stimuler le développement socioéconomique et la création de richesse dans la région</b>	2.3.1 Structurer et maximiser les collaborations avec des partenaires potentiels	18 - Nombre de nouveaux partenariats conclus (mesure de départ : 2 nouveaux partenariats en 2020)	2	3	4
	2.3.2 Générer des retombées économiques directes dans la région	19 - Proportion des retombées économiques directes et indirectes des contrats d'achats de biens et de services alloués par la SDBJ, excluant les contrats alloués dans le cadre du projet de réfection de la route Billy-Diamond (mesure de départ : 73,1 % en 2020)	80 %	80 %	80 %
		20 - Proportion des retombées économiques directes et indirectes des contrats d'achats de biens et de services alloués par la SDBJ, dans le cadre du projet de réfection de la route Billy-Diamond (mesure de départ : 19 % en 2020 de retombées économiques directes)	30 %	30 %	30 %

## Tableau synoptique



### Enjeu stratégique 3 : Performance organisationnelle

Orientations	Objectifs	Indicateurs de performance	Cible 2021	Cible 2022	Cible 2023
<b>Orientation 1 : Établir et déployer une stratégie globale et cohérente de communication et de promotion</b>	3.1.1. Augmenter la notoriété positive et la visibilité de la SDBJ	21 - Nombre d'activités de réseautage	Établir la mesure étalon	Augmentation de 10 %	Augmentation de 10 %
		22 - Niveau de satisfaction de la clientèle	Établir la mesure étalon	Supérieur ou égal à la dernière mesure	Supérieur ou égal à la dernière mesure
<b>Orientation 2 : Maintenir un cadre de travail stimulant et attrayant</b>	3.2.1 Maintenir et accroître le niveau de satisfaction des employés	23 - Niveau de satisfaction des employés (mesure de départ : 86,2 % en 2020)	Supérieur ou égal à la dernière mesure	Supérieur ou égal à la dernière mesure	Supérieur ou égal à la dernière mesure
<b>Orientation 3 : Optimiser les processus opérationnels</b>	3.3.1 Réviser, améliorer, mettre en place et évaluer les processus administratifs clés	24 - Nombre de processus administratifs améliorés	2	2	2
<b>Orientation 4 : Maintenir un suivi financier rigoureux</b>	3.4.1 Générer des bénéfices d'exploitation	25 - Bénéfice d'exploitation	1 600 942 \$	1 680 989 \$ (+ 5 %)	1 765 038 \$ (+ 5 %)



**Le bilan des résultats de la 3<sup>e</sup> année du  
Plan de développement 2021-2023**

---

La présente section permet de mesurer le niveau d'atteinte des cibles que nous nous sommes données dans le cadre de la 3<sup>e</sup> année de notre plan de développement.

## ENJEU STRATÉGIQUE 1 : Maintien, amélioration, prolongement et développement du réseau de transport facilitant l'accès à la région

### ORIENTATION 1 : Contribuer au maintien et au développement des infrastructures d'accès terrestre et aérien de la région

La gestion d'infrastructures de transport fait partie de l'ADN de la SDBJ. L'approche développée par la SDBJ permet de générer d'importantes retombées régionales dans ce domaine d'activité. L'implication de la SDBJ dans les différents mandats ayant un impact sur l'accès au territoire d'Eeyou Istchee Baie-James lui permet de contribuer au maintien et au développement des infrastructures d'accès terrestre et aérien dans la région. C'est pourquoi elle a décidé d'orienter sa contribution au développement de la région en assurant le maintien de ses activités habituelles et en visant une augmentation de son implication dans le développement des infrastructures permettant l'accès au territoire.

<b>OBJECTIF 1.1.1 :</b>  <b>Poursuivre le mandat de gestion du programme de réfection de la route Billy-Diamond</b>	<b>Indicateur de performance 1 :</b>  Taux d'avancement du projet (en termes de quantité de travaux terminés) par rapport aux objectifs attendus (mesure de départ : 86 % en 2022)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Cible 2023 :</b> 91 %.</li> <li>• <b>Cible substantiellement atteinte :</b> Taux d'avancement de 89 % au 31 décembre 2023.</li> </ul>
	<b>Indicateur de performance 2 :</b>  Niveau de satisfaction des parties prenantes par rapport à la réfection de la route Billy-Diamond	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Cible 2023 :</b> 85 %.</li> <li>• <b>Cible non atteinte :</b> Le taux de satisfaction enregistré pour l'année 2023 est de 71,4 %.</li> </ul>
	<b>Indicateur de performance 3 :</b>  Confirmation du financement de la phase 2 du programme de réfection de la route Billy-Diamond	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Cible 2023 :</b> Oui.</li> <li>• <b>Cible atteinte :</b> Le Conseil des ministres a approuvé le 14 juin 2023 le dossier d'affaires et autorisé la réalisation du projet de la phase 2 pour un coût total de 358,6 M\$. La contribution financière du gouvernement du Québec est de 226,9 M\$, tandis que celle du Canada est de 131,7 M\$.</li> </ul>
<b>OBJECTIF 1.1.2 :</b>  <b>Poursuivre de manière efficiente les mandats de gestion de l'entretien des routes sur le territoire</b>	<b>Indicateur de performance 4 :</b>  Augmentation de la proportion linéaire de routes sous contrat de gestion par rapport à 2020 (mesure de départ : 2 246 km en 2020)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Cible 2023 :</b> 3 %.</li> <li>• <b>Cible atteinte :</b> 132 km de routes se sont ajoutés aux 2 246 km de départ, ce qui représente 5,88 % au 31 décembre 2023.</li> </ul>
<b>OBJECTIF 1.1.3 :</b>  <b>Maintenir et améliorer l'état des infrastructures faisant partie intégrante du réseau de transport de la région</b>	<b>Indicateur de performance 5 :</b>  Augmentation de la proportion linéaire de routes sous contrat d'entretien avec la SDBJ en bon état sur le territoire par rapport à 2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Cible 2023 :</b> 15 %.</li> <li>• <b>Cible non atteinte :</b> Conditionnelle à l'établissement de la mesure étalon qui à son tour est tributaire des données issues des relevés terrain sur l'ensemble du réseau routier. Le processus de collecte des données est en cours.</li> </ul>
<b>OBJECTIF 1.1.4 :</b>  <b>Poursuivre le programme optimal d'entretien et de mise aux normes des bâtiments et équipements de la SDBJ ainsi que la construction de nouvelles installations</b>	<b>Indicateur de performance 6 :</b>  Proportion des travaux complétés dans le cadre du programme optimale d'entretien et de mise aux normes des bâtiments et équipements de la SDBJ (mesure de départ : 22 % en 2020)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Cible 2023 :</b> 66 %.</li> <li>• <b>Cible non atteinte :</b> Proportion des travaux estimés au 31 décembre 2023 : 52 %.</li> </ul>
<b>OBJECTIF 1.1.5 :</b>  <b>Développer le plein potentiel de l'aéroport de La Grande-Rivière</b>	<b>Indicateur de performance 7 :</b>  Volume de fret qui passe par l'aéroport de La Grande-Rivière (mesure de départ : 9 401,6 tonnes en 2020)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Cible 2023 :</b> 9 686,5 tonnes.</li> <li>• <b>Cible non atteinte :</b> 8 482,8 tonnes.</li> </ul>
	<b>Indicateur de performance 8 :</b>  Pourcentage d'autofinancement (mesure de départ : 43 % en 2020)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Cible 2023 :</b> 56 %.</li> <li>• <b>Cible non atteinte :</b> Le pourcentage d'autofinancement est de 50,9 % en 2023.</li> </ul>

## ORIENTATION 2 : Maintenir la qualité et l'agilité organisationnelles dans un contexte de croissance du volume des activités

Nous devons nous questionner constamment sur l'adéquation de notre organisation à son environnement. Il importe de réviser les structures, les méthodes de travail et les outils pour alléger les processus opérationnels pour les rendre plus efficaces afin de s'assurer de maintenir la même qualité et la même agilité organisationnelles qui ont fait la notoriété de la SDBJ. Cette dernière doit également être proactive afin de bien se positionner pour se voir confier de nouveaux mandats de gestion. Il est important de maintenir les contacts avec les décideurs, suivre les avancements dans les mandats et conclure des ententes.

<b>OBJECTIF 1.2.1 :</b>  <b>Maintenir une haute qualité des services dans un contexte de croissance du volume des activités</b>	<b>Indicateur de performance 9 :</b>  Indice composite de qualité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Cible 2023</b> : 85 %.</li> <li>• <b>Cible atteinte</b> : 88 %.</li> </ul>
<b>OBJECTIF 1.2.2 :</b>  <b>Exécuter des mandats de gestion additionnels</b>	<b>Indicateur de performance 10 :</b>  Valeur des mandats d'infrastructures additionnels réalisés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Cible 2023</b> : 2,5 M\$.</li> <li>• <b>Cible atteinte</b> : Au 31 décembre 2023, la valeur des mandats réalisés est de 14,2 M\$ (1,0 M\$ pour HQ et 13,2 M\$ pour le MTMD).</li> </ul>

## ENJEU STRATÉGIQUE 2 : Maximisation des retombées économiques régionales

### ORIENTATION 1 : Repositionner les actions du développement économique pour susciter la réalisation de projets structurants sur le territoire

La SDBJ a maintenant le niveau de maturité financière et organisationnelle pour lui permettre de « susciter » la réalisation de projets structurants sur le territoire. Elle agira dorénavant davantage comme initiatrice de projets, en amont du processus de création d'un projet d'affaires. Elle entend consacrer des ressources à la recherche, au développement et au démarrage de projets commerciaux dans lesquels elle pourra éventuellement intéresser des investisseurs ou y participer directement.

<b>OBJECTIF 2.1.1 :</b>  <b>Concrétiser des projets d'affaires structurants pour le territoire</b>	<b>Indicateur de performance 11 :</b>  Nombre de nouveaux projets structurants concrétisés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Cible 2023</b> : 1.</li> <li>• <b>Cible non atteinte.</b></li> </ul>
<b>OBJECTIF 2.1.2 :</b>  <b>Accroître le soutien aux entreprises de la région</b>	<b>Indicateur de performance 12 :</b>  Nombre de projets (mesure de départ : 1 à 2 projets par année entre 2015 et 2020)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Cible 2023</b> : 3 projets (volet 1) et 3 projets (volet 2)</li> <li>• <b>Cible non atteinte.</b></li> </ul>
	<b>Indicateur de performance 13 :</b>  Montants investis (mesure de départ : près de 850 k\$ investis par année entre 2015 et 2020)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Cible 2023</b> : 200 k\$ (volet 1) et 2 M\$ (volet 2).</li> <li>• <b>Cible non atteinte (volet 1)</b> : le projet Mehekin Construction représentera un investissement de 72 500 \$ s'il est accepté.</li> <li>• <b>Cible atteinte (volet 2)</b> :                         <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Bois d'œuvre cri a été financé à hauteur de 1 M\$.</li> <li>◦ En décembre 2023, la ligne électrique a été conclue pour 3 M\$ (2 M\$ prévu pour 2024).</li> </ul> </li> </ul>
	<b>Indicateur de performance 14 :</b>  Effet de levier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Cible 2023</b> : 1 pour 3 (volet 1) et 1 pour 10 (volet 2).</li> <li>• <b>Cible atteinte</b> : 1 pour 4 (volet 1) et 1 pour 59 (volet 2).</li> </ul>

## ORIENTATION 2 : Favoriser la diversification et augmenter les ressources minérales de la région

Une augmentation des investissements et de la demande pour certaines commodités sera plus importante dans le futur pour la région du Nord-du-Québec. Le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James se positionne comme un joueur important qui est maintenant en amont de la demande anticipée. Il s'agit d'une occasion de favoriser la diversification, la mise en valeur et l'exploitation des ressources minérales, ce qui devrait engendrer une augmentation des retombées économiques territoriales. Développer une stratégie qui permet d'augmenter la participation régionale dans le financement de travaux d'exploration minière devrait permettre de favoriser des retombées économiques auprès des acteurs qui sont présents sur le territoire, tout en favorisant la diversification des ressources minérales. La mise en place du fonds NQIM est une initiative qui permettra de matérialiser cette vision.

Il s'agit d'une opportunité de redéfinir comment la région peut soutenir le développement minier tout en augmentant significativement son influence auprès de cette industrie afin qu'elle adopte des pratiques qui sont en harmonie avec les grands principes de développement durable chers aux populations locales.

<p><b>OBJECTIF 2.2.1 :</b></p> <p><b>Accroître et diversifier les investissements du portefeuille de placements miniers</b></p>	<p><b>Indicateur de performance 15 :</b></p> <p>Montant total des investissements réalisés par le portefeuille de placements miniers (mesure de départ : moyenne annuelle des investissements des cinq dernières années, 1,4 M\$)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Cible 2023 :</b> 2,5 M\$.</li> <li>• <b>Cible atteinte :</b> 2 521 441 \$.</li> </ul>
<p><b>OBJECTIF 2.2.2 :</b></p> <p><b>Promouvoir le développement durable des ressources minérales</b></p>	<p><b>Indicateur de performance 16 :</b></p> <p>Atteinte des objectifs du plan de diversification du portefeuille de placements miniers</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Cible 2023 :</b> Non déterminée.</li> <li>• <b>Cible non atteinte :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ La cible des investissements réalisés dans les minéraux critiques et stratégiques (MCS) n'est pas atteinte.</li> <li>◦ La cible pour les sociétés aurifères avec une capitalisation boursière de plus de 250 M\$ n'est pas atteinte.</li> <li>◦ Un fonds d'investissement minier a été mis en place afin de mobiliser les ressources nécessaires à l'atteinte l'objectif assigné.</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>OBJECTIF 2.2.2 :</b></p> <p><b>Promouvoir le développement durable des ressources minérales</b></p>	<p><b>Indicateur de performance 17 :</b></p> <p>Proportion des investissements à des sociétés accréditées par la norme ECOLOGO dans le portefeuille de placements miniers</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Cible 2023 :</b> 20 %.</li> <li>• <b>Cible substantiellement atteinte :</b> 2 financement ont été faits dans des entreprises accréditées soit Québec Precious Metal pour un montant de 187 000 \$ et Ressources Radisson pour un montant de 252 000 \$, soit un montant total de 439 000 \$ sur des financements totaux de 2 296 420 \$, ce qui représente 19,2 %.</li> </ul>

## ORIENTATION 3 : Stimuler le développement socioéconomique et la création de richesses dans la région

La SDBJ demeure à l'écoute des besoins exprimés par son milieu et souhaite même renforcer sa collaboration afin d'apporter son soutien et sa participation aux projets prioritaires dans la région. Afin de continuer à avoir des impacts positifs sur le territoire par le développement des infrastructures et par son statut de donneur d'ordres, la SDBJ doit s'assurer de continuer à stimuler la création de richesses dans la région, d'une part avec l'ensemble de ses activités et d'autre part par la promotion de l'implantation d'infrastructures stratégiques sur le territoire.

<p><b>OBJECTIF 2.3.1 :</b></p> <p><b>Structurer et maximiser les collaborations avec des partenaires potentiels</b></p>	<p><b>Indicateur de performance 18 :</b></p> <p>Nombre de nouveaux partenariats conclus (mesure de départ : deux nouveaux partenariats en 2020)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Cible 2023 :</b> Quatre partenariats.</li> <li>• <b>Cible atteinte :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Quatre nouveaux partenariats ont été conclus : <ul style="list-style-type: none"> <li>1. Société de portefeuille Aakutaah inc.</li> <li>2. Société Nikaanch inc..</li> <li>3. Entente de collaboration avec la Ville de Matagami pour l'exploitation de la cour de transbordement.</li> <li>4. Entente de collaboration avec la Nation crie d'Eastmain pour l'exploitation d'un campement permanent de travailleurs.</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>
<p><b>OBJECTIF 2.3.2 :</b></p> <p><b>Générer des retombées économiques directes dans la région</b></p>	<p><b>Indicateur de performance 19 :</b></p> <p>Proportion des retombées économiques directes et indirectes des contrats d'achats de biens et de services alloués par la SDBJ, excluant les contrats alloués dans le cadre du projet de réfection de la route Billy-Diamond (mesure de départ : 73,1 % en 2020 de retombées économiques directes)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Cible 2023 :</b> 80 %.</li> <li>• <b>Cible non atteinte :</b> La proportion des retombées économiques directes et indirectes de ces contrats est de 69 % au 31 décembre 2023.</li> </ul>
<p><b>OBJECTIF 2.3.2 :</b></p> <p><b>Générer des retombées économiques directes dans la région</b></p>	<p><b>Indicateur de performance 20 :</b></p> <p>Proportion des retombées économiques directes et indirectes des contrats d'achats de biens et de services alloués par la SDBJ dans le cadre du projet de réfection de la route Billy-Diamond (mesure de départ : 19 % en 2020 de retombées économiques directes)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Cible 2023 :</b> 30 %.</li> <li>• <b>Cible atteinte :</b> La proportion des retombées économiques directes et indirectes de ces contrats est de 72 % au 31 décembre 2023.</li> </ul>

## ENJEU STRATÉGIQUE 3 : Performance organisationnelle

### ORIENTATION 1 : Établir et déployer une stratégie globale et cohérente de communication et de promotion

Les communications de la SDBJ ont besoin d'être renforcées pour augmenter la notoriété positive de la SDBJ auprès de certaines parties prenantes. Que ce soit la prise en charge des médias sociaux, la gestion du site web et l'application d'une stratégie de communication (incluant les activités de réseautage), nous devons continuer de déployer, de façon concertée et cohérente, nos actions de communication.

<b>OBJECTIF 3.1.1 :</b>  <b>Augmenter la notoriété positive et la visibilité de la SDBJ</b>	<b>Indicateur de performance 21 :</b>  Nombre d'activités de réseautage (mesure de départ : 160 en 2021)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Cible 2023 :</b> Augmentation de 10 %.</li> <li>• Les résultats 2023 n'ont pas pu être mesurés en raison de la crise liée à la gestion des feux de forêts.</li> </ul>
	<b>Indicateur de performance 22 :</b>  Niveau de satisfaction de la clientèle (mesure de départ : 78,8 % en 2021, puis 78,17 % en 2022)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Cible 2023 :</b> Supérieure ou égale à la dernière mesure.</li> <li>• <b>Cible atteinte :</b> Résultat 2023 : 80,84 % de satisfaction de la clientèle.</li> </ul>

### ORIENTATION 2 : Maintenir un cadre de travail stimulant et attrayant

Il est important de maintenir un cadre de travail stimulant et attrayant pour les gens qui travaillent au sein de la SDBJ. Il s'agit d'une stratégie importante à déployer pour assurer la rétention des effectifs et favoriser l'embauche de main-d'œuvre complémentaire pour répondre aux objectifs de croissance des activités.

<b>OBJECTIF 3.2.1 :</b>  <b>Maintenir et accroître le niveau de satisfaction des employés</b>	<b>Indicateur de performance 23 :</b>  Niveau de satisfaction des employés (mesure de départ : 86,2 % en 2020, puis 84,5 % en 2021)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Cible 2023 :</b> Supérieure ou égale à la dernière mesure.</li> <li>• Résultat 2023 sera mesuré au plus tard au début de l'année 2024.</li> </ul>
---	---	---

### ORIENTATION 3 : Optimiser les processus opérationnels

La SDBJ doit optimiser ses processus opérationnels pour continuer d'être une organisation performante et être en mesure d'assumer la croissance de ses activités. Les processus opérationnels d'une organisation peuvent avoir un impact sur sa capacité à être une organisation performante. Dans un contexte de croissance des activités, il faut s'assurer que les effectifs en place aient les moyens de composer avec tous ces défis et que l'organisation puisse améliorer ses mécanismes de gestion et de gouvernance.

<b>OBJECTIF 3.3.1 :</b>  <b>Réviser, améliorer, mettre en place et évaluer les processus administratifs clés</b>	<b>Indicateur de performance 24 :</b>  Nombre de processus administratifs améliorés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Cible 2023 :</b> 4.</li> <li>• <b>Cible non atteinte :</b> Les processus opérationnels de 2023 n'ont pu être mis en œuvre en raison de la croissance des activités régulières et du roulement du personnel. Cependant, l'implication de l'analyste d'affaires, avec les directions impliquées, permettra de les mener à terme.</li> </ul>
--	---	---

### ORIENTATION 4 : Maintenir un suivi financier rigoureux

La SDBJ étant un organisme autre que budgétaire, elle doit autofinancer ses différentes activités et suivre de près ses résultats financiers. Dans ce contexte, la gestion serrée des budgets est importante. En outre, le maintien d'un suivi rigoureux des finances permet à la SDBJ d'avoir un meilleur contrôle sur sa performance organisationnelle. Il faut s'assurer d'avoir un suivi permettant de savoir rapidement si la SDBJ est dans une situation financière qui la rend performante et de répondre efficacement aux attentes des parties prenantes.

La bonne information financière l'aidera à prendre des décisions stratégiques pour atteindre ses objectifs et adapter ses actions lorsqu'elle se heurte à des imprévus. De surcroît, c'est la capacité de la SDBJ à s'adapter à son contexte qui lui a permis d'être résiliente aux changements importants qu'elle a vécus depuis sa création.

<b>OBJECTIF 3.4.1 :</b>  <b>Générer des bénéfices d'exploitation</b>	<b>Indicateur de performance 25 :</b>  Bénéfices d'exploitation (excluant le projet de réfection de la route Billy-Diamond et les revenus de subventions liés à l'acquisition d'immobilisations)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Cible 2023 :</b> 1 765 038 \$ (+ 5 %).</li> <li>• <b>Cible atteinte :</b> Le bénéfice d'exploitation au 31 décembre 2023 est de 6 580 878 \$.</li> </ul>
--	--	--

# La section financière

---





**États financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023**

# Table des matières

<b>RAPPORT DE LA DIRECTION.....</b>	<b>48</b>
<b>RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT.....</b>	<b>49</b>
<b>ÉTATS FINANCIERS</b>	
<b>États des résultats et de l'excédent cumulé liés aux activités.....</b>	<b>51</b>
<b>État de la situation financière.....</b>	<b>52</b>
<b>État des gains et pertes de réévaluation.....</b>	<b>53</b>
<b>État de la variation de la dette nette.....</b>	<b>54</b>
<b>État des flux de trésorerie.....</b>	<b>55</b>
<b>Notes complémentaires.....</b>	<b>56 à 86</b>



## RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société de développement de la Baie-James (la Société) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix des méthodes comptables appropriées et qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Société, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le président-directeur général,



Alain Coulombe, MBA

Matagami, le 4 avril 2025



## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre des Finances

### Rapport sur l'audit des états financiers

#### Opinion avec réserve

J'ai effectué l'audit des états financiers de la Société de développement de la Baie-James (« la Société »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2023, et l'état des résultats et de l'excédent cumulé lié aux activités, l'état des gains et pertes de réévaluation, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de mon rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

#### Fondement de l'opinion avec réserve

La Société n'a pas évalué ni comptabilisé un passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations à l'état de la situation financière au 31 décembre 2023, ainsi que les charges afférentes à l'état des résultats et de l'excédent cumulé lié aux activités pour l'exercice clos à cette date et elle n'a pas fourni les informations requises à l'égard de ce passif. Cette situation constitue une dérogation à la norme comptable « SP 3280, Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations » du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. Les incidences éventuelles de cette dérogation sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023 n'ont pas pu être quantifiées quant aux ajustements qui pourraient être nécessaires en ce qui concerne l'excédent cumulé au 1<sup>er</sup> janvier 2023, les immobilisations corporelles et le passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations au 31 décembre 2023 ainsi que les charges afférentes pour l'exercice clos à cette date.

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendant de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquitté des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit avec réserve.

#### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.



## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenu d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

## Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception des changements apportés aux méthodes comptables relatives aux instruments financiers, expliqués à la note 3, ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général par intérim du Québec,

 CPA auditeur

Alain Fortin, CPA auditeur

Québec, le 4 avril 2025

**SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES**  
**ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS**  
**DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023**

	<u>2023</u> <u>Budget</u>	<u>2023</u> <u>Réel</u>	<u>2022</u> <u>Réel</u> <u>redressé</u> <u>(note 3)</u>
<b>REVENUS</b>			
Prestations de services	38 987 330 \$	36 505 843 \$	28 245 120 \$
Contributions aux frais d'entretien et d'exploitation	5 739 244	4 050 000	4 050 000
Ventes	9 302 500	10 725 706	8 719 338
Location	226 904	627 190	599 654
Subventions	41 023 246	48 377 141	62 020 916
Revenus de gestion	3 904 857	2 810 382	2 445 140
Revenus de placements (note 5)	1 050 808	6 497 466	1 441 391
Revenus d'engagements	114 040	92 308	93 680
Quote-part dans les résultats des partenariats commerciaux (note 10)	-	(99 168)	13 795
Autres revenus	553 681	703 150	518 637
	<u>100 902 610</u>	<u>110 290 018</u>	<u>108 147 671</u>
<b>CHARGES</b>			
Services d'entrepreneurs	41 680 989	37 523 200	28 570 754
Traitements et avantages sociaux	10 826 303	10 407 320	7 411 625
Achats (note 11)	4 844 775	5 711 078	4 999 500
Entretien et réparations	2 215 256	2 344 560	2 239 366
Électricité	335 331	422 042	376 674
Taxes, licences et permis	247 447	316 839	311 453
Frais de location	631 169	488 016	370 065
Frais liés au personnel	927 995	821 882	299 507
Assurances	561 218	537 894	479 508
Communications	236 718	269 442	223 998
Publicité	62 956	49 956	39 816
Frais de bureau	137 940	104 145	61 643
Matériaux de voirie	1 343 033	1 330 668	1 332 376
Créances douteuses	-	108 181	2 325
Amortissement des immobilisations corporelles (note 19)	11 525 204	12 834 171	12 113 090
Honoraires professionnels	2 219 099	1 747 140	1 283 632
Études et développement de marchés	175 000	410 958	15 000
Pertes sur disposition d'immobilisations corporelles	-	-	11 250
Moins-value sur prêts (note 8)	-	1 097 353	-
Moins-value durable sur placements	300 000	407 682	123 250
Intérêts et frais bancaires	2 056 116	2 231 906	1 537 406
Intérêts sur la dette à long terme	2 786 290	2 493 393	1 559 412
	<u>83 112 839</u>	<u>81 657 826</u>	<u>63 361 650</u>
<b>EXCÉDENT ANNUEL LIÉ AUX ACTIVITÉS (note 4)</b>	<u>17 789 771 \$</u>	<u>28 632 192 \$</u>	<u>44 786 021 \$</u>
<b>EXCÉDENT CUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS AU DÉBUT DÉJÀ ÉTABLI</b>		49 757 734	9 827 065
<b>MODIFICATION COMPTABLE LIÉE À LA CORRECTION D'ERREUR (note 3)</b>		4 855 352	-
<b>EXCÉDENT CUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS AU DÉBUT REDRESSÉ</b>		<u>54 613 086</u>	<u>9 827 065</u>
<b>EXCÉDENT CUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS À LA FIN</b>		<u>83 245 278 \$</u>	<u>54 613 086 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES**  
**ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2023**

5

	<u>2023</u>	<u>2022</u> <b>redressé</b> <b>(note 3)</b>
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>		
Trésorerie	19 952 516 \$	14 847 667 \$
Débiteurs (note 6)	23 462 459	18 751 997
Subventions à recevoir (note 7)	51 453 795	64 776 338
Prêts (note 8)	11 646 364	8 509 483
Placements de portefeuille (note 9)	9 038 950	16 541 595
Participation dans des partenariats commerciaux (note 10)	2 260 654	506 922
Stocks destinés à la vente (note 11)	444 361	527 443
Actif au titre des prestations constituées (note 12)	745 400	949 400
	<u>119 004 499</u>	<u>125 410 845</u>
<b>PASSIFS</b>		
Emprunt bancaire (note 13)	49 169 206	56 582 724
Créditeurs et charges à payer (note 14)	24 564 270	16 886 501
Vacances à payer	480 151	399 557
Passif au titre des sites contaminés (note 15)	471 477	525 372
Retenues sur contrats	1 133 525	358 495
Revenus reportés (note 16)	83 925 246	106 388 156
Dette à long terme (note 17)	69 211 067	72 358 178
	<u>228 954 942</u>	<u>253 498 983</u>
<b>DETTE NETTE</b>	<u>(109 950 443)</u>	<u>(128 088 138)</u>
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>		
Immobilisations corporelles (note 19)	278 322 190	272 461 190
Charges payées d'avance	175 091	65 034
	<u>278 497 281</u>	<u>272 526 224</u>
<b>CAPITAL-ACTIONS (note 20)</b>	<u>89 825 000</u>	<u>89 825 000</u>
<b>EXCÉDENT CUMULÉ</b>	<u>78 721 838 \$</u>	<u>54 613 086 \$</u>
L'excédent cumulé est constitué des éléments suivants :		
Excédent cumulé lié aux activités	83 245 278	54 613 086
Pertes de réévaluation cumulées	<u>(4 523 440)</u>	<u></u>
	<u>78 721 838 \$</u>	<u>54 613 086 \$</u>
<b>ÉVENTUALITÉS (note 25)</b>		
<b>OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DROITS CONTRACTUELS (note 26)</b>		
<b>ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DES ÉTATS FINANCIERS (note 27)</b>		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,



Gaston Bédard  
Président du conseil d'administration



Alain Coulombe  
Président-directeur général

**SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES  
ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023**

	<u>2023</u>
<b>PERTES DE RÉÉVALUATION CUMULÉES AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	- \$
Modification comptable liée aux changements de méthodes comptables relatives aux instruments financiers (note 3)	<u>(3 940 504)</u>
<b>PERTES DE RÉÉVALUATION CUMULÉES AU DÉBUT DE L'EXERCICE AJUSTÉES</b>	<u>(3 940 504)</u>
<b>Pertes non réalisées attribuables à la variation des éléments suivants :</b>	
Placements de portefeuille constitués d'actions ordinaires de sociétés ouvertes	(954 107)
Bons de souscription	<u>(36 511)</u>
	<u>(990 618)</u>
<b>Montants reclassés à l'état des résultats et de l'excédent cumulé lié aux activités</b>	
Placements de portefeuille constitués d'actions ordinaires de sociétés ouvertes	<u>407 682</u>
<b>PERTES DE RÉÉVALUATION NETTES DE L'EXERCICE</b>	<u>(582 936)</u>
<b>PERTES DE RÉÉVALUATION CUMULÉES À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<u><u>(4 523 440) \$</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



**SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES**  
**ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE**  
**DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023**

	<u>2023</u> <u>Budget</u>	<u>2023</u> <u>Réel</u>	<u>2022</u> <u>Réel</u> <u>redressé</u> <u>(note 3)</u>
<b>EXCÉDENT ANNUEL LIÉ AUX ACTIVITÉS</b>	17 789 771 \$	28 632 192 \$	44 786 021 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles		(18 695 171)	(20 615 401)
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles		-	11 250
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>11 525 204</u>	<u>12 834 171</u>	<u>12 113 090</u>
	<u>11 525 204</u>	<u>(5 861 000)</u>	<u>(8 491 061)</u>
Acquisition de charges payées d'avance		(175 091)	(65 034)
Utilisation de charges payées d'avance		<u>65 034</u>	<u>73 089</u>
		<u>(110 057)</u>	<u>8 055</u>
Pertes de réévaluation nettes		<u>(582 936)</u>	<u>-</u>
<b>DIMINUTION DE LA DETTE NETTE</b>	<u>29 314 975</u>	<u>22 078 199</u>	<u>36 303 015</u>
<b>DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE DÉJÀ ÉTABLIE</b>	<u>(132 943 490)</u>	<u>(132 943 490)</u>	<u>(164 391 153)</u>
Modification comptable liée à la correction d'erreur (note 3)		<u>4 855 352</u>	<u>-</u>
<b>DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE REDRESSÉE</b>		<u>(128 088 138)</u>	<u>(164 391 153)</u>
Modification comptable liée aux changements de méthodes comptables relatives aux instruments financiers (note 3)		<u>(3 940 504)</u>	<u>-</u>
<b>DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE AJUSTÉE</b>	<u>(132 943 490)</u>	<u>(132 028 642)</u>	<u>(164 391 153)</u>
<b>DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<u>(103 628 515) \$</u>	<u>(109 950 443) \$</u>	<u>(128 088 138) \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES**  
**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSorerIE**  
**DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
		<b>redressé</b> <b>(note 3)</b>
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent annuel liés aux activités	28 632 192 \$	44 786 021 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Moins-value sur prêts	1 097 353	-
Moins-value durable sur placements de portefeuille	407 682	123 250
Amortissement des immobilisations corporelles	12 834 171	12 113 090
Pertes sur disposition d'immobilisations corporelles	-	11 250
Constatation aux revenus des revenus reportés	(24 793 692)	(9 712 988)
Gains sur la cession de placements	(4 603 814)	(482 146)
Revenus d'intérêts capitalisés aux prêts	(616 969)	(402 497)
Quote-part dans les résultats des partenariats commerciaux	99 168	(13 795)
Charge au titre des avantages de retraite	204 000	(22 100)
Frais financiers capitalisés à l'emprunt bancaire	216 773	201 942
Amortissement des frais d'émission de la dette à long terme	20 100	14 408
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement	<u>19 085 706</u>	<u>712 498</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement</b>	<u>32 582 670</u>	<u>47 328 933</u>
<b>ACTIVITÉS DE PLACEMENT</b>		
Prêts effectués	(4 097 353)	(1 200 000)
Encaissement de prêts et refinancement	480 088	351 763
Placements effectués	(5 880 128)	(9 004 266)
Disposition et rachat de placements	11 275 652	1 367 559
Apport dans un partenariat commercial	(73 087)	-
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de placement</b>	<u>1 705 172</u>	<u>(8 484 944)</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS</b>		
<b>Acquisition d'immobilisations corporelles, soit les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations</b>	<u>(18 385 491)</u>	<u>(27 427 279)</u>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Emprunts bancaires effectués	40 669 709	36 161 000
Remboursements d'emprunts bancaires	(48 300 000)	(99 236 506)
Dette à long terme effectuée	-	36 613 957
Remboursement de la dette à long terme	<u>(3 167 211)</u>	<u>(1 669 092)</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<u>(10 797 502)</u>	<u>(28 130 641)</u>
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie</b>	5 104 849	(16 713 931)
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>	<u>14 847 667</u>	<u>31 561 598</u>
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<u>19 952 516 \$</u>	<u>14 847 667 \$</u>

**INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSorerIE (note 22)**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## **1. CONSTITUTION, OBJETS ET STATUT FISCAL**

La Société de développement de la Baie-James (la Société), dont les actions sont détenues à part entière par le gouvernement du Québec, est constituée en vertu de la *Loi sur le développement de la région de la Baie James* (RLRQ, chapitre D-8.0.1). La Société a pour mission de favoriser, dans une perspective de développement durable, le développement économique, la mise en valeur et l'exploitation des ressources naturelles, autres que les ressources hydroélectriques relevant du mandat d'Hydro-Québec, du territoire de la Baie-James. Elle peut notamment susciter, soutenir et participer à la réalisation de projets visant ces fins. Elle a également pour mission d'aménager le territoire sous réserve de la compétence municipale en matière d'aménagement et d'urbanisme. En vertu des lois fédérales et provinciales, la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada.

## **2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

### **Référentiel comptable**

Les états financiers sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables doit être cohérente avec ce dernier.

### **Opérations interentités**

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

### **Utilisation d'estimations**

La préparation des états financiers de la Société par la direction, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Les principaux éléments faisant l'objet d'estimation sont :

- les provisions pour moins-values;
- la provision pour créances douteuses;
- les hypothèses actuarielles liées au régime de retraite à prestations déterminées;
- la durée de vie utile des immobilisations corporelles;
- le passif au titre des sites contaminés;
- les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Le passif au titre des sites contaminés est sujet à une incertitude relative à la mesure et peut varier en raison des technologies en constante évolution utilisées dans les activités de réhabilitation et de gestion, lesquels sont majorés pour tenir compte du degré de précision associé au moyen employé. Il est également sujet à une incertitude relative à la mesure en raison des technologies en constante évolution utilisées dans les activités de réhabilitation et en raison des limites inhérentes à l'évaluation de l'étendue et de la nature de la réhabilitation requise.

Pour estimer le passif, les principales hypothèses utilisées se rapportent aux superficies contaminées, aux coûts de la main-d'œuvre et des matériaux ainsi qu'au choix des technologies disponibles pour éliminer la contamination ou la contrôler. Des modifications apportées à ces hypothèses et à la réglementation pourraient entraîner des changements importants aux passifs comptabilisés.

### REVENUS

#### **Prestations de services, contributions aux frais d'entretien et d'exploitation, ventes et revenus de gestion**

Les revenus provenant des prestations de services, des contributions aux frais d'entretien et d'exploitation ainsi que des ventes et des revenus de gestion sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- la livraison a eu lieu ou les services ont été rendus;
- le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- le recouvrement est raisonnablement assuré.

Hydro-Québec contribue aux frais d'entretien et d'exploitation d'infrastructures de transport en vertu d'une convention intervenue avec la Société. Ces infrastructures comprennent la route Billy-Diamond (anciennement route de la Baie-James), le chemin de Chisasibi et l'aéroport de La Grande-Rivière.

#### **Location**

La Société constate les loyers de base selon la méthode linéaire sur la durée des contrats de location. L'excédent des loyers constatés sur les montants encaissés en vertu des contrats de location est présenté à titre de débiteurs à l'état de la situation financière. Certains contrats de location comprennent des conditions exigeant le remboursement par les locataires d'une part proportionnelle des taxes foncières et des coûts des parties communes. Ces montants sont constatés au cours de la période où les charges connexes sont engagées. Le remboursement des charges se fait sur une base mensuelle en fonction du montant estimé au début de l'exercice. Toute différence entre le montant remboursé et le montant constaté à titre de revenus de location est inscrite à titre de débiteurs ou créditeurs.

#### **Subventions**

La Société comptabilise un revenu de subvention lorsque le transfert est autorisé et que la Société a satisfait à tous les critères d'admissibilité, le cas échéant, sauf lorsque les stipulations créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans un tel cas, le paiement de transfert est comptabilisé à titre de revenus reportés et la constatation du revenu se fait à mesure que le passif est réglé.



## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### Revenus de placements et d'engagements

Les opérations de placements sont comptabilisées à la date de l'opération et les revenus qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont constatés à compter de la date de déclaration. Les gains sur la cession de placements sont établis selon la méthode du coût moyen. Les revenus d'intérêts sur les prêts sont constatés lorsqu'ils sont gagnés et lorsque l'encaissement est raisonnablement assuré. Les revenus d'engagements sont comptabilisés lorsque les prêts et placements sont réalisés et constituent des revenus d'analyse des demandes de financement et d'investissement.

### INSTRUMENTS FINANCIERS

Lors de leur comptabilisation initiale, les instruments financiers sont classés soit dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement soit dans celle des instruments financiers évalués à la juste valeur.

La trésorerie, les débiteurs (à l'exception des taxes à la consommation à recevoir), les subventions à recevoir, les prêts et les placements de portefeuille (autres que ceux constitués d'actions ordinaires de sociétés ouvertes et les instruments financiers dérivés qui en découlent) sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'emprunt bancaire, les créditeurs et charges à payer (à l'exception des taxes à la consommation à payer et des avantages sociaux à payer), les vacances à payer, les retenues sur contrats et la dette à long terme sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les placements de portefeuille constitués d'actions ordinaires de sociétés ouvertes et les instruments financiers dérivés (bons de souscription) sont classés dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur.

La juste valeur des placements de portefeuille constitués d'actions ordinaires de sociétés ouvertes est déterminée en fonction des cours acheteurs sur un marché actif. Cette évaluation est classée au niveau 1 de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur.

Pour établir la juste valeur des instruments financiers dérivés (bons de souscription), la Société a appliqué des techniques d'évaluation qui intègrent des données disponibles sur les marchés financiers, notamment les prix courants du marché, les prix contractuels des instruments sous-jacents et les courbes de rendement des taux d'intérêt. Cette évaluation est classée au niveau 2 de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur.

Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des gains et pertes de réévaluation jusqu'à ce que les instruments financiers évalués à la juste valeur soient décomptabilisés. À ce moment, le solde cumulé de gains et pertes de réévaluation rattaché à ces instruments est reclassé dans l'état des résultats.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale. Toutefois, lors de la comptabilisation initiale des éléments classés dans les instruments financiers évalués à la juste valeur, les coûts de transaction sont passés en charges.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier pour lequel une donnée importante non observable a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose de niveaux suivants :

#### **Niveau 1**

Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.

#### **Niveau 2**

Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminés à partir de prix).

#### **Niveau 3**

Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur des données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

### ACTIFS FINANCIERS

#### **Trésorerie**

La politique de la Société consiste à présenter dans la trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible.

#### **Prêts**

Les prêts, y compris les intérêts courus à recevoir, sont comptabilisés au coût après amortissement. Des évaluations de crédit sont effectuées pour tous les nouveaux emprunteurs.

Ultérieurement, lorsque des faits ou des circonstances laissent présager un risque de perte, une provision pour moins-value est établie. La réduction de la valeur comptable alors constatée ainsi que tout changement subséquent sont imputés aux résultats au poste « moins-value sur prêts ». La provision pour moins-value est déterminée à l'aide des meilleures estimations possibles, compte tenu des faits passés, des conditions actuelles et de toutes les circonstances connues à la date de la préparation des états financiers.

Lorsqu'un emprunteur est en liquidation, qu'il a cessé tout remboursement et que son redressement est improbable, une radiation est alors effectuée.



## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille sont évalués au coût, au coût après amortissement ou à la juste valeur. À chaque date des états financiers, la Société évalue s'il existe des indications objectives de dépréciation des placements de portefeuille. Dans le cas où une telle indication existe, la Société doit évaluer si le placement visé a subi une moins-value durable et, le cas échéant, réduire la valeur comptable du placement afin de tenir compte de cette moins-value. La réduction de la valeur comptable des placements de portefeuille évalués au coût ou au coût après amortissement est prise en compte dans les résultats de l'exercice et ne peut faire l'objet d'une reprise.

Lorsque la valeur comptable d'un placement de portefeuille constitué en actions ordinaires de sociétés ouvertes a été réduite pour tenir compte d'une moins-value durable, le solde cumulé des pertes non réalisées comptabilisé à l'état des gains et pertes de réévaluation est reclassé à l'état des résultats.

### Dérivés

La Société obtient des bons de souscription (des instruments financiers dérivés) via l'acquisition de placements. La politique de la Société consiste à ne pas utiliser d'instruments financiers dérivés à des fins de spéculation.

### Partenariats commerciaux

La Société comptabilise les parts qu'elle détient dans un partenariat commercial selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, lorsqu'elle exerce un contrôle partagé avec ses partenaires dans ce partenariat. La quote-part de la Société dans les résultats nets d'un partenariat est comptabilisée sous la rubrique « Quote-part dans les résultats nets des partenariats commerciaux » à l'état des résultats et de l'excédent cumulé lié aux activités.

Lorsqu'un partenariat subit une moins-value durable, sa valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette moins-value. Cette réduction est directement imputée aux résultats de l'exercice. Les pertes de valeur ne peuvent faire l'objet d'une reprise. Toute augmentation subséquente n'est constatée que lors de la vente ou de la dissolution du partenariat, à titre de gains réalisés sur disposition du partenariat dans les résultats de l'exercice en cours.

### Stocks destinés à la vente

Les stocks sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti et comprend tous les coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

### Régimes de retraite

La Société offre un régime de retraite à prestations déterminées à certains de ses employés, soit le Régime complémentaire de retraite des employés du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James. Ce régime est commun avec un autre employeur et il est régi par la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (RLRQ, chapitre R-15.1). Il est administré par un comité de retraite composé de membres désignés par les employeurs et les employés des deux organisations ainsi que d'autres membres prévus à la Loi.

Les sommes sont déposées auprès du Trust Banque Nationale. Le coût du régime de retraite est déterminé par calculs actuariels et la capitalisation du régime est effectuée au moyen de cotisations qui sont déterminées selon la méthode de répartition des prestations constituées.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La charge au titre des avantages de retraite est constatée dans les résultats et considère les éléments suivants :

- le coût des prestations de retraite accordées en échange des services rendus par les employés au cours de l'exercice;
- les gains et les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe d'employés participant au régime, et ce, à partir de l'exercice suivant la détermination de l'ajustement et un amortissement est créé à chacune des années;
- les cotisations des employés;
- les coûts des modifications au régime.

Les actifs du régime sont évalués selon la valeur liée au marché, où l'écart entre le rendement réel selon une valeur de marché et celui prévu est amorti sur une période de 5 ans.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Société offre un régime de retraite à cotisations déterminées à certains de ses employés, soit le Régime de retraite simplifié du Groupe Industrielle Alliance. Il s'agit d'un régime interentreprises. Les contributions des employés varient de 5 % à 8 % de leur salaire admissible selon leur choix et la Société cotise un montant équivalant à celui de chacun des employés. La charge au titre des avantages de retraite est constatée aux résultats.

### ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers sont généralement utilisés afin de rendre des services futurs. Les éléments incorporels ne constituent pas des actifs non financiers pour la Société.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût et sont amorties, à l'exception des terrains qui ne sont pas amortis, en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire en considérant les périodes suivantes :

- Infrastructures routières
  - Ponceaux de béton armé 75 ans
  - Ponceaux d'acier et polyéthylène 40 ans
  - Réfection en profondeur (terrassement, structure de la chaussée et pavage) et études préparatoires 25 ans
  - Couche de correction, couche d'usure et glissières de sécurité 15 ans
  - Réfection de ponts 15 ans
  - Signalisation 10 ans
  - Palliatif (tous les types) – recouvrement mince de surface 5 ans
- Bâtiments entre 5 et 25 ans
- Mobilier, machinerie et équipement, véhicules entre 3 et 15 ans
- Équipement informatique 3 ans

Leurs coûts incluent les frais financiers capitalisés pendant la période de construction, de développement ou de mise en valeur ainsi que les coûts de mise hors service, le cas échéant.

Les immobilisations en cours de construction, de développement ou de mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant qu'elles ne soient quasi terminées.

Lorsqu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. La moins-value est portée à l'état des résultats et de l'excédent cumulé lié aux activités de l'exercice pendant lequel la dépréciation est déterminée. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est permise.



## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### PASSIFS

#### Revenus reportés

Les rentrées grevées d'affectations d'origine externe sont constatées à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les ressources sont utilisées aux fins prescrites. Celles obtenues, avant l'exercice au cours duquel elles sont utilisées, sont présentées à titre de revenus reportés jusqu'à ce que les ressources soient utilisées aux fins prescrites.

Les sommes obtenues pour l'acquisition d'immobilisations corporelles qui sont grevées d'affectations d'origine externe sont comptabilisées à titre de revenus reportés et amorties au même rythme que les immobilisations qui s'y rapportent.

Les revenus de location encaissés à l'avance sont comptabilisés à titre de revenus reportés.

Les subventions pour lesquelles des stipulations créent une obligation répondant à la définition d'un passif sont comptabilisées à titre de revenus reportés.

#### Passif au titre des sites contaminés

Les obligations découlant de la réhabilitation de sites contaminés sous la responsabilité de la Société, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif au titre des sites contaminés dès que la contamination dépasse une norme environnementale existante, qu'il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés et qu'il est possible d'en faire une estimation raisonnable. Ce passif comprend les coûts directement attribuables aux activités de réhabilitation. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement.

#### Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est comptabilisée lorsque toutes les conditions suivantes sont respectées :

- il y a présence d'une obligation juridiquement exécutoire qui contraint la Société à réaliser des activités particulières liées à la mise hors service permanente d'une immobilisation nécessitant une sortie de ressources économiques;
- l'obligation résulte de l'acquisition, de la construction, du développement, de la mise en valeur et/ou de l'utilisation normale de l'immobilisation;
- il est prévu que les activités particulières de mise hors service soient réalisées;
- il est possible de procéder à une estimation raisonnable des coûts relatifs à cette obligation.

Les coûts de mise hors service sont capitalisés au coût des immobilisations concernées et amortis linéairement à compter de la date de l'obligation juridique jusqu'au moment prévu de l'exécution des activités de mise hors service.

L'évaluation initiale de la valeur de l'obligation est effectuée en ayant recours à l'actualisation des flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour procéder aux activités de mise hors service. Les flux de trésorerie sont ajustés en fonction de l'inflation et actualisés selon le taux d'actualisation qui représente la meilleure estimation de la direction quant au coût des fonds nécessaires pour régler l'obligation à son échéance, qu'elle soit connue ou estimée.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

À la suite de sa comptabilisation initiale, la valeur comptable de l'obligation est augmentée de la charge de désactualisation annuelle pour tenir compte de l'écoulement du temps. De plus, sa valeur comptable est ajustée pour tenir compte des variations de l'échéancier ou du montant des flux de trésorerie non actualisés par rapport à l'estimation initiale ou d'une révision du taux d'actualisation. Ces ajustements sont constatés à titre d'augmentation ou de diminution de la valeur comptable de l'immobilisation en cause. La valeur comptable révisée de l'immobilisation doit être amortie prospectivement.

## 3. MODIFICATIONS COMPTABLES

### ADOPTION DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES

#### SP 1201, *Présentation des états financiers*

Le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la Société a adopté prospectivement le chapitre SP 1201, *Présentation des états financiers*. Ce chapitre remplace le chapitre SP 1200, *Présentation des états financiers*. Les principales modifications sont les suivantes :

- les gains et pertes de réévaluation sont présentés dans un nouvel état financier appelé « État des gains et pertes de réévaluation »;
- l'excédent cumulé est de 78 721 838 \$ au 31 décembre 2023, soit la somme de l'excédent cumulé lié aux activités de 83 245 278 \$ et des pertes de réévaluation cumulées de 4 523 440 \$.

#### SP 3450, *Instruments financiers*

Le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la Société a adopté prospectivement le chapitre SP 3450, *Instruments financiers*. Ce chapitre établit des normes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des actifs financiers, des passifs financiers et des dérivés. Les principaux éléments de ce chapitre sont les suivants :

- les éléments compris dans le champ d'application du chapitre sont classés dans l'une ou l'autre des deux catégories suivantes aux fins de l'évaluation : juste valeur, ou coût ou coût après amortissement;
- la variation de la juste valeur d'un instrument financier classé dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur doit être comptabilisée dans l'état des gains et pertes de réévaluation à titre de gain ou perte de réévaluation jusqu'à ce qu'il soit décomptabilisé, sauf en ce qui concerne la composante gain ou perte de change de la variation de la juste valeur lorsque le gouvernement en fait le choix irrévocable conformément aux dispositions du chapitre SP 2601, *Conversion de devises*;
- de nouvelles exigences en matière d'information à fournir y compris à l'égard de la nature et de l'ampleur des risques découlant des instruments financiers ont été ajoutées et sont présentées à la note 23.

En date du 1<sup>er</sup> janvier 2023, la Société :

- a comptabilisé tous ses actifs financiers et ses passifs financiers dans son état de la situation financière et classé les éléments conformément aux catégories prescrites par le chapitre SP 3450, *Instruments financiers*;
- a appliqué les critères prescrits par le chapitre SP 3450, *Instruments financiers* pour identifier les actifs financiers et les passifs financiers qui doivent être évalués à la juste valeur;
- a appliqué prospectivement les dispositions relatives à l'évaluation du présent chapitre;
- a comptabilisé tout ajustement de la valeur comptable antérieure comme un ajustement des gains et pertes de réévaluation cumulés à l'ouverture.



### 3. MODIFICATIONS COMPTABLES (suite)

L'adoption de cette norme a eu des répercussions sur les résultats et sur la situation financière de la Société, puisque la méthode d'évaluation de certains placements est passée du coût à la juste valeur. Les principales modifications sont les suivantes :

- la Société a comptabilisé les placements de portefeuille constitués d'actions ordinaires de sociétés ouvertes et les bons de souscription à la juste valeur à l'état de la situation financière au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et les autres placements ont été comptabilisés au coût ou au coût après amortissement;
- la Société a comptabilisé l'ajustement de la valeur comptable antérieure comme un ajustement des pertes de réévaluation cumulées à l'ouverture de 3 940 504 \$;
- la variation de la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur de l'exercice 2023, comptabilisée dans l'état des gains et pertes de réévaluation à titre de pertes non réalisées, est de 990 618 \$;
- le montant des pertes de réévaluation des placements de portefeuille constitués d'actions ordinaires de sociétés ouvertes, reclassé à l'état des résultats, s'élève à 407 682 \$ durant l'exercice 2023;
- les frais d'émission de la dette à long terme ont été comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### **SP 3041, *Placements de portefeuille***

Le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la Société a adopté prospectivement le chapitre SP 3041, *Placements de portefeuille*. Ce chapitre remplace le chapitre SP 3040, *Placements de portefeuille*. Les principales modifications qui ont été apportées sont les suivantes :

- les définitions ont été harmonisées avec celles du chapitre SP 3450, *Instruments financiers*;
- l'exigence de comptabilisation à la valeur d'acquisition a été supprimée, puisque les dispositions du chapitre SP 3450, *Instruments financiers* relatives à la comptabilisation et à l'évaluation s'appliquent, sauf s'il s'agit de la comptabilisation initiale d'un placement de portefeuille assorti de conditions avantageuses importantes;
- les autres dispositions, y compris celles concernant l'emploi de la méthode du taux d'intérêt effectif, ont été harmonisées avec celles du chapitre SP 3450, *Instruments financiers*.

L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de la Société.

#### **SP 2601, *Conversion de devises***

Le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la Société a adopté prospectivement le chapitre SP 2601, *Conversion de devises*. Ce chapitre remplace le chapitre SP 2600, *Conversion de devises*. Les principaux éléments de ce chapitre sont les suivants :

- la Société peut faire le choix irrévocable de constater directement dans l'état des résultats les gains et pertes de change qui se produisent avant le règlement. Ce choix se fait instrument par instrument au moment de la comptabilisation initiale;
- si ce choix vise un instrument financier évalué à la juste valeur, la composante gain ou perte de change de la variation de juste valeur est isolée et comptabilisée dans l'état des résultats. Le solde résiduel de la variation de juste valeur est comptabilisé dans l'état des gains et pertes de réévaluation jusqu'au moment du règlement;
- les gains et pertes de change qui se produisent avant le règlement sont comptabilisés à l'état des gains et pertes de réévaluation, sauf si l'organisme fait le choix irrévocable de constater directement dans l'état des résultats les gains et pertes de change qui se produisent avant le règlement;
- dans l'exercice où a lieu le règlement, le solde cumulé des gains et pertes de réévaluation est renversé dans l'état des gains et pertes de réévaluation et, en contrepartie, un gain ou une perte de change est présenté dans l'état des résultats;

### 3. MODIFICATIONS COMPTABLES (suite)

- la Société doit indiquer les gains et les pertes de change comptabilisés dans l'état des résultats et ceux comptabilisés dans l'état des gains et pertes de réévaluation;
- de nouvelles exigences en matière d'information à fournir y compris à l'égard de la nature et de l'ampleur des risques de marché découlant des risques de change ont été ajoutées et sont présentées à la note 23.

En date du 1<sup>er</sup> janvier 2023, la Société :

- a fait le choix irrévocable de comptabiliser les gains ou pertes de change avant règlement directement à l'état des résultats.

L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de la Société.

#### **SP 3280, *Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations***

Le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la Société a adopté le chapitre SP 3280, *Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations* qui traite de la comptabilisation, de l'évaluation et de la présentation des obligations juridiques liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles, qui font ou non encore l'objet d'un usage productif, ainsi que des informations à fournir à leur sujet. Les principaux éléments de ce chapitre sont les suivants :

- un passif au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation (OMHS) peut découler soit de l'acquisition, de la construction, du développement ou de la mise en valeur d'une immobilisation corporelle, soit de l'utilisation ultérieure d'une immobilisation corporelle;
- le coût de mise hors service d'une immobilisation corporelle contrôlée par la Société s'ajoute à la valeur comptable de l'immobilisation corporelle (ou de la composante) en cause et est passé en charges de manière logique et systématique;
- le coût de mise hors service d'une immobilisation ne faisant plus l'objet d'un usage productif est passé en charges;
- les évaluations ultérieures du passif au titre d'une OMHS peuvent entraîner, soit une variation de la valeur comptable de l'immobilisation corporelle (ou de la composante) en cause, soit une charge, selon la nature de la réévaluation et selon que l'immobilisation fait encore ou non l'objet d'un usage productif;
- l'évaluation d'un passif au titre d'une OMHS doit déboucher sur la meilleure estimation du montant requis pour mettre hors service l'immobilisation corporelle (ou la composante) en cause à la date de clôture.

L'incidence de l'adoption de ce chapitre sur les résultats et la situation financière de la Société n'a pas été évaluée ni comptabilisée.

#### **CORRECTION D'ERREUR**

Les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été redressés afin de tenir compte d'un montant de 4 855 352 \$ lié aux coûts du projet de réfection de la route Billy-Diamond. Ce montant correspondait à des dépenses admissibles aux subventions du ministère des Ressources naturelles et des Forêts pour ce projet et n'avait pas été identifiées en 2022. Ce montant aurait dû être comptabilisé à titre de revenus de subventions et de subventions à recevoir en 2022, conformément aux conditions d'octroi de la subvention.

### 3. MODIFICATIONS COMPTABLES (suite)

Cette correction d'erreur, appliquée de façon rétroactive, a pour effet d'augmenter (ou de diminuer) les postes suivants des états financiers :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
<b>ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS</b>		
<b>Revenus</b>		
Subventions	- \$	4 855 352 \$
<b>Excédent annuel lié aux activités</b>	-	4 855 352
<b>Excédent cumulé lié aux activités au début</b>	<u>4 855 352</u>	<u>-</u>
<b>Excédent cumulé lié aux activités à la fin</b>	<u>4 855 352</u>	<u>4 855 352</u>
<b>ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE</b>		
<b>Actifs financiers</b>		
Subventions à recevoir	<u>4 855 352</u>	<u>4 855 352</u>
<b>Dettes nettes</b>	<u>(4 855 352)</u>	<u>(4 855 352)</u>
<b>Excédent cumulé</b>	<u>4 855 352</u>	<u>4 855 352</u>
<b>ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE</b>		
<b>Excédent annuel lié aux activités</b>	-	4 855 352
<b>Dettes nettes au début de l'exercice</b>	<u>(4 855 352)</u>	<u>-</u>
<b>Dettes nettes à la fin de l'exercice</b>	<u>(4 855 352)</u>	<u>(4 855 352)</u>
<b>ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE</b>		
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent annuel lié aux activités	-	4 855 352
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement	<u>-</u>	<u>(4 855 352)</u>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>	<u>-</u>	<u>-</u>
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<u>-</u>	<u>-</u>
<b>DROITS CONTRACTUELS (note 26)</b>	<u>(4 855 352) \$</u>	<u>(4 855 352) \$</u>

### 4. EXCÉDENT (DÉFICIT) ANNUEL PAR ACTIVITÉ

	<u>2023</u>				<u>2022</u>	
	<u>Revenus</u>	<u>Charges</u>	<u>Excédent (déficit) d'exploitation</u>	<u>Autres charges</u>	<u>Excédent (déficit) lié aux activités</u>	<u>Excédent (déficit) lié aux activités redressé (note 3)</u>
Siège social	1 294 283 \$	(3 672 057) \$	(2 377 774) \$	-	(2 377 774) \$	(1 683 749) \$
Entretien routier	26 725 456	(25 443 592)	1 281 864	-	1 281 864	1 882 286
Services aéroportuaires	8 436 428	(7 858 821)	577 607	-	577 607	826 642
Gestion de projets	18 442 226	(17 060 355)	1 381 871	-	1 381 871	269 419
Réfection de la route						
Billy-Diamond	37 565 111	(15 126 597)	22 438 514	-	22 438 514	42 060 200
Développement						
économique	6 703 903	(1 184 049)	5 519 854	(1 505 035)	4 014 819	593 635
Hôtelières	11 122 611	(9 807 320)	1 315 291	-	1 315 291	837 588
	<u>110 290 018 \$</u>	<u>(80 152 791) \$</u>	<u>30 137 227 \$</u>	<u>(1 505 035) \$</u>	<u>28 632 192 \$</u>	<u>44 786 021 \$</u>



#### 4. EXCÉDENT (DÉFICIT) ANNUEL PAR ACTIVITÉ (suite)

La Société comptabilise ses revenus et charges par secteurs d'activité qui comprennent, entre autres, les éléments suivants :

- Activités du siège social
  - Honoraires de gestion gagnés
  - Revenus d'intérêts
  - Gain ou perte sur disposition d'immobilisations corporelles
  - Charges d'intérêts
  - Charges liées au bureau de Matagami
  - Charges liées aux services administratifs, aux ressources humaines et à l'informatique
  - Charges liées au conseil d'administration, à la présidence et aux vice-présidences
  - Exploitation d'immeubles
  - Programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires (PAIA)
- Activités d'entretien routier
  - Entretien et exploitation de routes pour des tiers
  - Entretien et exploitation de la route Billy-Diamond et du chemin de Chisasibi
  - Charges liées au bureau de Radisson
  - Exploitation d'immeubles
- Activités de services aéroportuaires
  - Entretien et exploitation d'aérodromes pour des tiers
  - Entretien et exploitation de l'aéroport de La Grande-Rivière
  - Exploitation d'immeubles
- Activités de gestion de projets
  - Réfection de routes pour des tiers
- Activités de réfection de la route Billy-Diamond
  - Revenus de subventions
  - Charges liées au projet de réfection de la route Billy-Diamond et du chemin de Chisasibi
- Activités de développement économique
  - Gestion de titres miniers
  - Gestion et revenus de placements
  - Gain ou perte sur la cession de placements
  - Projets de développement économique
  - Charges liées à la direction du développement économique
  - Charges liées au bureau de Chibougamau
- Activités hôtelières
  - Exploitation du relais routier du km 381

#### 5. REVENUS DE PLACEMENTS

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Gains sur la cession de placements	4 603 814 \$	482 146 \$
Revenus d'intérêts sur les prêts et placements	1 892 414	954 987
Revenus de dividendes	1 238	4 258
	<u>6 497 466 \$</u>	<u>1 441 391 \$</u>

## 6. DÉBITEURS

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entités sous contrôle commun :		
Centre régional de la santé et des services sociaux de la Baie-James	120 633 \$	34 285 \$
Hydro-Québec	8 986 484	7 669 785
Ministère des Transports et de la Mobilité durable	9 063 125	7 902 707
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs	2 075	1 940
Revenu Québec	1 225 847	142 741
Autres	<u>4 176 445</u>	<u>3 004 908</u>
	23 574 609	18 756 366
Provision pour créances douteuses	<u>(112 150)</u>	<u>(4 369)</u>
	<u>23 462 459 \$</u>	<u>18 751 997 \$</u>

## 7. SUBVENTIONS À RECEVOIR

	<u>2023</u>	<u>2022</u> <b>redressé</b> <b>(note 3)</b>
Entités sous contrôle commun :		
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts	35 798 508 \$	41 011 330 \$
Ministère des Transports et de la Mobilité durable	3 678 735	2 571 098
Secrétariat du Conseil du trésor	604 231	928 426
Société du Plan Nord	10 752 881	20 000 000
Gouvernement du Canada	<u>619 440</u>	<u>265 484</u>
	<u>51 453 795 \$</u>	<u>64 776 338 \$</u>

## 8. PRÊTS

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Prêts à des sociétés privées, garantis par des hypothèques mobilières, immobilières et des cautionnements, portant intérêt de 0,00 % à 9,00 % et échéant jusqu'en 2042 (2022 : 0,00 % à 9,00 %, échéant jusqu'en 2030)	7 896 364 \$	7 895 744 \$
Prêts à des sociétés privées, non garantis, portant intérêt de 10,00 % à 11,20 % et échéant jusqu'en 2034 (2022 : 10,00 %, échéant jusqu'en 2025)	4 847 353	750 000
Provision pour moins-value sur prêts <sup>(1)</sup>	<u>(1 097 353)</u>	<u>(136 261)</u>
	<u>11 646 364 \$</u>	<u>8 509 483 \$</u>

(1)

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Solde au début	136 261 \$	136 261 \$
Moins-value sur prêts de l'exercice	1 097 353	
Radiation	<u>(136 261)</u>	<u>-</u>
Solde à la fin	1 097 353 \$	136 261 \$

Les remboursements en capital des prêts au cours des prochains exercices se détaillent ainsi au 31 décembre 2023 :

2024	304 814 \$
2025	2 490 897
2026	1 848 646
2027	1 946 670
2028	2 051 411
2029 à 2042	<u>4 481 024</u>
	13 123 462 \$

## 9. PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
<b>PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE ÉVALUÉS AU COÛT OU AU COÛT APRÈS AMORTISSEMENT</b>		
Actions ordinaires et privilégiées de sociétés privées	416 395 \$	2 083 062 \$
Obligations municipales portant intérêt de 4,90 % à 5,20 % (2022 : 4,80 % à 4,95 %) ayant un cours du marché de 663 606 \$ (2022 : 6 410 970 \$) et échéant en 2024 (2022 : 2023)	663 606	6 430 097
Obligations gouvernementales, de banques et de sociétés détenues par le Fonds distinct portant intérêt de 0,88 % à 6,47 % (2022 : 0,88 % à 6,47 %) ayant un cours du marché de 758 462 \$ (2022 : 815 957 \$) et échéant en 2060 (2022 : 2060)	762 447	820 351
Certificats de placements garantis portant intérêt de 5,45 % à 5,56 % et un cours du marché de 2 695 082 \$ dont l'échéance est en 2024	<u>2 695 082</u>	<u>-</u>
	4 537 530	9 333 510
<b>PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR</b>		
Placements de portefeuille constitués d'actions ordinaires de sociétés ouvertes	4 760 276	10 034 703
Bons de souscription	<u>157 539</u>	<u>-</u>
	4 917 815	10 034 703
Provision pour moins-value durable sur placements <sup>(1)</sup>	<u>(416 395)</u>	<u>(2 826 618)</u>
	<u>9 038 950 \$</u>	<u>16 541 595 \$</u>
	<u>2023</u>	<u>2022</u>
(1)		
Solde au début	2 826 618 \$	3 277 755 \$
Moins-value durable sur placements de portefeuille	-	123 250
Provision pour moins-value durable sur placements disposés	<u>(2 410 223)</u>	<u>(574 387)</u>
Solde à la fin	416 395 \$	2 826 618 \$

## 10. PARTICIPATION DANS DES PARTENARIATS COMMERCIAUX

La Société possède 100 parts des 300 parts émises de la société en commandite Camp 257 S.E.C. dont les activités consistaient à rendre des services de restauration, d'hébergement et de vente d'essence. En 2012, la majorité des actifs corporels a été vendue par enchère publique. Les partenaires détermineront les orientations futures de la société en commandite au cours des prochains exercices. Les autres partenaires sont Waskaganish Camp 257 Trust et Nemaska Camp 257 Trust.

En outre, la Société possède 57 parts des 100 parts émises de la société en commandite NQ Investissement minier S.E.C. dont les activités consistent à investir dans des sociétés minières ayant des activités dans la région administrative du Nord-du-Québec. Cette participation est sous la forme d'un fonds d'investissement minier dont le partenaire est l'Administration régionale Baie-James et l'échéance du partenariat est de 10 ans renouvelable par deux périodes d'un an.

## 10. PARTICIPATION DANS DES PARTENARIATS COMMERCIAUX (suite)

Les activités des partenariats se retrouvent dans le secteur « Développement économique » aux fins de la présentation de l'excédent (déficit) annuel par activité à la note 4.

	2023			2022
	Camp 257	NQ Investissement minier	Total	Camp 257
Apports effectués par la Société	385 100 \$	1 852 900 \$	2 238 000 \$	385 100 \$
Quote-part dans les résultats cumulée au début	121 822	-	121 822	108 027
Quote-part dans les résultats de l'exercice	12 487	(111 655)	(99 168)	13 795
Valeur comptable à l'état de la situation financière	<u>519 409 \$</u>	<u>1 741 245 \$</u>	<u>2 260 654 \$</u>	<u>506 922 \$</u>

La situation financière et les résultats des activités de Camp 257 S.E.C. et de NQ Investissement minier S.E.C. se détaillent ainsi :

	2023			2022
	Camp 257	NQ Investissement minier	Total	Camp 257
Actifs	1 343 231 \$	3 157 982 \$	4 501 213 \$	1 305 769 \$
Passifs	-	197 808	197 808	-
Avoir des associés	<u>1 343 231 \$</u>	<u>2 960 174 \$</u>	<u>4 303 405 \$</u>	<u>1 305 769 \$</u>
Revenus	46 223 \$	8 000 \$	54 223 \$	49 383 \$
Charges	(8 761)	(197 826)	(206 587)	(7 999)
(Perte nette) Bénéfice net	<u>37 462 \$</u>	<u>(189 826) \$</u>	<u>(152 364) \$</u>	<u>41 384 \$</u>

## 11. STOCKS DESTINÉS À LA VENTE

	2023	2022
Produits pétroliers	374 381 \$	456 574 \$
Autres	69 980	70 869
	<u>444 361 \$</u>	<u>527 443 \$</u>

Le montant des stocks passé en charges au cours de l'exercice est de 5 711 078 \$ (2022 : 4 999 500 \$).

## 12. RÉGIMES DE RETRAITE

### Régime à prestations déterminées

La Société offre un régime de retraite à prestations déterminées à ses employés. Ce régime de retraite offre des prestations fondées sur le nombre d'années de service et sur le salaire final moyen de fin de carrière. La politique de la Société est de maintenir ses cotisations à un niveau permettant de pourvoir aux prestations. Elle évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la valeur liée au marché des actifs du régime pour les besoins de la comptabilité au 31 décembre de chaque année. La dernière évaluation actuarielle a été produite en date du 31 décembre 2021.

## 12. RÉGIMES DE RETRAITE (suite)

La charge de retraite et l'obligation au titre des prestations constituées sont établies par calculs actuariels à partir des hypothèses à long terme les plus probables de la direction et extrapolées à partir de l'évaluation actuarielle la plus récente.

Le tableau suivant fait le rapprochement de l'obligation au titre des prestations constituées et la valeur liée au marché de l'actif du régime :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Obligation au titre des prestations constituées	(7 879 000) \$	(7 686 100) \$
Valeur liée au marché des actifs du régime	<u>10 848 300</u>	<u>10 364 000</u>
Excédent de capitalisation	2 969 300 \$	2 677 900 \$
Provision pour moins-value	(382 900)	-
Gains actuariels nets non amortis	<u>(1 841 000)</u>	<u>(1 728 500)</u>
Actif au titre des prestations constituées	<u>745 400 \$</u>	<u>949 400 \$</u>

Les gains et pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe d'employés participant au régime qui est de 8 ans en 2023 (9 ans en 2022).

### Évolution de l'obligation au titre des prestations constituées

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Obligation au début de l'exercice	7 686 100 \$	8 094 500 \$
Coût des prestations constituées	199 000	200 400
Intérêts relatifs au régime de retraite	420 200	358 100
Prestations versées	(260 600)	(280 000)
Gains actuariels	<u>(165 700)</u>	<u>(686 900)</u>
Obligation à la fin de l'exercice	<u>7 879 000 \$</u>	<u>7 686 100 \$</u>

### Évolution de la valeur liée au marché des actifs du régime

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Valeur liée au marché au début de l'exercice	10 364 000 \$	9 953 500 \$
Rendement prévu sur les actifs moyens	569 000	444 100
Cotisations et contributions versées	128 300	245 300
Prestations versées	(260 600)	(280 000)
Gains actuariels	47 600	1 100
Valeur liée au marché à la fin de l'exercice	<u>10 848 300 \$</u>	<u>10 364 000 \$</u>

### Composition des actifs du régime

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Catégorie d'actifs		
Titres de capitaux propres	46,0 %	42,0 %
Titres de créances	<u>54,0 %</u>	<u>58,0 %</u>
Total	<u>100,0 %</u>	<u>100,0 %</u>

## 12. RÉGIMES DE RETRAITE (suite)

Les pourcentages moyens pondérés découlant des hypothèses utilisées pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées et le coût des prestations de la Société sont les suivants :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Taux d'actualisation	5,40 %	5,50 %
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	3,00 %
Taux d'inflation à long terme	2,00 %	2,00 %
Taux de rendement prévu des actifs du régime	5,40 %	5,50 %
Taux de rendement réel des actifs du régime	5,99 %	4,48 %

### Coût des avantages de retraite

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Charge au titre des avantages de retraite		
Coût des services rendus	199 000 \$	200 400 \$
Amortissement des gains actuariels	(100 800)	(24 400)
Variation de la provision pour moins-value	382 900	-
Cotisations des employés	<u>(128 300)</u>	<u>(112 100)</u>
	352 800	63 900
Revenus d'intérêts au titre des avantages de retraite	<u>(148 800)</u>	<u>(86 000)</u>
	<u>204 000 \$</u>	<u>(22 100) \$</u>

Les autres informations relatives au régime à prestations déterminées se présentent comme suit :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Cotisations de l'employeur	- \$	133 200 \$
Rendement prévu	569 000 \$	444 100 \$
Rendement obtenu	616 600 \$	445 200 \$
Valeur de marché des actifs au début de l'exercice	9 539 800 \$	10 878 600 \$
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice	10 330 200 \$	9 539 800 \$

### Régime à cotisations déterminées

La Société et certains employés cotisent à un régime de retraite à cotisations déterminées. Ce régime donne droit à des prestations de retraite, de cessation de service et de décès. Le taux de cotisation à ce régime varie entre 5 % et 8 % des salaires admissibles selon le choix de chacun des participants. La contribution de la Société pour ce régime s'est élevée à 313 085 \$ (2022 : 223 800 \$).

Le montant total des cotisations versées par la Société à ces deux régimes de retraite imputé aux résultats de l'exercice s'élève à 313 085 \$ (2022 : 357 000 \$). Les cotisations versées par les employés s'élèvent à 441 385 \$ (2022 : 335 900 \$).

### 13. EMPRUNT BANCAIRE

Par le décret 1388-2020, la Société est autorisée à instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 décembre 2023, lui permettant d'emprunter un montant n'excédant pas 223 450 000 \$ dont 5 000 000 \$ à court terme ou par marge de crédit pour ses besoins opérationnels, 10 000 000 \$ à court terme, par marge de crédit ou à long terme pour ses projets d'investissement et 208 450 000 \$ à court terme, par marge de crédit ou à long terme pour la réfection de la route Billy-Diamond.

Le financement à court terme de 48 952 433 \$ (2022 : 56 380 782 \$), auquel s'ajoutent des intérêts courus de 216 773 \$ (2022 : 201 942 \$) provient en totalité de la marge de crédit aux 31 décembre 2023 et 2022.

La Société bénéficie également d'une autorisation d'emprunt bancaire au montant de 4 000 000 \$. Cet emprunt bancaire porte intérêt au taux préférentiel et il est renégociable le 16 août 2024. Le taux d'intérêt de cet emprunt bancaire est de 7,2 % au 31 décembre 2023 (2022 : 6,45 %). Le solde était nul aux 31 décembre 2023 et 2022.

Par le décret 1885-2023, la Société est autorisée à instituer un régime d'emprunts, valide du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026, lui permettant d'emprunter un montant n'excédant pas 412 027 100 \$, dont 5 000 000 \$ à court terme ou par marge de crédit pour ses besoins opérationnels, 12 000 000 \$ à court terme, par marge de crédit ou à long terme pour ses projets d'investissement et 395 027 100 \$ à court terme, par marge de crédit ou à long terme pour la réfection de la route Billy-Diamond.

### 14. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entités sous contrôle commun :		
Hydro-Québec	48 928 \$	43 687 \$
Créditeurs et autres fournisseurs	23 813 429	16 316 197
Traitements et avantages sociaux	701 913	526 617
	<u>24 564 270 \$</u>	<u>16 886 501 \$</u>

### 15. PASSIF AU TITRE DES SITES CONTAMINÉS

La Société constate et évalue un passif qui s'élève à 471 477 \$ (2022 : 525 372 \$) au titre de l'assainissement d'une parcelle de terrain sur le site du relais routier du km 381 au moyen de travaux de caractérisation environnementale comprenant la réalisation de tranchées d'exploration, de forage et l'installation de puits d'observation pour le suivi de la contamination de l'eau souterraine.

L'évolution du passif au titre des sites contaminés se détaille comme suit :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Solde au début	525 372 \$	562 551 \$
Travaux effectués	(53 895)	(37 179)
Solde de fin	<u>471 477 \$</u>	<u>525 372 \$</u>

Le passif au titre des sites contaminés découle en partie d'un bris d'une conduite d'alimentation des réservoirs de diesel qui a causé une fuite d'hydrocarbure dans le sol en 2000 en plus de deux déversements de produits pétroliers qui sont survenus sur le site en février et en juin 2007.

## 15. PASSIF AU TITRE DES SITES CONTAMINÉS (suite)

Depuis l'exercice 2005, la Société a effectué des travaux au coût total de 1 506 211 \$ dont 53 895 \$ au cours du présent exercice (2022 : 37 179 \$). Le montant des recouvrements estimatifs de 1 081 426 \$ (2022 : 1 081 426 \$) a été comptabilisé au poste Subventions à recevoir.

Les coûts de décontamination du terrain sont basés sur une étude obtenue auprès d'une firme externe.

La Société avait aménagé un site d'entraînement afin d'effectuer des exercices pratiques d'extinction d'incendie à l'aéroport de La Grande-Rivière. Malgré que le site ait été protégé par une membrane, des travaux de caractérisation menés en 2011 ont confirmé une contamination des sols. Aucun passif au titre des sites contaminés n'a été comptabilisé relativement à cette contamination. En effet, la Société n'a pas l'intention de procéder à des travaux de restauration puisqu'elle estime qu'il est peu probable que cette contamination ait une incidence sur la santé et la sécurité publique.

## 16. REVENUS REPORTÉS

	<u>Solde au 31 décembre 2022</u>	<u>Nouveaux revenus reportés</u>	<u>Constatations aux revenus de l'exercice</u>	<u>Solde au 31 décembre 2023</u>
Subventions	104 940 310 \$	1 923 653 \$	(24 722 242) \$	82 141 721 \$
Location	232 805	10 942	(23 040)	220 707
Fonds distinct (note 18)	1 146 355	207 399	(48 410)	1 305 344
Autres	68 686	188 788	-	257 474
	<u>106 388 156 \$</u>	<u>2 330 782 \$</u>	<u>(24 793 692) \$</u>	<u>83 925 246 \$</u>

## 17. DETTE À LONG TERME

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Emprunts sur billets dus au ministre des Finances		
a) portant intérêt au taux effectif de 3,31 %, payable par versements annuels de 650 336 \$ en capital et échéant en 2042	12 264 432 \$	12 909 907 \$
b) portant intérêt au taux effectif de 3,19 %, payable par versements annuels de 455 635 \$ en capital et échéant en 2044	9 500 779	9 953 036
c) portant intérêt au taux effectif de 2,28 %, payable par versements annuels de 563 122 \$ en capital et échéant en 2045	12 318 631	12 878 431
d) portant intérêt au taux effectif de 4,16 %, payable par versements annuels de 629 114 \$ en capital et échéant en 2046	14 388 342	15 013 870
e) portant intérêt au taux effectif de 4,15 %, payable par versements annuels de 869 005 \$ en capital et échéant en 2047	<u>20 738 883</u>	<u>21 602 934</u>
	<u>69 211 067 \$</u>	<u>72 358 178 \$</u>

Les frais d'émission de la dette à long terme constatés en diminution de la dette à long terme totalisent 428 060 \$ au 31 décembre 2023 (2022 : 448 160 \$).



## 17. DETTE À LONG TERME (suite)

Les versements en capital exigibles au cours des prochains exercices se détaillent ainsi :

2024	3 167 212 \$
2025	3 167 212
2026	3 167 212
2027	3 167 212
2028	3 167 212
2029 à 2047	<u>53 803 067</u>
	69 639 127 \$

## 18. FONDS DISTINCT AFFECTÉ À LA RESTAURATION D'ACTIFS MINIERES

Dans le cadre d'une transaction de vente d'actifs miniers (actifs miniers) entre Westminer Canada Limited (Westminer) et Ressources MSV inc., maintenant Ressources MSV 2007 inc. (MSV), la Société a conclu des ententes concernant leur restauration, dont un contrat d'indemnisation le 26 février 1993.

Un fonds en fiducie (Fonds fiduciaire) a été constitué pour leur restauration par Westminer et MSV. Le Fonds fiduciaire doit maintenir un actif net de 3 694 660 \$. Les sommes sont détenues en fidéicommiss et ne sont pas incluses dans les états financiers de la Société. Les revenus du Fonds fiduciaire sont versés à la Société en tant que bénéficiaire. La Société conserve ces sommes affectées à la restauration des sites miniers dans un compte distinct (Fonds distinct).

Un accord commercial a été signé entre la Société et MSV le 26 février 1993. Cet accord prévoit que le Fonds distinct doit être maintenu tant et aussi longtemps que les actifs miniers ne sont pas restaurés conformément aux dispositions législatives applicables. La Société pourrait être tenue de combler la moitié du déficit si le Fonds distinct et le Fonds fiduciaire s'avéraient insuffisants. Advenant un surplus, celui-ci serait partagé à parts égales entre la Société et MSV. Cet accord a été résilié le 17 juin 2011 en raison des défauts de MSV.

Le 25 octobre 2011, le séquestre aux biens de MSV a vendu les actifs miniers et transféré les actions de MSV à CBay Minerals inc.

Depuis mars 2012, la Société prélève annuellement, à même le Fonds distinct, des revenus de gestion représentant 1 % du solde du Fonds fiduciaire et du Fonds distinct afin de s'acquitter de ses engagements. Les autres dépenses nécessaires à l'administration de ces deux fonds sont également prélevées à même le Fonds distinct.

Les coûts liés à la restauration des actifs miniers pourraient être significativement plus élevés que les sommes détenues dans le Fonds fiduciaire et le Fonds distinct. Toutefois, il est improbable que la Société ait à assumer des coûts excédant les sommes détenues dans ces fonds considérant que l'accord commercial a été résilié. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée à cet égard.

## 18. FONDS DISTINCT AFFECTÉ À LA RESTAURATION D'ACTIFS MINIERES (suite)

L'évolution du Fonds distinct se détaille ainsi :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
<b>Solde au début</b>	1 146 355 \$	1 789 436 \$
<b>Sommes obtenues durant l'exercice</b>		
Revenus d'intérêts	71 307	25 234
Gains (pertes) sur disposition	4 487	(136 775)
Distributions (récupérations) du Fonds fiduciaire	199 695	(402 488)
Honoraires professionnels	(68 090)	(74 311)
	<u>207 399</u>	<u>(588 340)</u>
<b>Constatactions aux revenus de la Société</b>		
Revenus de gestion	(48 410)	(54 741)
<b>Solde à la fin</b>	<u><u>1 305 344 \$</u></u>	<u><u>1 146 355 \$</u></u>

Les soldes du Fonds distinct présentés dans l'état de la situation financière de la Société se composent des éléments suivants :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Trésorerie	17 404 \$	(44 869) \$
Débiteurs	598 491	392 350
Placements	762 447	820 351
Créditeurs et charges à payer	(72 998)	(21 477)
	<u><u>1 305 344 \$</u></u>	<u><u>1 146 355 \$</u></u>

## 19. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2023</u>							
	<u>Terrains</u>	<u>Infrastructures routières</u>	<u>Bâtiments</u>	<u>Mobilier</u>	<u>Équipement informatique</u>	<u>Machinerie et équipement</u>	<u>Véhicules</u>	<u>Total</u>
<b>Coût</b>								
Solde au début	136 880 \$	289 885 306 \$	25 621 289 \$	1 087 710 \$	2 392 488 \$	5 243 147 \$	5 864 544 \$	330 231 364 \$
Acquisition	-	8 062 541	2 325 194	116 955	429 007	675 241	7 086 233	18 695 171
Solde à la fin	<u>136 880</u>	<u>297 947 847</u>	<u>27 946 483</u>	<u>1 204 665</u>	<u>2 821 495</u>	<u>5 918 388</u>	<u>12 950 777</u>	<u>348 926 535</u>
<b>Amortissement cumulé</b>								
Solde au début	-	33 396 264	12 990 337	620 219	1 990 511	3 801 737	4 971 106	57 770 174
Amortissement	-	10 643 895	597 848	105 471	292 614	301 805	892 538	12 834 171
Solde à la fin	<u>-</u>	<u>44 040 159</u>	<u>13 588 185</u>	<u>725 690</u>	<u>2 283 125</u>	<u>4 103 542</u>	<u>5 863 644</u>	<u>70 604 345</u>
<b>Valeur comptable nette</b>								
	<u><u>136 880 \$</u></u>	<u><u>253 907 688 \$</u></u>	<u><u>14 358 298 \$</u></u>	<u><u>478 975 \$</u></u>	<u><u>538 370 \$</u></u>	<u><u>1 814 846 \$</u></u>	<u><u>7 087 133 \$</u></u>	<u><u>278 322 190 \$</u></u>

## 19. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

	2022							Total
	Terrains	Infrastructures routières	Bâtiments	Mobilier	Équipement informatique	Machinerie et équipement	Véhicules	
<b>Coût</b>								
Solde au début	71 029 \$	271 509 133 \$	24 878 908 \$	1 075 603 \$	2 126 859 \$	4 785 170 \$	5 277 430 \$	309 724 132 \$
Acquisition	65 851	18 376 173	742 381	12 107	265 629	566 146	587 114	20 615 401
Disposition et radiation	-	-	-	-	-	(108 169)	-	(108 169)
Solde à la fin	<u>136 880</u>	<u>289 885 306</u>	<u>25 621 289</u>	<u>1 087 710</u>	<u>2 392 488</u>	<u>5 243 147</u>	<u>5 864 544</u>	<u>330 231 364</u>
<b>Amortissement cumulé</b>								
Solde au début	-	22 760 417	12 510 594	525 678	1 747 022	3 572 766	4 637 526	45 754 003
Amortissement	-	10 635 847	479 743	94 541	243 489	325 890	333 580	12 113 090
Disposition et radiation	-	-	-	-	-	(96 919)	-	(96 919)
Solde à la fin	<u>-</u>	<u>33 396 264</u>	<u>12 990 337</u>	<u>620 219</u>	<u>1 990 511</u>	<u>3 801 737</u>	<u>4 971 106</u>	<u>57 770 174</u>
<b>Valeur comptable nette</b>	<u>136 880 \$</u>	<u>256 489 042 \$</u>	<u>12 630 952 \$</u>	<u>467 491 \$</u>	<u>401 977 \$</u>	<u>1 441 410 \$</u>	<u>893 438 \$</u>	<u>272 461 190 \$</u>

Des immobilisations corporelles classées sous la rubrique « Bâtiments » représentant 848 164 \$ (2022 : 2 610 258 \$ sous la rubrique « Bâtiments » et 3 269 575 \$ sous la rubrique « Infrastructures routières ») n'ont pas été amorties étant donné qu'elles n'étaient pas opérationnelles en fin d'exercice.

## 20. CAPITAL-ACTIONS

### Autorisé

10 000 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 \$ chacune.

	2023	2022
<b>Émis et payé</b>		
8 982 500 actions ordinaires	<u>89 825 000 \$</u>	<u>89 825 000 \$</u>

Les actions de la Société font partie du domaine public et sont attribuées au ministre des Finances du Québec.

## 21. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LE CAPITAL

La Société définit son capital comme étant l'avoir de l'actionnaire qui se détaille comme suit :

	2023	2022 redressé (note 3)
<b>Avoir de l'actionnaire</b>		
Capital-actions	89 825 000 \$	89 825 000 \$
Excédent cumulé	<u>78 721 838</u>	<u>54 613 086</u>
	<u>168 546 838 \$</u>	<u>144 438 086 \$</u>

En vertu de la *Loi sur le développement de la région de la Baie James*, les dividendes payés par la Société sont fixés par l'actionnaire, soit le ministre des Finances du Québec, qui en détermine les modalités de paiement. Les dividendes déclarés, le cas échéant, seront déduits des surplus cumulés dans l'exercice au cours duquel ils seront déclarés.

## 22. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

	<u>2023</u>	<u>2022</u> <b>redressé</b> <b>(note 3)</b>
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(4 710 462) \$	(6 197 832) \$
Subventions à recevoir	13 322 543	(4 942 256)
Stocks destinés à la vente	83 082	(80 154)
Charges payées d'avance	(110 057)	8 055
Actif au titre des prestations constituées	-	(133 200)
Créditeurs et charges à payer	7 368 089	1 568 661
Vacances à payer	80 594	121 530
Passif au titre des sites contaminés	(53 895)	(37 179)
Retenues sur contrats	775 030	(173 067)
Revenus reportés (note 16)	2 330 782	10 577 940
	<u>19 085 706 \$</u>	<u>712 498 \$</u>

La trésorerie se compose de l'encaisse.

Les intérêts versés par la Société au cours de l'exercice s'élèvent à 4 759 881 \$ (2022 : 2 605 101 \$).

Les intérêts reçus par la Société au cours de l'exercice s'élèvent à 1 899 437 \$ (2022 : 922 890 \$).

En date du 31 décembre 2023, le poste Créditeurs et charges à payer inclut des acquisitions liées à des immobilisations corporelles représentant 3 448 148 \$ (2022 : 3 138 468 \$).

L'apport de 1 852 900 \$ (2022 : 0 \$) dans le partenariat commercial NQ Investissement minier S.E.C., en date du 31 décembre 2023, est composé d'un transfert sans incidence sur la trésorerie de placements d'une valeur de 1 779 813 \$ et d'un versement avec incidence sur la trésorerie de 73 087 \$.

## 23. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ces activités, la Société est exposée à différents types de risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels. La Société ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés, à des fins spéculatives. L'analyse suivante présente l'exposition de la Société aux risques à la date de clôture des états financiers.

### RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour la Société sont liés à la trésorerie, aux débiteurs (à l'exception des taxes à la consommation à recevoir), aux subventions à recevoir, aux prêts, aux placements de portefeuille et aux instruments financiers dérivés (bons de souscription).

## 23. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

L'exposition maximale de la Société au risque de crédit au 31 décembre 2023 est la suivante :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
		<b>redressé</b>
		<b>(note 3)</b>
Trésorerie	19 952 516 \$	14 847 667 \$
Débiteurs <sup>(1)</sup>	22 236 612	18 609 256
Subvention à recevoir	51 453 795	64 776 338
Prêts, déduction faites de la provision pour moins-value	11 646 364	8 509 483
Placements de portefeuille <sup>(2)</sup>	9 038 950	16 541 595
	<u>114 328 237 \$</u>	<u>123 284 339 \$</u>

<sup>(1)</sup> Les taxes à la consommation à recevoir sont de 1 225 847 \$ au 31 décembre 2023 (2022 : 142 741 \$).

<sup>(2)</sup> Les placements de portefeuille présentés dans ce tableau incluent les bons de souscription (instruments financiers dérivés).

### Trésorerie

Le risque de crédit associé à la trésorerie est jugé négligeable, puisque les contreparties sont des banques à charte canadienne jouissant d'une cote de solvabilité élevée attribuée par des agences de notation de crédit reconnues.

### Débiteurs

Le risque de crédit associé aux débiteurs est limité, puisqu'une grande part des clients sont des organismes publics inclus dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec.

Pour les autres débiteurs, la Société évalue régulièrement la situation financière de ses clients et examine l'historique de crédit pour tout nouveau client. Elle établit la provision pour créances douteuses en fonction du risque de crédit spécifique et des tendances historiques des clients. Elle enregistre une dépréciation seulement pour les débiteurs dont le recouvrement n'est pas raisonnablement certain.

Tous les débiteurs sont recouvrables dans les 30 jours suivant la fin d'exercice.

La balance chronologique des débiteurs, déduction faite de la provision pour créances douteuses, est comme suit :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Non en souffrance	14 377 121 \$	8 949 632 \$
En souffrance :		
Moins de 31 jours	3 404 494	6 748 427
De 31 à 60 jours	2 358 508	536 138
De 61 à 90 jours	217 982	250 161
Plus de 90 jours	3 216 504	2 272 008
	<u>23 574 609</u>	<u>18 756 366</u>
Provision pour créances douteuses	<u>(112 150)</u>	<u>(4 369)</u>
	<u>23 462 459 \$</u>	<u>18 751 997 \$</u>

## 23. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Les variations, au cours de l'exercice, de la provision pour créances douteuses sont comme suit :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Solde au début	4 369 \$	4 549 \$
Perte de valeur de l'exercice	108 181	2 325
Recouvrement	-	(8)
Radiation	(400)	(2 497)
Solde à la fin	<u>112 150 \$</u>	<u>4 369 \$</u>

En raison de la diversité de ses clients et de leurs secteurs d'activité, la Société estime que la concentration du risque de crédit à l'égard des débiteurs est minime. De plus, elle est d'avis que la qualité de crédit des débiteurs qui ne sont ni en souffrance ni dépréciés est adéquate.

### Prêts

Pour les prêts, les décisions relatives à l'octroi de crédit s'appuient sur l'évaluation de différents facteurs tels que la solvabilité de l'emprunteur, les garanties disponibles ainsi que la conformité de la transaction aux politiques et procédures de la Société.

À la date de préparation des états financiers, une évaluation des prêts octroyés est effectuée en considérant, notamment, les tendances historiques des emprunteurs, les conditions actuelles et toute circonstance particulière connue à cette date. La provision pour moins-value est ajustée en conséquence, s'il y a lieu, pour traduire le degré de recouvrabilité et le risque de perte. La Société est d'avis que la qualité de crédit des prêts qui ne sont ni en souffrance ni dépréciés est adéquate.

La Société estime que la concentration du risque de crédit relative aux prêts est limitée en raison de la diversité de ses emprunteurs et de leurs secteurs d'activité.

### Placements de portefeuille et instruments financiers dérivés

La Société atténue son risque associé aux placements de portefeuille en respectant ses politiques en matière d'investissement et de placement, lesquelles décrivent les paramètres et les limites de concentration du risque de crédit. Elle s'assure notamment d'évaluer régulièrement la cote de crédit de ses contreparties et d'investir entre autres dans des titres émis par des institutions financières réputées, par des gouvernements fédéral ou provinciaux ou des municipalités.

La Société obtient des bons de souscription (instruments financiers dérivés) lors de l'acquisition de placements dans des entreprises publiques, ce qui atténue les risques associés aux placements de portefeuille constitués d'actions ordinaires de sociétés ouvertes.

Compte tenu du contexte difficile dans lequel la société privée opère, une provision pour moins-value de 416 395 \$ a été constituée relativement aux actions détenues par la Société. De plus, elle est d'avis que la qualité de crédit des autres placements de portefeuille qui ne sont pas dépréciés est adéquate.

### RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer ses engagements financiers. La Société gère ce risque en tenant compte de ses besoins opérationnels et en recourant à ses facilités de crédit, comme indiqué dans la note 13. La Société établit des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations.

## 23. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Les flux de trésorerie contractuels relatifs aux passifs financiers se détaillent comme suit :

	2023				Total
	Moins d'un an	De 1 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Emprunt bancaire	49 169 206 \$	- \$	- \$	- \$	49 169 206 \$
Créditeurs et charges à payer <sup>(1)</sup>	23 862 357	-	-	-	23 862 357
Vacances à payer	480 151	-	-	-	480 151
Retenues sur contrats	1 133 525	-	-	-	1 133 525
Dette à long terme <sup>(2)</sup>	<u>5 566 032</u>	<u>16 044 474</u>	<u>10 151 632</u>	<u>65 680 411</u>	<u>97 442 549</u>
	<u>80 211 271 \$</u>	<u>16 044 474 \$</u>	<u>10 151 632 \$</u>	<u>65 680 411 \$</u>	<u>172 087 788 \$</u>

	2022				Total
	Moins d'un an	De 1 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Emprunt bancaire	56 582 724 \$	- \$	- \$	- \$	56 582 724 \$
Créditeurs et charges à payer <sup>(1)</sup>	16 359 884	-	-	-	16 359 884
Vacances à payer	399 557	-	-	-	399 557
Retenues sur contrats	358 495	-	-	-	358 495
Dette à long terme <sup>(2)</sup>	<u>5 674 968</u>	<u>16 371 285</u>	<u>10 369 506</u>	<u>70 701 758</u>	<u>103 117 517</u>
	<u>79 375 628 \$</u>	<u>16 371 285 \$</u>	<u>10 369 506 \$</u>	<u>70 701 758 \$</u>	<u>176 818 177 \$</u>

<sup>(1)</sup> Les avantages sociaux à payer sont de 701 913 \$ au 31 décembre 2023 (2022 : 526 617 \$).

<sup>(2)</sup> La dette à long terme présentée dans ce tableau inclut le capital et les intérêts prévus aux contrats selon leurs échéances.

### RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations du prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La Société est exposée à ces risques.

### Risque de change

La Société peut être exposée au risque de change en raison de trésorerie et de placements de portefeuille libellés en dollars américains.

Aux 31 décembre 2023 et 2022, la Société ne détenait pas de trésorerie libellée en devises américaines. Elle ne détenait pas de placement de portefeuille libellé en devises américaines au 31 décembre 2023 (2022 : 122 000 dollars canadiens).

À la date de l'état de la situation financière, le taux de change pour le dollar américain est de 1,3208 (2022 : 1,3537). La Société a comptabilisé 6 \$ à titre de perte de change pour l'encaisse au cours de l'exercice (2022 : 5 \$).

## 23. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

### Risque de taux d'intérêt

L'exposition au risque de taux d'intérêt de la Société est attribuable à ses actifs et passifs financiers portant intérêt. L'objectif de la Société est de gérer l'exposition de sa trésorerie au risque de taux d'intérêt en maximisant les produits d'intérêts gagnés par les fonds excédentaires tout en conservant les liquidités minimales nécessaires à la bonne marche de ses activités quotidiennes. La fluctuation du taux d'intérêt du marché peut avoir une incidence sur les revenus d'intérêts que la Société tire de sa trésorerie.

Pour les instruments financiers portant intérêt à taux fixes, la volatilité des taux d'intérêt se répercute sur la juste valeur des actifs et des passifs financiers, mais comme la Société a l'intention de conserver ses prêts et ses placements de portefeuille jusqu'à leur échéance et prévoit rembourser son emprunt bancaire et sa dette à long terme selon l'échéance prévue, elle est peu exposée à ce risque.

### Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché.

L'autre risque de prix auquel la Société est exposée est attribuable aux variations des cours des actions ordinaires de sociétés ouvertes et provient des instruments financiers dérivés (bons de souscription).

## 24. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

### Opérations commerciales

La Société est apparentée avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Elle est également apparentée à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont composés des membres du conseil d'administration ainsi que des membres du comité de direction.

La Société n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

La Société effectue des prestations de services en gestion d'infrastructures de transport avec divers apparentés qui se détaillent ainsi :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entités sous contrôle commun :		
Hydro-Québec	15 433 899 \$	16 902 244 \$
Ministère des Transports et de la Mobilité durable	<u>17 625 115</u>	<u>8 982 881</u>
	<u>33 059 014 \$</u>	<u>25 885 125 \$</u>

## 24. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (suite)

La Société reçoit des contributions pour les frais d'entretien et d'exploitation de la route Billy-Diamond, du chemin de Chisasibi et de l'aéroport de La Grande-Rivière de la part d'Hydro-Québec dont les montants sont les suivants :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entité sous contrôle commun :		
Hydro-Québec	<u>4 050 000 \$</u>	<u>4 050 000 \$</u>

La Société perçoit des revenus de gestion sur les prestations de services qu'elle effectue et qui se détaillent comme suit :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Entités sous contrôle commun :		
Hydro-Québec	1 119 783 \$	1 486 750 \$
Ministère des Transports et de la Mobilité durable	1 578 801	789 903
	<u>2 698 584 \$</u>	<u>2 276 653 \$</u>

## 25. ÉVENTUALITÉS

La Société, à titre de cosignataire de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, fait l'objet de certaines poursuites relatives à l'application de cette dernière. La direction est d'avis que ces poursuites sont non fondées. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres à cet égard.

Des prestations de cessation d'emploi sont prévues aux contrats de travail de certains employés contractuels de la Société advenant la résiliation du contrat de travail ou la modification des conditions d'emploi par la Société. Ces prestations pourraient représenter des montants à payer éventuellement.

Par un décret du 10 janvier 1994, le gouvernement du Québec a transféré gratuitement à la Société plusieurs terrains localisés sur le territoire de la Baie-James. Les conditions de ce décret prévoient qu'advenant la vente subséquente de ces terrains, le prix de vente devra être remis au gouvernement du Québec.

La Société fait l'objet d'une demande introductive d'instance de la part de l'un de ses clients, conjointement avec une autre entreprise, relativement à un mandat de fabrication de matériaux granulaires. La réclamation est d'un montant de 5 244 852 \$. La direction de la Société est d'avis que cette réclamation est non fondée. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée à cet égard.

## 26. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DROITS CONTRACTUELS

### Obligations contractuelles

#### a) Baux

Au 31 décembre 2023, la Société s'est engagée par des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'au 31 mars 2030 pour la location d'équipement roulant à une entité sous contrôle commun, pour la location d'un local à bureau et pour la location d'un espace d'entreposage extérieur pour un montant total de 674 795 \$ (2022 : 764 356 \$).

## 26. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DROITS CONTRACTUELS (suite)

Les versements au cours des prochains exercices s'établissent comme suit :

	<u>2024</u>	<u>2025</u>	<u>2026</u>	<u>2027</u>	<u>2028</u>	<u>2029-2030</u>	<u>Total</u>
Centre de gestion de l'équipement roulant	76 217 \$	48 589 \$	31 362 \$	31 362 \$	31 362 \$	39 203 \$	258 095 \$
Autres	76 990	76 990	76 990	73 510	56 110	56 110	416 700
	<u>153 207 \$</u>	<u>125 579 \$</u>	<u>108 352 \$</u>	<u>104 872 \$</u>	<u>87 472 \$</u>	<u>95 313 \$</u>	<u>674 795 \$</u>

### b) Contrats de services

La Société s'est engagée à verser des sommes en vertu de différents contrats totalisant 158 840 510 \$ (2022 : 33 245 997 \$), soit :

	<u>2024</u>	<u>2025</u>	<u>Total</u>
Services d'entrepreneurs <sup>(1)</sup>	157 278 250 \$	1 467 460 \$	158 745 710 \$
Honoraires professionnels	46 900	47 900	94 800
	<u>157 325 150 \$</u>	<u>1 515 360 \$</u>	<u>158 840 510 \$</u>

<sup>(1)</sup> Les obligations contractuelles relatives aux immobilisations totalisent 131 718 728 \$ au 31 décembre 2023 (13 786 047 \$ en 2022).

### c) Contrat d'investissement

La Société s'est engagée à investir dans NQ Investissement minier S.E.C. un montant total de 11 666 667 \$, en transférant son portefeuille de placements miniers et de la liquidité pour un total de 10 000 000 \$ ainsi que des actions de son portefeuille de placements privés pour 1 666 667 \$. Au 31 décembre 2023, le montant investi dans NQ Investissement miniers S.E.C. est de 1 852 900 \$.

### Droits contractuels

Une entente a été conclue avec le gouvernement du Canada dans le cadre du programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires. Cette entente vise la réfection de l'aire de trafic, de la voie de circulation et des systèmes électriques de l'aéroport de La Grande-Rivière. Elle permettra à la Société de recevoir une aide financière maximale de 10 279 228 \$ encaissable en plusieurs versements. Au 31 décembre 2023, la Société a comptabilisé un montant de 219 663 \$ dans le poste Subventions à recevoir (2022 : 265 484 \$). Les sommes à recevoir pourront être encaissées sur présentation et acceptation de demandes de remboursement des dépenses admissibles engagées.

Une entente a été signée par la Société et le ministre des Ressources naturelles et des Forêts ayant pour objet d'établir les modalités de versement d'une contribution d'un montant maximal de 69 217 552 \$ afin de compléter la première phase du projet de réfection de la route Billy-Diamond. Au 31 décembre 2023, un montant de 32 078 357 \$ est inscrit au poste Subventions à recevoir (2022 : 26 370 206 \$). Les sommes à recevoir pourront être encaissées sur présentation et acceptation de demandes de remboursement.

Une entente a été conclue avec la Société du Plan Nord. Cette entente vise la réfection et l'amélioration d'un chemin forestier et de la route N-810 facilitant l'accès au secteur de la faille de Sunday Lake. Elle permettra à la Société de recevoir une aide financière maximale de 3 000 000 \$ encaissable en plusieurs versements. Au 31 décembre 2023, la Société avait encaissé un montant de 600 000 \$ (2022 : 600 000 \$) et un montant de 1 652 881 \$ a été comptabilisé dans le poste Subventions à recevoir (2022 : 0 \$).

## 26. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DROITS CONTRACTUELS (suite)

Une entente a été conclue avec la Société du Plan Nord. Cette entente vise la rédaction d'un plan directeur de développement pour l'aéroport de La Grande-Rivière. Elle permettra à la Société de recevoir une aide financière maximale de 240 000 \$. Au 31 décembre 2023, la Société avait encaissé un montant de 80 000 \$. Les sommes à recevoir pourront être encaissées sur présentation et acceptation de demandes de remboursement des dépenses admissibles engagées.

Une entente a été conclue avec le gouvernement du Canada dans le cadre du programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires. Cette entente vise l'achat d'une chargeuse à charge frontale avec accessoires pour l'aéroport de La Grande-Rivière. Elle permettra à la Société de recevoir une aide financière maximale de 499 375 \$. Au 31 décembre 2023, la Société a comptabilisé un montant de 399 777 \$ dans le poste Subventions à recevoir. Les sommes à recevoir pourront être encaissées sur présentation et acceptation de demandes de remboursement des dépenses admissibles engagées.

En vertu de ces différentes ententes, les droits contractuels de la Société totalisent 48 205 477 \$ au 31 décembre 2023 (57 183 352 \$ en 2022), soit :

	<u>2024</u>	<u>2025</u>	<u>2026</u>	<u>Total</u>
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts	11 371 334 \$	21 280 672 \$	4 487 189 \$	37 139 195 \$
Société du Plan Nord	907 119	-	-	907 119
Gouvernement du Canada	10 159 163	-	-	10 159 163
	<u>22 437 616 \$</u>	<u>21 280 672 \$</u>	<u>4 487 189 \$</u>	<u>48 205 477 \$</u>

## 27. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DES ÉTATS FINANCIERS

Un contrat de cautionnement a été signé le 18 avril 2024 entre la Société, Hydro-Québec et la Société de portefeuille Aakutaah inc., ayant pour objet de transférer le mandat d'exploitation de quatre aérodromes d'Hydro-Québec de la Société vers la Société de portefeuille Aakutaah inc. et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> octobre 2023. La Société possède 50 % actions émises par la Société de portefeuille Aakutaah inc. et les actions restantes sont détenues par la Société de développement autochtone de la Baie-James, qualifiant ce placement de partenariat commercial.

Une convention a été signée le 15 octobre 2024 entre la Société et le ministre des Ressources naturelles et des Forêts ayant pour objet le versement de la contribution du gouvernement du Canada d'un montant maximal de 131 665 987 \$ pour la réalisation de la deuxième phase du projet de réfection de la route Billy-Diamond. Puis, une deuxième convention a été signée le 21 mars 2025, entre la Société et le ministre des Ressources naturelles et des Forêts, visant l'octroi d'une subvention maximale de 71 463 872 \$ du gouvernement du Québec au cours de l'exercice financier 2024-2025, dans le cadre de la deuxième phase de ce projet.

Le 8 janvier 2025, une demande introductive d'instance d'un montant de 1 000 842 \$, de la part d'un des prestataires de services de la Société, relative à un marché visant des travaux de réfection de la route Billy-Diamond, a été réglée pour un montant de 455 126 \$. Au 31 décembre 2023, la Société avait comptabilisé une provision de 500 000 \$ (2022 : 245 526 \$).

## 28. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

# Les résultats du plan d'action de développement durable 2023-2028

---



# Section 1

Libellé de l'action	Description de l'action	Libellé de l'indicateur
1. Intégrer la composante environnementale des critères ESG aux outils existants d'analyse de projets	L'intégration de critères ESG aux outils d'analyse de projet, renforcera la perspective de développement durable qui oriente déjà notre organisation dans l'accomplissement de sa mission. Cette action vient garantir la prise en compte des enjeux de développement durable relatifs à la qualité de l'environnement sur le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James et le soutien de nos partenaires qui prennent l'engagement d'agir en faveur de la qualité de l'environnement.	Proportion de nos partenaires bénéficiant du fonds d'investissement de la SDBJ, qui ont adopté une démarche de développement durable
2. Identifier les territoires à protéger dans les écosystèmes sous représentés du réseau des aires protégées du Québec	Présente et active sur l'ensemble du territoire d'Eeyou Istchee Baie-James, notre organisation dispose d'une bonne connaissance des éléments particuliers qui contribuent aux fonctions essentielles des écosystèmes nordiques. Aussi, la SDBJ saisie l'occasion de la présente action pour parfaire sa connaissance terrain de certains écosystèmes déjà reconnus pour leur grande valeur écologique. La sélection de projets d'aires protégées tiendra compte des analyses de carences réalisées par le MELCCFP	Superficie des territoires à protéger soumis au MELCCFP pour leur protection (hectares)
3. Tenir un registre de signalement des espèces fauniques et floristiques sensibles	La présence d'espèces fauniques et floristiques sensibles fait partie des éléments à vérifier et à surveiller dans le cadre des projets menés et gérés par notre organisation. La présente action s'inscrit naturellement dans l'ordre d'un cheminement visant à impliquer l'ensemble des utilisateurs du territoire. La surveillance et le signalement volontaire d'espèces sensibles, apparaissent comme les étapes ultimes d'un processus cognitif par lequel les individus et les groupes renforcent la reconnaissance qu'ils ont déjà de la haute valeur de ces espèces ainsi que leur adhésion à des actions visant l'amélioration de la condition de ces mêmes espèces.	Nombre de signalements d'espèces sensibles inscrits au registre et transmis au MELCCFP
4. Attribuer à une usine de transformation du bois ou à un résident du territoire, les bois commerciaux coupés dans le cadre des travaux routiers et de l'ouverture des carrières et sablières	La réalisation des travaux routiers et l'ouverture de sites de matériaux granulaires nécessitent souvent d'effectuer du débroussaillage ou de la coupe de bois afin de dégager les espaces de travail. Lorsqu'il y a des bois commerciaux, il s'agit généralement de petits volumes ponctuels situés à de grandes distances des usines de transformation du bois. Néanmoins, la somme de ces petits volumes peut représenter des volumes non négligeables qui peuvent permettre de compléter l'approvisionnement des usines de transformation du bois sur le territoire. Aussi, la présente action permettra de trouver un usage aux bois commerciaux coupés dans l'emprise des travaux et ainsi, réduire la pression de récolte sur la grande forêt publique. S'il n'est pas possible ou envisageable d'attribuer les bois à une usine de transformation du bois, notamment en raison de la distance, les bois seront offerts aux résidents du territoire situés à proximité.	Proportion des bois commerciaux coupés, attribués à des usines de transformation du bois ou à des résidents d'Eeyou Istchee Baie-James
5. Rendre les aéroports sous gestion par la SDBJ accessibles au grand public	La gestion de plusieurs aérodromes et aéroports privés du territoire d'Eeyou Istchee Baie-James a été confiée à la SDBJ. En élargissant l'accessibilité de ces infrastructures de transport au grand public, la SDBJ contribue à accroître l'accès de tous au vaste territoire d'Eeyou Istchee Baie-James	Proportion des aéroports sous gestion par la SDBJ accessibles au grand public (nombre/6)
6. Accorder une bourse d'excellence à une entreprise détenue majoritairement par des femmes, par des autochtones et/ou par des personnes issues de la diversité	Selon des données provenant du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, lesquelles ont été publiées en février 2023, le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James ainsi que les municipalités et les communautés crie qui s'y trouvent occupent une superficie terrestre de 287 677 km <sup>2</sup> et accueille une population de 31 985 âmes, pour une densité d'un habitant par 9 km <sup>2</sup> . L'éloignement, l'isolement des communautés, les faibles niveaux de population qu'on y trouve et le caractère mono-industriel de la structure économique dominante viennent exacerber le problème de la pénurie de main-d'œuvre qui affecte l'ensemble du Québec et bien au-delà. Dans ce contexte, les acteurs régionaux doivent pouvoir miser sur tous les talents en présence et offrir à chacun les mêmes conditions pour se réaliser et s'épanouir. De nombreuses études démontrent que l'équité, la diversité et l'inclusion permettent aux organisations et aux collectivités qui soutiennent ces valeurs, d'atteindre de meilleurs résultats en matière de développement durable. Par le présent engagement, la SDBJ souhaite donc stimuler le dynamisme et l'innovation à l'échelle du territoire d'Eeyou Istchee Baie-James.	Nombre d'entreprises détenues majoritairement par des femmes, par des autochtones et/ou par des personnes issues de la diversité qui participent au défi Oseprendre Nord-du-Québec



Cible au 31 mars 2024	Détail des activités réalisées au cours de l'année 2023-2024	État de l'engagement 2023-2024	Pourcentage d'atteinte 2023-2024
5 % de nos partenaires ont adopté des modalités de développement durable dans leur modèle d'affaires, suite à l'annonce que la composante environnementale des critères ESG sera intégrée aux outils existants d'analyse de projet	Discussions internes, idéation et collecte d'informations. Au 31 mars, la composante environnementale des critères ESG n'avait pas encore été intégrée aux outils existants d'analyse.	NON ATTEINT Non débuté	0 %
100 hectares de territoire	Consultation « Atlas de la biodiversité du Québec nordique : État des connaissances écologiques et représentativité du réseau des aires protégées en Eeyou Istchee Baie-James - Version 2022 ». Production d'une carte des aires protégées et des carences dans la région. Proposition de collaborer avec le MRNF et la SPN, retour de la SPN, proposition et coordination pour la suite des étapes à effectuer. Courriel à M <sup>me</sup> Aude Tremblay du MELCCFP, demandant de pouvoir jouer un rôle dans le processus de désignation. Rencontre avec M <sup>me</sup> Solenn Sanquer pour établir le rôle que nous pourrions jouer. Vérification à l'interne d'une solution qui consisterait à « déclamer » des portions de territoire attenantes ou incluses dans des aires protégées actuelles.	NON ATTEINT Débuté	0 %
10 signalements	Courriel à la directrice des ressources humaines et des communications avec un projet de formulaire de signalement. Annonce interne du lancement d'un nouveau site Internet, observation que le formulaire ne s'y trouve pas encore. Retour de la gestionnaire du site Internet avec une page pour tester le formulaire en ligne. Problème d'espace pour ajouter une photo ou vidéo. Des modifications doivent être apportées.	NON ATTEINT Débuté	0 %
72 %	Coordination de l'équipe de projet pour assurer la réalisation de l'action. Demande auprès du Syndicat des producteurs de bois de l'Abitibi-Témiscamingue demandant leur intérêt et un transporteur, demande restée sans réponse. Vérification de l'intérêt d'obtenir les bois commerciaux auprès de l'usine Interfor de Matagami, intérêt confirmé de leur part. Transmission des permis d'intervention à Interfor, à leur demande.	NON ATTEINT Débuté	0 %
2/6	Deux des six aéroports sont accessibles au public. Les quatre autres aéroports sont la propriété d'HQ. Des discussions sont actuellement en cours afin de pouvoir rendre accessible au public un des quatre aéroports d'HQ, au plus tard le 31 décembre 2024.	ATTEINT	100 %
6 entreprises	Bourse d'excellence remise à M <sup>me</sup> Chantal Deniger de la Mie Boréale lors du gala du défi Osentreprendre tenu le 30 avril 2024. Quatre entreprises détenues majoritairement par des femmes s'étaient inscrites au volet Création d'entreprise.	ATTEINT	67 %

## Section 2

Libellé de l'action	Description de l'action	Libellé de l'indicateur
7. Accroître les retombées économiques régionales liées aux activités de la SDBJ	De par la mission qu'elle poursuit, la position qu'elle occupe sur l'échiquier économique régional et compte tenu de sa capacité d'action, la SDBJ poursuit ses efforts en vue de maximiser les retombées économiques régionales issues de ses achats de biens et de services. D'ailleurs, nos cahiers des charges prévoient des dispositions obligeant les prestataires de services à atteindre l'objectif contractuel de retombées économiques régionales, faute de quoi une retenue permanente sera appliquée en fonction de la valeur du contrat. Dans le cadre du présent plan d'action, la SDBJ réitère sa volonté d'accroître les retombées économiques en région et rehausse les cibles qu'elle vise d'atteindre dans le cadre de ce plan.	Proportion des retombées économiques directes et indirectes en région, issues des contrats d'achats de biens et de services alloués par la SDBJ, excluant les contrats alloués dans le cadre du projet de réfection de la route Billy-Diamond
8. Évaluer la durabilité des interventions organisationnelles	La SDBJ évalue la durabilité de ses interventions afin que les 16 principes de la <i>Loi sur le développement durable</i> soient au cœur des actions de l'organisation. L'évaluation est réalisée pour la planification stratégique, les interventions menant à un mémoire au Conseil des ministres ainsi que les programmes de soutien financier normés.	Proportion des interventions organisationnelles ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité
9. Offrir du financement à taux préférentiel à des entreprises qui prennent en compte les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)	Le soutien financier des entreprises oeuvrant sur le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James, fait partie des actions et des instruments auxquels la SDBJ a recours pour soutenir le développement économique régional. L'offre de financement à taux préférentiels pour les entreprises qui intègrent des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance à leurs modèles d'affaires, fait partie des engagements concrets de la SDBJ à soutenir un développement responsable et durable.	Proportion du financement octroyé à des entreprises qui prennent en compte les facteurs ESG
10. Établir des critères d'achat responsable dans nos contrats d'acquisition de biens et de services, suivre le volume et la valeur des contrats qui répondent à ces critères à partir du système SEAO	La question des achats responsables conditionne des enjeux relatifs aux trois pôles du concept de développement durable et engage l'ensemble des membres du personnel et des partenaires de la SDBJ. L'intégration d'exigences en matière d'achat responsable dans nos contrats d'achats de biens et de services diffusés sur le système SEAO permettra d'accroître le volume et la valeur de nos achats responsables.	Proportion des acquisitions de biens et de services intégrant des composantes responsables (selon le nombre de contrats)
11. Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments de la SDBJ	L'alimentation énergétique des bâtiments repose sur des alternatives très limitées lorsqu'on se trouve en milieux éloignés et isolés comme c'est souvent le cas en Eeyou Istchee Baie-James. Cette réalité fait de l'efficacité énergétique un réel enjeu de développement durable, alors que les énergies vertes telles que l'hydro-électricité ne sont pas toujours accessibles. Il y a quelques années, le relais routier du km 381 sur la route Billy-Diamond, qui était encore alimenté au mazout, s'est converti à l'hydro-électricité. Cette conversion, qui a coûté plusieurs dizaines de millions de dollars, représente une avancée majeure en matière de performance environnementale des bâtiments et est citée encore aujourd'hui comme un événement phare pour la SDBJ. De telles opportunités de conversion se font beaucoup plus rares aujourd'hui. Néanmoins, la réfection et l'amélioration de nos bâtiments laisse entrevoir certaines occasions d'en améliorer l'efficacité énergétique.	Réduction de la consommation énergétique des bâtiments de la SDBJ (% par rapport à 2022, mesuré en GJ)
12. Utiliser des techniques de construction intégrant le recyclage des matériaux résiduels lors de la conception des projets	La SDBJ gère des projets majeurs de réparation, d'amélioration et d'entretien d'infrastructures routières. Certains travaux, dont le remplacement de ponceaux par exemple, génèrent des matériaux de déconstruction dont une partie peut être réutilisée dans les accotements. Les matériaux de déconstruction excédentaires qui ne peuvent ainsi être réutilisés doivent être disposés dans un site autorisé. Or, une partie de ces matériaux, notamment les enrobés bitumineux, peuvent être recyclés et réutilisés dans le cadre des travaux de réfection. Par la présente action, la SDBJ s'engage à explorer et exploiter les techniques disponibles afin de recycler et réutiliser les matériaux de déconstruction issus des ouvrages routiers.	Proportion des matériaux de déconstruction réutilisés dans les projets de construction (% selon le volume)
13. Électrifier le parc automobile	Les routes que doivent parcourir les employés de la SDBJ dans le cadre de leurs différents mandats sillonnent des territoires isolés sur des grandes distances. Aussi, la question de l'autonomie des véhicules électriques est rapidement abordée lorsque vient le temps d'envisager se doter de tels véhicules. À cela s'ajoutent d'autres questions dont la disponibilité de bornes de recharge et la capacité des garages de mécanique automobile établis sur le territoire à réparer et entretenir ce type de véhicules. Or, la technologie dans ce domaine évolue très rapidement et déjà, l'autonomie des véhicules hybrides répond beaucoup mieux aux conditions qui prévalent en Eeyou Istchee Baie-James. Désormais, quand viendra le temps d'acquérir de nouveaux véhicules, la SDBJ envisagera sérieusement la possibilité d'acquérir des véhicules hybrides ou électriques.	Proportion de véhicules électriques et hybrides sur l'ensemble du parc de véhicules routiers de la SDBJ (%)



Cible au 31 mars 2024	Détail des activités réalisées au cours de l'année 2023-2024	État de l'engagement 2023-2024	Pourcentage d'atteinte 2023-2024
80 %	Selon la compilation des avis d'attribution de contrats d'une valeur de 25 000 \$ et plus, la proportion des retombées économiques directes et indirectes en région, issues des contrats d'achat de biens et de services alloués par la SDBJ, excluant les contrats alloués dans le cadre du projet de réfection de la route Billy-Diamond, atteignait 57 %.	NON ATTEINT Débuté	71,3 %
50 %	Aucune action n'a encore été entreprise.	NON ATTEINT Non débuté	0 %
5 %	En 2023, la consommation énergétique des bâtiments a atteint 22 509 GJ.	NON ATTEINT Débuté	0 %
20 %	Aucune action n'a encore été entreprise.	NON ATTEINT Non débuté	0 %
5 %	En 2023, la consommation énergétique des bâtiments a atteint 22 509 GJ.	NON ATTEINT Débuté	0 %
10 %	Le suivi a été fait sur les ouvrages de réfection routière, en regard des vieux ponceaux remplacés, des matériaux granulaires de déconstruction et des enrobés bitumineux. Une bonne part des matériaux granulaires de déconstruction est réutilisée dans les accotements et parfois dans le cadre des travaux de réfection. Le volume réutilisé représente 5 767 m <sup>3</sup> . En 2023, aucun enrobé bitumineux n'a pu être recyclé, sur un volume total retiré des routes de 529,5 m <sup>3</sup> .	ATTEINT	263,3 %
2 %	Aucun nouveau véhicule n'a été acquis durant la première année du Plan d'action en développement durable. La livraison d'un véhicule correspond au moment de son acquisition. Au 31 mars 2023, la SDBJ possédait 66 véhicules routiers légers et en détenait trois autres en location.	NON ATTEINT Débuté	0 %

# La gouvernance

---





# 1 – Mandat du conseil d'administration

Le conseil d'administration dirige la Société dans la poursuite de sa mission. Il gère ses affaires, établit ou fait établir tout contrat auquel la Société peut légalement être partie et, en général, exerce tous les droits et pouvoirs qu'elle est autorisée à exercer en vertu de la Loi, de ses règlements ou des autres lois qui la régissent.

Le conseil d'administration a notamment pour mandats d'approuver les différentes politiques de la Société, de constituer tout comité pour faciliter son fonctionnement et d'en désigner les membres ainsi que de participer au processus de planification stratégique, en plus de recommander au gouvernement d'approuver le plan de développement triennal de la Société. Il approuve aussi les règles relatives à l'administration des affaires, de même que le code d'éthique et de déontologie de ses administrateurs, ainsi que celui des employés. Il approuve le budget annuel, ainsi que les plans d'action qui en découlent, y compris le budget d'immobilisations. Il assure le suivi de la performance de la Société par l'appréciation des rapports d'activité trimestriels qui lui sont soumis. En matière d'investissement, il évalue et approuve les différents projets de financement et d'investissement dans une entreprise, lorsque la somme indiquée est supérieure au seuil fixé pour que le comité d'investissement puisse l'accorder, et ce, jusqu'à une somme maximale de 3 000 000 \$. Au-delà de ce seuil, la demande doit être soumise à l'approbation gouvernementale.

Le président-directeur général fait partie d'office de tout comité constitué par la Société. Deux comités sont formés, soit le comité d'investissement et le comité d'audit.

C'est le ministre des Ressources naturelles et des Forêts qui est désigné comme ministre responsable de l'application de la loi constitutive de la Société. En vertu de celle-ci, il peut lui donner des directives portant sur ses objectifs et ses orientations, qui doivent être préalablement soumises à l'approbation du gouvernement.

Par ailleurs, le GNC à l'égard des terres de catégorie II du territoire, et le GREIBJ, à l'égard des terres de catégorie III du territoire, peuvent proposer au ministre des projets de directives portant sur les orientations et objectifs de la Société.

## 1.1. Sommaire des activités réalisées en 2023

En cours d'année, 12 séances du conseil d'administration ont été tenues :

- Le conseil a octroyé 29 contrats représentant une valeur totale de 159 675 531 \$.
- Un placement privé ainsi que neuf investissements miniers de plus de 175 000 \$ ont été approuvés.
- Des modifications à la politique RS-40 « Frais de déplacements » ont été approuvées.

# 2 – Comité d'investissement

## • Mandat

Ce comité doit évaluer et approuver les différents projets de financement et d'investissement dans une entreprise, et ce, jusqu'à concurrence du seuil prévu aux Règles relatives à l'administration des affaires de la Société. Le seuil maximal est de 175 000 \$ par investissement. Le comité d'investissement s'assure aussi que les analyses effectuées déterminent clairement les risques inhérents à l'investissement proposé et que celui-ci est conforme à la politique de placements et d'investissements de la Société.

Les procès-verbaux ainsi que les sommaires exécutifs des projets d'investissement approuvés par ce comité sont déposés aux séances du conseil d'administration.

## • Composition

Le comité est composé de deux membres au 31 décembre 2023, soit messieurs Gaston Bédard et Alain Coulombe.

## 2.1 Sommaire des activités réalisées en 2023

Une séance du comité d'investissement a été tenue. Un placement privé de 72 500 \$ a été approuvé.

### 3 - Comité d'audit

- **Mandat**

Ce comité est responsable de la surveillance des activités d'audit externe, du contrôle interne, de la gestion des risques et de la sécurité de l'information. Il dispose d'un pouvoir de recommandation au conseil d'administration. Les procès-verbaux de ce comité sont déposés aux séances du conseil d'administration.

- **Composition**

Le comité est composé de trois membres. Au 31 décembre 2023, les membres sont messieurs Gaston Bédard, Alain Coulombe et Angus Michaud.

#### 3.1 Sommaire des activités réalisées en 2023

Cinq séances du comité d'audit ont été tenues. Les dossiers suivants ont été traités : la présentation des états financiers et des résultats d'audit, la présentation des rapports d'avancement du projet de réfection de la route Billy-Diamond, la présentation des directives relatives à la préparation des prévisions budgétaires pluriannuelles pour le budget 2024-2025 et la présentation de la proposition budgétaire 2024.

### 4 - Assiduité des administrateurs aux séances du conseil d'administration, du comité d'investissement et du comité d'audit

	Conseil d'administration (4 séances ordinaires et 8 séances extraordinaires)	Comité d'investissement (1 séance)	Comité d'audit (5 séances)
Gaston Bédard	12/12	1/1	5/5
Alain Coulombe	12/12	1/1	5/5
Luce Asselin	1/1	-	-
Davey Bobbish	2/12	-	-
Jonathan Lapointe	7/9	-	3/3
Martin Breault	9/11	-	-
Angus Michaud	3/3	-	1/1
Gaston Cooper	2/3	-	-
Daniel Mark-Stewart	2/3	-	-



À l'exception du président-directeur général, les membres du conseil d'administration de la Société ne sont pas rémunérés. Ils ont toutefois droit au remboursement des dépenses qu'ils engagent dans l'exercice de leurs fonctions, et ce, aux conditions que le gouvernement détermine.

Le règlement de régie interne de la Société prévoit que le poste d'un administrateur devient vacant lorsque celui-ci est absent à plus de trois séances consécutives du conseil, sauf si le conseil est d'avis qu'il a été empêché d'agir.

Monsieur Martin Breault a été nommé administrateur le 1<sup>er</sup> février 2023 en remplacement de madame Luce Asselin dont le mandat s'est terminé ce même jour. Il en est de même pour monsieur Angus Michaud, le 25 octobre 2023, en remplacement de monsieur Jonathan Lapointe. Messieurs Gaston Cooper et Daniel Mark-Stewart ont également été nommés administrateurs le 25 octobre 2023.

Sur son site Web, la Société dispose d'une section réservée aux administrateurs et aux membres de la direction, dans laquelle les différents documents d'information sur la Société sont disponibles. Nous y trouvons notamment une présentation de la Société, le budget annuel, le dernier rapport d'activité trimestriel, ainsi que la proposition du Plan de développement 2021-2023.

Le président-directeur général tient une rencontre d'intégration avec tout nouvel administrateur dès que possible à la suite de sa nomination.

- **Loi sur le ministère du Conseil exécutif**

Conformément à la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (chapitre M-30), la Société s'est dotée d'un code d'éthique et de déontologie auquel ses administrateurs doivent se soumettre.

Au cours de l'année 2023, la Société n'a reçu aucune plainte et n'a eu aucun cas à traiter concernant ses administrateurs.

- **L'audit**

Les travaux d'audit externe sont réalisés par le Vérificateur général du Québec, qui a retenu les services de la firme Mallette S.E.N.C.R.L. Conformément à la *Loi sur le vérificateur général* (chapitre V-5.01), les honoraires sont payés par la Société. Ils se sont élevés à 53 083 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

# Les autres exigences

- **Gestion et contrôle des effectifs**

Le niveau d'effectif autorisé à la Société est soumis à l'application de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État* (chapitre G-1.011).

En raison de mandats supplémentaires de réfection d'infrastructures routières, notamment pour le compte du MTMD, de la croissance du chiffre d'affaires au relais routier et de nouvelles exigences réglementaires à rencontrer, une demande d'augmentation du niveau d'effectif attribué à la Société a été présentée au Secrétariat du Conseil du trésor le 21 septembre 2021. Cette demande a été accueillie favorablement le 14 décembre 2021, autorisant un rehaussement d'heures rémunérées pour les exercices financiers 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025. Une seconde décision du Secrétariat du Conseil du trésor, reçue le 21 juin 2022, est venue ajuster à nouveau le niveau d'effectif autorisé d'heures rémunérées à la Société pour ces mêmes exercices. Enfin, le 28 mai 2023, une demande de réduction des heures rémunérées de 1 748 heures a été reçue, portant la cible annuelle 2022-2023 de la Société à 207 961 heures.

À la fin de l'exercice 2022-2023, soit au 31 mars 2023, les heures travaillées totalisaient 198 379, ce qui représente une économie de 9 582 heures.

Cela s'explique notamment par le fait que la Société a accepté de nouveaux mandats de gestion en cours d'exercice.

Répartition de l'effectif en heures rémunérées	
Catégorie	Heures rémunérées
Personnel d'encadrement	29 683
Personnel professionnel	30 812
Personnel de bureau, technicien et assimilé	26 978
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	110 906
Étudiants et stagiaires	0
Total	198 379
Cible	207 961
Écart	9 582

- **Renseignements relatifs aux contrats de services**

La *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public, ainsi que des sociétés d'État* (chapitre G-1.011) prévoit que la Société doit faire état, dans son rapport annuel, des contrats de services comportant une dépense de plus de 25 000 \$.

	Nombre	Valeur
<b>Contrats de services avec une personne physique</b>	0	0 \$
<b>Contrats de services avec un contractant autre qu'une personne physique</b>	34	35 573 826 \$
<b>Total des contrats de services</b>	34	35 573 826 \$

## • Ressources informationnelles

La Société est assujettie à la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (chapitre G-1.03). En vertu de cette loi, elle doit établir une planification triennale de ses projets et de ses activités en ressources informationnelles de même qu'une programmation annuelle des sommes qu'elle prévoit leur consacrer pendant son exercice financier. Elle doit divulguer cette information dans son rapport annuel, y compris le total des dépenses et des investissements réels effectués.

Activité	Dépenses (en milliers de dollars)			Investissements (en milliers de dollars)		
	Prévues	Réelles	Écarts	Prévus	Réels	Écarts
Encadrement						
Continuité	313,10	330,38	17,28	566,57	429,01	(137,57)
Projets						
Total	313,10	330,38	17,28	566,57	429,01	(137,57)

## • Emploi et qualité de la langue française

Conformément à la *Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration*, la Société a adopté une Politique linguistique le 18 septembre 2018. Cette dernière tient compte de la mission de la Société et détermine de quelle manière la Charte de la langue française doit s'appliquer au sein de celle-ci.

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2022, la loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français, a été sanctionnée. Cette loi apporte des modifications à la Charte de la langue française, dont les nouvelles dispositions sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2023. Ces dispositions assujettissent la Société à la nouvelle *Politique linguistique de l'État*. Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2023, la Directive du ministre de la langue française relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle par l'Administration, s'applique à la Société.

Le statut de la politique linguistique par la Société est présenté dans les tableaux ci-dessous :

Comité permanent et émissaire	Réponse
Avez-vous un émissaire?	OUI
Au cours de l'exercice, avez-vous fait des activités pour faire connaître votre émissaire et son rôle?	NON
Votre organisation compte-t-elle moins de 50 employés?	NON
Avez-vous un comité permanent?	NON
Combien y a-t-il eu de rencontres du comité permanent au cours de l'exercice?	AUCUNE
Au cours de l'exercice, avez-vous fait des activités pour faire connaître votre comité permanent?	NON

## Implantation de la politique linguistique institutionnelle adoptée après mars 2021 (jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2023)

	Réponse
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle?	NON
Si oui, lesquelles?	-
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour assurer la formation du personnel sur l'application de votre politique linguistique institutionnelle?	NON
Si oui, lesquelles?	-
Si vous n'avez pas pris de mesures pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle ou pour assurer la formation du personnel :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévoyez-vous des activités de diffusion au cours du prochain exercice?</li> </ul>	OUI
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévoyez-vous des activités de formation au cours du prochain exercice?</li> </ul>	NON

### • Accès aux documents et protection des renseignements personnels

En 2023, la Société a traité quatre demandes d'accès à l'information.

	Demande d'accès à des documents	Demande d'accès à des renseignements personnels
Demande d'accès acceptée	4	-
Demande d'accès refusée	0	-
Demande d'accès partiellement acceptée	0	-
Total	4	-
Demande traitée dans un délai de moins de 30 jours	4	-
Demande traitée dans un délai de plus de 30 jours	0	-

Les demandes d'accès à l'information que la Société a traitées n'ont pas fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable et n'ont suscité aucune demande de révision à la Commission d'accès à l'information du Québec.

Finalement, aucune activité particulière relative à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels n'a été réalisée en 2023.

## • Financement des services publics

La *Politique de financement des services publics* du gouvernement du Québec vise, par de meilleures pratiques tarifaires, à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité et à assurer la transparence et la reddition de comptes relativement au processus tarifaire. Elle s'applique à tous les organismes publics qui offrent des biens et des services à la population, aux entreprises ainsi qu'aux municipalités.

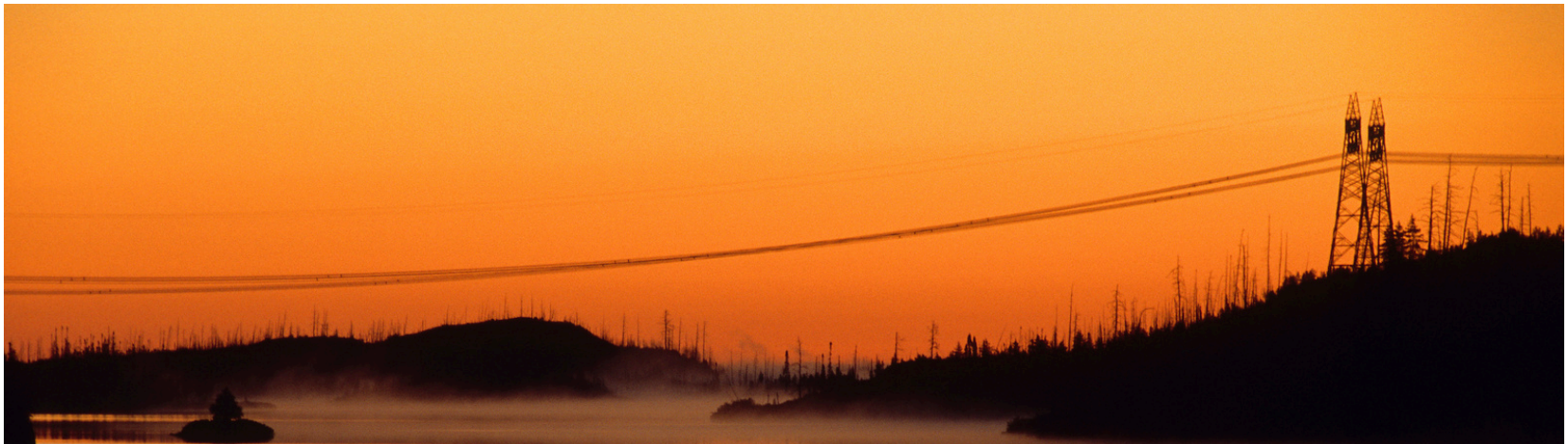
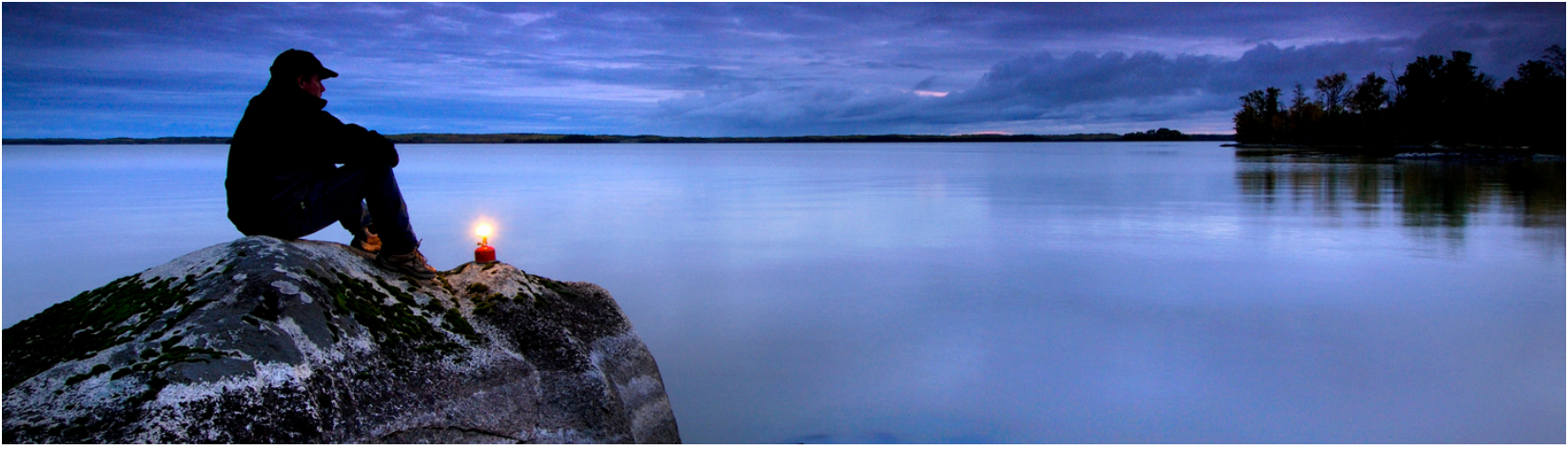
Dans le cadre de cette politique, la Société doit évaluer les coûts de tous les biens et services pour lesquels une tarification aux utilisateurs est exigée afin de déterminer leur niveau de financement.

## • Biens et services tarifés

Catégorie de biens et services tarifés	Revenus perçus (en milliers de dollars)	Coûts afférents (en milliers de dollars)	Niveau de financement atteint	Niveau de financement établi	Méthode de fixation des tarifs	Mode d'indexation des tarifs	Date de la dernière révision tarifaire
Ventes (relais routier du km 381)	11 121,07	9 805,78	113,41 %	109,45 %	Selon le marché et % de marge bénéficiaire	Hebdomadaire et annuel	31-12-2023
Location d'immeubles	136,49	342,97	39,79 %	44,61 %	Selon le marché et % de marge bénéficiaire	Annuel, selon l'indice des prix à la consommation (IPC)	01-01-2023
Prestation de services et honoraires de gestion	2 055,11	2 055,11	100,00 %	100,00 %	Selon les ententes avec les clients	Dépenses réelles + % d'honoraires de gestion	01-01-2023

[1] Une personne physique, qu'elle soit en affaires ou non.

[1] Un contractant inclut les personnes morales de droit privé de même que les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.



# Le code d'éthique et de déontologie

---



## 1. Préambule

**1.1.** Les membres du conseil d'administration de la Société de développement de la Baie-James et de ses filiales se dotent d'un code d'éthique et de déontologie dans le respect des principes et règles édictés par le règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.

**1.2.** Les personnes déjà régies par des normes d'éthique ou de déontologie en vertu de la *Loi sur la fonction publique (RLRQ, chapitre F-3.1.1)* sont de plus soumises au présent code d'éthique et de déontologie lorsqu'elles occupent des fonctions d'administrateurs publics.

**1.3.** Les principes d'éthique tiennent compte de la mission de l'organisme ou de l'entreprise, des valeurs qui sous-tendent son action et de ses principes généraux de gestion.

Les règles de déontologie portent sur les devoirs et obligations des administrateurs publics : elles les explicitent et les illustrent de façon indicative. Elles traitent notamment :

- des mesures de prévention, notamment des règles relatives à la déclaration des intérêts détenus par les administrateurs publics;
- de l'identification de situations de conflit d'intérêts;
- des devoirs et obligations des administrateurs publics, même après qu'ils ont cessé d'exercer leurs fonctions.

**1.4.** Dans les soixante (60) jours de l'adoption du présent code par le conseil, chaque administrateur doit produire au secrétaire de la Société l'attestation contenue à l'annexe A.

**1.5.** La Société et ses filiales prendront les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité des informations fournies par les administrateurs publics en application du présent règlement.

**1.6.** Dans le présent Code, l'interdiction de poser un geste inclut la tentative de poser ce geste et toute participation ou incitation à le poser.

## 2. Définitions

**2.1.** Sont visés par le présent code d'éthique et de déontologie :


- les membres du conseil d'administration de la Société de développement de la Baie-James;
- les personnes ayant été membres du conseil d'administration de la Société pendant une période d'une (1) année suivant la fin de leur mandat;
- les membres du conseil d'administration des filiales de la Société de développement de la Baie-James.

**2.2. Administrateur** : désigne un membre du conseil d'administration de la Société, qu'il exerce ou non une fonction à plein temps, au sein de la Société ou de l'une de ses filiales.

**2.3. Conseil** : désigne le conseil d'administration de la Société ou de l'une de ses filiales.

**2.4. Entreprise** : désigne toute forme que peut prendre l'organisation de la production de biens ou de services ou de toute autre affaire à caractère commercial, industriel ou financier et tout regroupement visant à promouvoir certaines valeurs, intérêts ou opinions ou à exercer une influence sur les autorités publiques ; toutefois, ceci ne comprend pas la Société, ni une association, ou un regroupement sans but lucratif, qui ne présente aucun lien financier avec la Société, ni d'incompatibilité dans les objets de la Société.

**2.5. Entreprise liée** : désigne toute personne morale et toute société à l'égard desquelles la Société détient directement ou indirectement des valeurs mobilières, incluant des parts sociales, conférant plus de 10 % des droits de vote ou de participation.



**2.6. Filiales de la Société** : toute filiale détenue à plus de 50 % par la Société de développement de la Baie-James.

**2.7. Premier dirigeant** : le président-directeur général de la Société de développement de la Baie-James ou d'une de ses filiales.

**2.8. Société** : la Société de développement de la Baie-James ou une de ses filiales.

### 3. Énoncés de principes

**3.1.** Le présent code d'éthique et de déontologie a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité de l'administration publique, de favoriser la transparence au sein de la Société de développement de la Baie-James et de ses filiales et de responsabiliser les administrations et les administrateurs publics.

**3.2.** Les administrateurs de la Société de développement de la Baie-James et de ses filiales sont nommés ou désignés pour contribuer, dans le cadre de leur mandat, à la réalisation de la mission de l'État et, le cas échéant, à la bonne administration de ses biens.

**3.3.** Leur contribution doit être faite, dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

### 4. Principes d'éthique et règles générales de déontologie

**4.1.** L'administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi et le règlement, ainsi que ceux établis dans le code d'éthique et de déontologie. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

Il doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

L'administrateur qui, à la demande d'un organisme ou d'une entreprise du gouvernement, exerce des fonctions d'administrateur dans un autre organisme ou entreprise, ou en est membre, est tenu aux mêmes obligations.

**4.2.** L'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter, ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

**4.3.** L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations politiques partisans.

**4.4.** Le président du conseil d'administration, le président-directeur général de la Société ou d'une filiale de celle-ci et l'administrateur à temps plein doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.

**4.5.** L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions ou dans une situation qui jette un doute raisonnable sur sa capacité de s'acquitter de ses devoirs avec une loyauté sans partage.

Il doit dénoncer à l'organisme ou à l'entreprise dans lequel il est nommé ou désigné tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre l'organisme ou l'entreprise, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

Sous réserve de l'article 4.6, l'administrateur public nommé ou désigné dans un autre organisme ou entreprise doit aussi faire cette dénonciation à l'autorité qui l'a nommé ou désigné.



**4.6.** L'administrateur à temps plein ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société ou d'une de ses filiales dans lequel il est nommé ou désigné. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

Tout autre administrateur public qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui de l'organisme ou entreprise dans lequel il est nommé ou désigné doit, sous peine de révocation, dénoncer par écrit cet intérêt au président du conseil d'administration et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Le présent article n'a toutefois pas pour effet d'empêcher un administrateur de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail au sein de l'organisme ou de l'entreprise par lesquelles il serait aussi visé.

**4.7.** L'administrateur doit remettre au secrétaire de la Société, dans les soixante (60) jours de sa nomination, une déclaration en la forme prévue à l'annexe B et contenant les informations suivantes :

- le nom de toutes entreprises dans lesquelles il détient, directement ou indirectement, des valeurs mobilières ou des biens, incluant des parts sociales, en précisant la nature et la quantité en nombre;
- le nom de toutes entreprises dans lesquelles il exerce des fonctions ou dans lesquelles il a un intérêt sous forme de créance, droit, priorité, hypothèque ou avantage financier ou commercial;
- au meilleur de sa connaissance, les renseignements prévus aux paragraphes qui précèdent concernant son employeur et la personne morale, la Société ou l'entreprise dont il est propriétaire, actionnaire, administrateur ou dirigeant.

**4.8.** L'administrateur pour qui les dispositions des sous-paragraphes précédents ne trouvent pas d'application, doit remplir une déclaration à cet effet et la remettre au secrétaire.

L'administrateur doit également produire une telle déclaration dans les soixante (60) jours de la survenance d'un changement significatif à son contenu. Les déclarations remises en vertu du présent article seront traitées de façon confidentielle par le secrétaire.

**4.9.** Le secrétaire tient à la disposition des membres du conseil, les déclarations reçues en application à l'article précédent.

**4.10.** L'administrateur ne doit pas confondre les biens de la Société ou d'une de ses filiales avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.

**4.11.** L'administrateur ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.


Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

**4.12.** L'administrateur à temps plein doit exercer ses fonctions de façon exclusive sauf si l'autorité qui l'a nommé ou désigné le nomme ou le désigne aussi à d'autres fonctions. Il peut, toutefois, avec le consentement du président du conseil d'administration, exercer des activités didactiques pour lesquelles il peut être rémunéré et des activités non rémunérées dans des organismes sans but lucratif.

Le président du conseil d'administration peut pareillement être autorisé par le secrétaire du Conseil exécutif. Toutefois, le président du conseil d'administration de la Société qui détient cent pour cent des actions d'un autre organisme ou entreprise du gouvernement est l'autorité qui peut donner une telle autorisation au président du conseil d'administration de ce dernier organisme ou entreprise.

**4.13.** L'administrateur ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.



**4.14.** L'administrateur ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

**4.15.** L'administrateur doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

**4.16.** Sous réserve du présent code, l'administrateur ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le conseil peut être appelé à prendre.

**4.17.** L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Société ou de ses filiales.

**4.18.** L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Société ou une filiale pour laquelle il a travaillé, ou un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société ou une de ses filiales pour laquelle il a agi est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

Les administrateurs ne peuvent traiter, dans les circonstances qui sont prévues à l'alinéa précédent, avec l'administrateur qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

**4.19.** Le président du conseil d'administration doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs et dirigeants de la Société et de ses filiales.

## **5. Activités politiques**

**5.1.** L'administrateur à temps plein, le président du conseil d'administration ou le président-directeur général de la Société ou d'une filiale qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge publique élective doit en informer le secrétaire du Conseil exécutif.

**5.2.** Le président du conseil d'administration ou le président-directeur général de la Société ou d'une filiale qui veut se porter candidat à une charge publique élective doit se démettre de ses fonctions.

**5.3.** L'administrateur à temps plein qui veut se porter candidat à la charge de député à l'Assemblée nationale, de député à la Chambre des communes du Canada ou à une autre charge publique élective dont l'exercice sera probablement à temps plein doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.

**5.4.** L'administrateur à temps plein qui veut se porter candidat à une charge publique élective dont l'exercice sera probablement à temps partiel, mais dont la candidature sera susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve, doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.

**5.5.** L'administrateur à temps plein qui obtient un congé sans rémunération conformément à l'article 5.3 ou à l'article 5.4 a droit de reprendre ses fonctions au plus tard le 30e jour qui suit la date de clôture des mises en candidature, s'il n'est pas candidat, ou, s'il est candidat, au plus tard le 30e jour qui suit la date à laquelle une autre personne est proclamée élue.

**5.6.** L'administrateur à temps plein dont le mandat est à durée déterminée, qui est élu à une charge publique à temps plein et qui accepte son élection, doit se démettre immédiatement de ses fonctions d'administrateur public.

Celui qui est élu à une charge publique dont l'exercice est à temps partiel doit, si cette charge est susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve, se démettre de ses fonctions d'administrateur public.

**5.7.** L'administrateur à temps plein dont le mandat est à durée indéterminée et qui est élu à une charge publique a droit à un congé non rémunéré pour la durée de son premier mandat électif.



## 6. Rémunération

**6.1.** L'administrateur n'a droit, pour l'exercice de ses fonctions, qu'à la seule rémunération reliée à celles-ci. Cette rémunération ne peut comprendre, même en partie, des avantages pécuniaires tels ceux établis notamment par des mécanismes d'intéressement basés sur la variation de la valeur des actions ou sur la participation au capital-actions de l'entreprise.

**6.2.** Un administrateur ou toute autre personne employée par la Société qui occupe des fonctions d'administrateur d'une entreprise liée doit être spécifiquement autorisé par la Société pour :

- détenir des actions, des parts sociales, tout autre titre ou valeur émis par cette entreprise liée et conférant des droits de vote ou de participation à l'égard de cette entreprise liée, ou toute option ou droit de souscrire ou d'acheter de telles actions, parts sociales, titres ou valeurs;
- bénéficiaire de tout régime d'intéressement, à moins que cet administrateur ou ce dirigeant n'occupe des fonctions à temps plein au sein de cette entreprise liée et que ce régime d'intéressement soit intimement lié à la performance individuelle de l'administrateur ou du dirigeant au sein de l'entreprise liée;
- bénéficiaire d'un régime de retraite accordé par l'entreprise liée s'il n'occupe pas de fonction à plein temps au sein de cette entreprise liée;
- ou bénéficiaire de tout avantage consenti à l'avance dans l'éventualité d'un changement de contrôle de l'entreprise liée.

**6.3** L'administrateur révoqué pour une cause juste et suffisante ne peut recevoir d'allocation ni d'indemnité de départ.

**6.4** L'administrateur qui a quitté ses fonctions, qui a reçu ou qui reçoit une allocation ou une indemnité de départ et qui occupe une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir durant cette période.

Toutefois, si le traitement qu'il reçoit est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser l'allocation ou l'indemnité que jusqu'à concurrence du nouveau traitement, ou il peut continuer à recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.

**6.5** Quiconque a reçu ou reçoit une allocation ou une indemnité de départ du secteur public et reçoit un traitement à titre d'administrateur public pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir durant cette période.

**6.6** Toutefois, si le traitement qu'il reçoit à titre d'administrateur public est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser l'allocation ou l'indemnité que jusqu'à concurrence du nouveau traitement, ou il peut continuer à recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.

L'administrateur public à temps plein qui a cessé d'exercer ses fonctions, qui a bénéficié de mesures dites de départ assisté et qui, dans les deux ans qui suivent son départ, accepte une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public doit rembourser la somme correspondant à la valeur des mesures dont il a bénéficié jusqu'à concurrence du montant de la rémunération reçue, du fait de ce retour, durant cette période de deux ans.

**6.7** L'exercice à temps plein d'activités didactiques par un administrateur public n'est pas visé par les articles 6.3 à 6.5.

**6.8** Pour l'application des articles 6.3 à 6.5, « secteur public » s'entend des organismes, des établissements et des entreprises visés par l'annexe du règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.

La période couverte par l'allocation ou l'indemnité de départ visée aux articles 6.3 et 6.4 correspond à celle qui aurait été couverte par le même montant si la personne l'avait reçue à titre de traitement dans sa fonction, son emploi ou son poste antérieur.



## 7. Processus disciplinaire

**7.1** Aux fins du présent chapitre, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire associé responsable des emplois supérieurs au ministère du conseil exécutif, lorsque c'est le président du conseil d'administration ou un administrateur public nommé ou désigné par le gouvernement ou un ministre qui est en cause.

Le président du conseil d'administration est l'autorité compétente pour agir à l'égard de tout autre administrateur public.

Toutefois, le président du conseil d'administration de la Société de développement de la Baie-James qui détient 100% des actions d'un autre organisme ou entreprise du gouvernement est l'autorité compétente pour agir à l'égard du président du conseil d'administration de ce dernier organisme ou entreprise, sauf s'il en est lui-même le président.

L'administrateur public à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie peut être relevé provisoirement de ses fonctions, avec rémunération, par l'autorité compétente, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave.

**7.3** L'autorité compétente fait part à l'administrateur public des manquements reprochés, ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet.

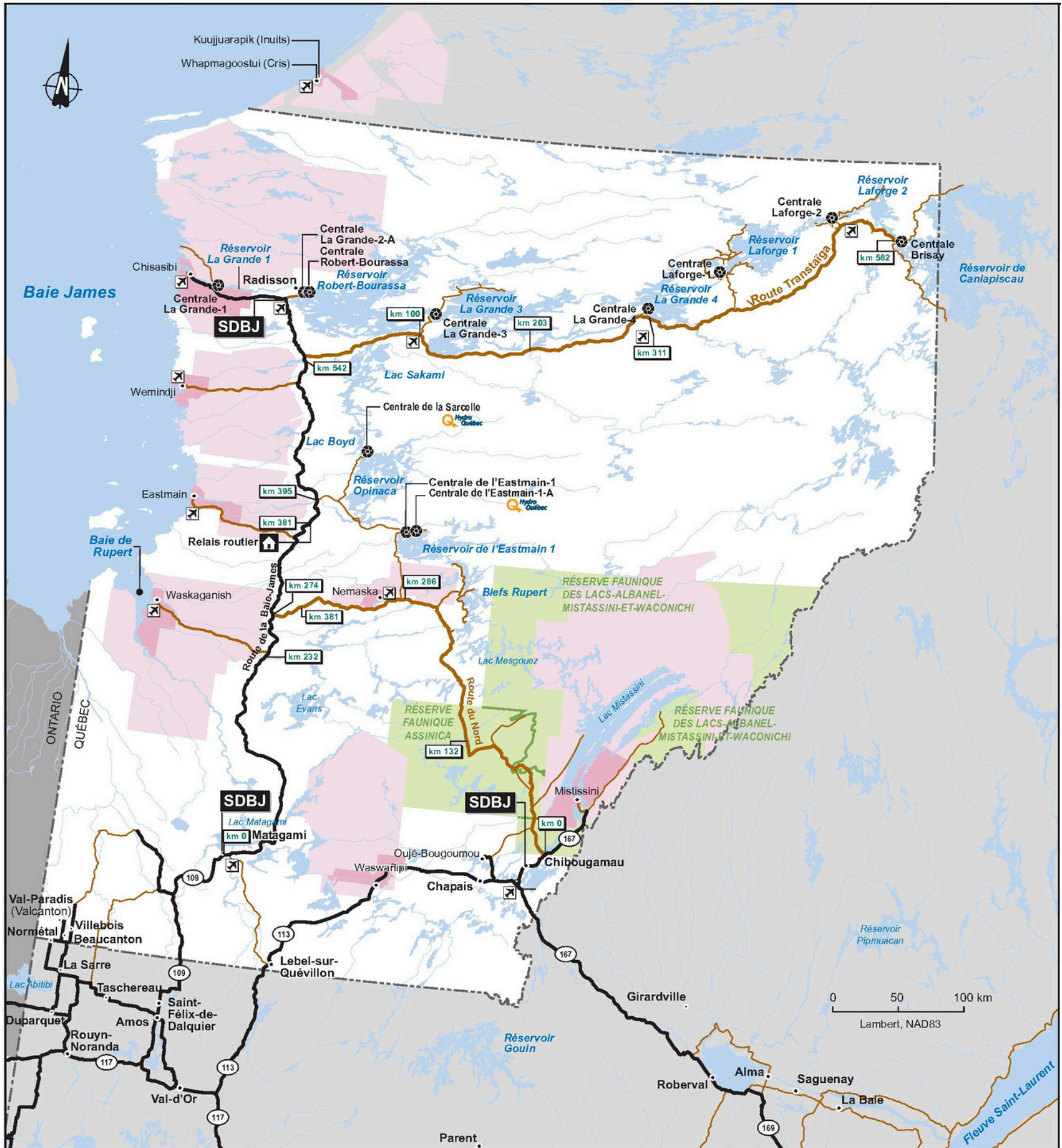
Sur conclusion que l'administrateur public a contrevenu à la loi, au présent règlement ou au code d'éthique et de déontologie, l'autorité compétente lui impose une sanction.

**7.4** Toutefois, lorsque l'autorité compétente est le secrétaire associé visé à l'article 7.1, la sanction est imposée par le secrétaire du Conseil exécutif. En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation d'un administrateur public nommé ou désigné par le gouvernement, celle-ci ne peut être imposée que par ce dernier ; dans ce cas, le secrétaire du Conseil exécutif peut immédiatement suspendre sans rémunération l'administrateur public pour une période d'au plus trente jours.

**7.5** La sanction qui peut être imposée à l'administrateur public est la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.

**7.6** Toute sanction imposée à un administrateur public, de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions, doit être écrite et motivée.

# La carte du territoire de la Baie-James



# SDBJ.GOUV.QC.CA

## **Siège social**

**Chibougamau**

**462, 3<sup>e</sup> rue, bureau 10**

**Chibougamau (Québec) G8P 1N7**

**Tél. : 418 748-7777**

**Télé. : 418 748-6868**

**chi@sdbj.gouv.qc.ca**

## **Bureau de Matagami**

**110, boul. Matagami, porte 5**

**Case postale 610**

**Matagami (Québec) J0Y 2A0**

**Tél. : 819 739-4717**

**Télé. : 819 739-4329**

**mat@sdbj.gouv.qc.ca**

## **Bureau de Radisson**

**Complexe Pierre-Radisson**

**66, avenue des Groseilliers**

**Case postale 366**

**Radisson (Québec) J0Y 2X0**

**Tél. : 819 638-8411**

**Télé. : 819 638-8838**

**rad@sdbj.gouv.qc.ca**

